



# Procès-verbal

**de la session ordinaire du  
Synode**

**des 14 et 15 juin 2019**

Tenue à Villeneuve  
Halle de la Tronchenaz

# 0. Table des matières

0.	Table des matières .....	2
1.	Ouverture de la session .....	3
1.1.	Accueil .....	3
1.2.	Parole au président du Conseil régional .....	5
1.3.	Appel .....	8
1.4.	Ministres décédés .....	8
1.5.	Méditation .....	8
1.6.	Vote de l'ordre du jour .....	8
2.	Message du Conseil synodal .....	9
3.	Comptes 2018 .....	10
3.1.	Introductions .....	10
3.1.1	Introduction CS .....	10
3.1.2	Introduction Commission Finance .....	11
3.1.3	Introduction de l'organe de révision .....	13
3.2.	Entrée en matière .....	13
3.3.	Passage en revue des documents .....	13
3.3.1	Rapport du CS .....	13
3.3.2	Rapport de la CoFin .....	14
3.3.3	Rapport de la fiduciaire .....	15
3.4.	Décisions .....	15
3.4.1	Proposition de Décision 1 .....	15
3.5.	Proposition de Décision 2 .....	16
3.6.	Proposition de résolution .....	17
4.	Information sur les contributions des Régions et des paroisses pour 2020 .....	18
5.	Gestion 2018 .....	19
5.1.	Introduction .....	20
5.1.1	CS .....	20
5.1.2	CoGest .....	20
5.2.	Débat d'entrée en matière + vote d'entrée en matière .....	22
5.3.	Discussion des rapports .....	24
5.3.1	Rapport du CS .....	24
Méditation .....		25
5.3.2	Rapport de la CoGest .....	27
5.4.	Décisions .....	31
5.4.1	Proposition de décision 1 (CoGest) .....	31
6.	Rapport sur la gestion en cours (mandat donné le 9 mars 2019 par le Synode à la CoGest) .....	32
6.1.	Introductions .....	32
6.1.1	Introduction de la CoGest .....	32
6.1.2	CS .....	32
6.2.	Discussion .....	34
6.3.	Décisions .....	34
6.3.1	Décision 2 .....	34
6.3.2	Décision 3 .....	36
6.3.3	Décision 4 .....	36
6.3.4	Décision 5 .....	38

6.3.5	Décision nouvelle.....	39
7.	Bilan de législature des commissions permanentes et du Bureau du Synode.....	40
7.1.	Rapports reçus, questions, discussion .....	40
7.2.	Rapport oral du Bureau .....	41
8.	Bilan de législature du CS .....	43
9.	Ratification constitution EERS .....	46
9.1.	Introduction .....	46
9.2.	Point de vue d'un délégué à l'AD-FEPS .....	47
9.3.	Discussion.....	48
9.4.	Décision.....	51
9.4.1	Proposition de Décision du CS .....	51
10.	Réponse au postulat sur l'écologie du 7 novembre 2015 .....	55
10.1.	Introduction.....	55
10.2.	Discussion du rapport .....	56
10.3.	Proposition de décision.....	56
11.	Informations du CS .....	57
11.1.	Information concernant Saint-Laurent-Eglise .....	57
11.2.	Semaine de Jeûne .....	58
11.3.	Fête des Vignerons .....	58
12.	Questions et interpellations .....	59
13.	Clôture .....	59

# 1. Ouverture de la session

## 1.1. Accueil

**Sylvie Arnaud**, présidente :

*« Monsieur le président du CS,  
 Mesdames les déléguées, Messieurs les délégués au Synode,  
 Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers synodaux,  
 Madame la représentante de l'organe de révision de notre Église,  
 Monsieur le président du Conseil régional du Chablais vaudois  
 Mesdames et Messieurs les membres du conseil et les paroissiens de la paroisse de Villeneuve-  
 Haut-Lac qui nous accueille,  
 Mesdames les pasteures et diacres qui venez de passer avec succès vos examens de  
 consécration ou d'agrégation,  
 Mesdames et Messieurs le nouveau greffier, les collaborateurs des Cèdres, les membres du  
 public et de la presse, ainsi que les personnes intéressées par les débats synodaux,  
 Chers toutes et tous, j'ouvre cette dernière session ordinaire de la législature 2014-2019 en  
 vous saluant chacune et chacun cordialement.*

*Une fois encore, merci de votre engagement et du temps que vous consacrez aux affaires  
 synodales, en vous mettant au service du Christ dans cette Église réformée vaudoise.*

*Il y a 5 ans, juste après mon élection à la présidence, je citais les mots de François Debluë  
 librettiste de la précédente fête des Vignerons, lequel faisait dire à Orphée : « je sais les périls  
 de l'espérance »...*

*Aujourd'hui, j'aimerais garder les yeux rivés à l'espérance chrétienne qui est la nôtre pour que  
 nous réussissions à nous sortir de l'enfer relationnel dans lequel nous sommes englués.*

*Oui, aujourd'hui, je sais les tensions qui traversent notre Église depuis quelques mois. Certains*

délégués n'ont pas eu la force de venir aujourd'hui, ce que je peux comprendre, mais que personnellement je regrette. Nos pensées les accompagnent.

Pour d'autres raisons, en ce 14 juin, jour de grève des femmes, certaines déléguées ont peut-être choisi de ne pas venir non plus.

Fidèle à son engagement syndical, c'est notre vice-président qui a interpellé le Bureau du Synode il y a quelque temps : « Que faisons-nous en lien avec la grève des femmes ? Repoussons-nous le Synode en soirée ? » Cela paraissait compliqué alors que tout avait déjà été réservé et prévu...

Et je lui ai tout de suite répondu que pour ma part, je ne ferais pas la grève.

Dans l'EERV, l'égalité des salaires est acquise, l'égalité des chances aussi. Tous les ministères sont ouverts aux femmes et je m'en réjouis.

Dans cette même salle sont réunies la première femme présidente du Conseil synodal, Esther Gaillard, la première femme pasteure au Conseil synodal, Line Dépraz, et la première femme présidente du Synode. Ah, tiens ! Toutes ensemble présentes...

Mais si c'est remarquable, c'est bien parce que c'est quelque chose de récent !

Si c'est remarquable, c'est que ça ne va peut-être pas encore de soi, cela ne passe pas inaperçu par sa normalité...

Et ça m'interroge.

J'ai regardé plus en détail la liste des délégués au Synode. Aujourd'hui, il y a 80 membres dont 26 femmes, soit 32,5 %. C'est pas encore la parité !

Pour la prochaine législature, 81 personnes ont été élues ou désignées à ce jour. Légère progression, 31 femmes, soit 38,7 %.

Il y a donc encore du boulot !

Alors, peut-être devrais-je ramasser mes affaires, vous quitter pour aller faire la grève et manifester ? Peut-être... J'ai déjà mis mon T-shirt violet...

Je me suis demandé aussi si en tant que bénévole par choix dans l'EERV cela avait un sens de ne pas honorer mon engagement cet après-midi.

Ce qui est sûr, c'est que si j'allais manifester, ce ne serait pas pour moi, mais pour toutes ces femmes qui malgré tout leur travail et leur engagement n'ont ni les mêmes chances, ni les mêmes privilèges que moi.

Pourtant, faire la grève ou manifester « me va contre ». Je n'ai guère l'esprit militant...

Certains me diront qu'étant née un premier mai, je devrais pourtant avoir en moi le gène de la manifestation. Or je n'ai que gêne et malaise devant les mouvements de masse et la seule grève que je fasse régulièrement, c'est la route ainsi nommée entre Yverdon et Yvonand.

Cependant, à toutes celles qui ont fait un autre choix que moi, je dis mon respect pour cet engagement pour plus d'égalité.

En guise de clin d'œil solidaire, et pour mettre en avant mon engagement assumé et revendiqué pour l'Évangile, je me permets de détourner quelque peu le logo de la grève.

Avec une main ouverte, une main qui s'enracine dans l'espérance de la Résurrection. Et je me plais à souligner la modernité de l'Évangile qui dit en Galates 3 : 26-28 :

« Car tous, vous êtes, par la foi, fils [et filles] de Dieu, en Jésus Christ. Oui, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ. »



## 1.2. Parole au président du Conseil régional

La Présidente passe la parole au président du Conseil régional de la Région Chablais vaudois, **Jean-Louis Bornand**, pour quelques mots de présentation de sa région :

*« Madame la Présidente du Synode, Monsieur le Président du Conseil synodal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil synodal, Mesdames et Messieurs les membres du Synode, chers frères et sœurs en Christ, la région Chablais vaudois a le plaisir de vous accueillir pour votre Synode de fin de législature, en ce vendredi 14 juin, et je vous souhaite une très cordiale bienvenue à Villeneuve, porte du Chablais vaudois. Une région entre lac, plaine, vignes et montagnes. La Région 11 de l'EERV, avec la désignation Chablais vaudois, correspond territorialement aux limites du district d'Aigle et de ses 15 communes (Aigle, Bex, Chessel, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Noville, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rennaz, Roche, Villeneuve, Yverne). Le district d'Aigle déploie ses multiples facettes aux confins du canton, entre Lac et glacier, tout près du Valais. C'est un petit pays à lui tout seul. Reliant le Lac Léman aux sommets alpins, ce district présente mille et un visages, tant au niveau de la structure géographique qu'au plan des activités développées.*

*Mais revenons à la région Chablais vaudois de notre Église. Située donc à l'extrême Est du canton de Vaud, la région comprend 5 paroisses vivantes et diversifiées: Villeneuve-Haut-Lac, Aigle-Yverne-Corbeyrier, les Ormonts-Leysin, Ollon-Villars et les Avançons (Bex-Gryon) ; 2 services communautaires (Présence & Solidarité et Formation & Accompagnement), sans oublier la paroisse de langue allemande d'Aigle et environs, et la paroisse valaisanne des « Deux Rives » qui dessert la commune vaudoise de Lavey-Morcles. Également un lieu-phare, la Maison de Jeunesse de Vers-l'Église, avec un nouveau comité, jeune et dynamique, qui a repris les rênes de ce lieu d'accueil.*

*Après ces propos introductifs sur ma région, j'en viens à dégager les pistes que le CR, les ministres et les paroisses ont définis pour son orientation future. Comme pour l'ensemble des régions de l'EERV, l'Église que nous connaissons est en mutation ! Elle est en train de vivre sa mue ! Elle doit donc mourir pour vivre, changer de peau, se transformer.*

*Parce qu'elle fait corps avec la société, l'Église vit profondément l'évolution des formes d'appartenance, la crise de la transmission ou encore la perte de vitesse de l'engagement au profit de la consommation d'activités et l'hyper-individualisme contemporain.*

*L'Église ne peut tout simplement plus attendre que l'on vienne à elle comme si ce qu'elle avait à proposer en matière de catéchèse, de célébration ou d'accompagnement avait un caractère unique et incontournable !*

*L'Église en est au stade de la chrysalide, c'est-à-dire qu'elle doit sortir d'une posture de plainte ou de nostalgie et résolument vivre sa mue en faisant confiance en l'avenir ! Entre la chenille et le papillon il y a une réelle continuité ! C'est la forme qui change. Ce qui change c'est la manière de vivre l'Église. Il s'agit maintenant de s'ouvrir à une autre réalité, une autre population, un autre type de propositions, d'autres rythmes. Il s'agit donc de sortir des murs pour essayer de rejoindre nos voisins, nos prochains dans leur rythme de vie, leurs préoccupations, leurs attentes. Le centre de gravité change ! L'Église n'est plus au centre. Au centre il y a des hommes et des femmes qui manifestent de multiples manières leur soif de sens, leur faim de relations vraies, leur attente de raisons d'espérer. L'Église est là, la mission est là, le rôle social et spirituel des communautés chrétiennes est là !*

*Ce qui demeure c'est le Christ, c'est l'Évangile, c'est l'action de l'Esprit Saint dans la vie des hommes et des femmes de cette génération. Chacun d'entre nous est placé et replacé devant l'appel qui lui est adressé : incarner la présence du Christ dans le monde, manifester l'amour de Dieu en parole et en actes, témoigner de la confiance en la vie que Christ fonde.*

*La diminution du nombre de postes ministériels dans l'Église cantonale et dans la région n'est pas en soi dramatique. L'important ce n'est pas tant les pourcentages que les synergies, les collaborations, les solidarités. L'important c'est d'avoir un projet ! C'est d'avoir envie ! C'est de s'engager avec enthousiasme.*

*L'important, c'est de permettre aux membres d'Église de grandir spirituellement par*

*l'engagement et la prise de responsabilité, de les former, et d'augmenter leurs compétences. L'orientation de la région Chablais vaudois à partir de septembre 2019 et pour les années à venir sera de mettre la priorité sur 3 domaines et de s'organiser en conséquence.*

*1/ Un choix préférentiel pour les familles.*

*Les familles ne sont pas assez présentes dans la vie de l'Église. L'enjeu pour nous aujourd'hui est de « trouver les éléments de l'Évangile qui entrent en résonance avec les valeurs, les modes de vie, la spiritualité et les besoins des familles contemporaines. ». Il s'agit d'intégrer beaucoup plus l'idée que l'Église est composée de personnes désireuses d'être insérées dans un faisceau de relations multi générationnelles et de familles cherchant à vivre ensemble (parents et enfants) un questionnement et une recherche spirituelle.*

*C'est à partir de chaque lieu d'Église que nous voulons renouer le contact avec elles.*

*C'est ainsi que nous pensons qu'il n'est pas forcément nécessaire de créer des ministères spécialisés, mais plutôt de préserver du temps dans un ministère « généraliste » pour aller à la rencontre des familles.*

*Notre premier objectif consiste à créer un réseau de jeunes familles dans la région du Chablais vaudois et d'écouter les besoins, les attentes, les questions et d'essayer avec elle d'y répondre.*

*Une des conséquences sera peut-être une remise en question de l'organisation de la catéchèse. Il s'agira donc d'intégrer petit à petit l'idée d'une catéchèse inter-génération. L'organisation de l'Éveil à la foi, le Culte de l'enfance et le KT 7&8, relève de l'organisation de chaque pôle missionnaire et non plus de la région dans son ensemble.*

*La maison de Jeunesse de Vers-l'Église est un lieu extraordinaire pour créer du lien, vivre des moments ensemble autour du chant, de la cuisine, du débat ou encore partir en randonnées, été comme hiver. C'est un lieu à habiter : c'est notre lieu-phare !*

*2/ la jeunesse*

*La région organise au niveau régional pour les catéchumènes de 9 à 11, des rencontres régulières, des week-ends, des retraites, des camps et des cultes intergénérationnels.*

*L'activité jeunesse est une école de responsabilité et d'engagement et les JACKs en sont un signe. La formation JACKs c'est-à-dire « jeunes accompagnants pour les week-ends et camps enfance et catéchisme » est offerte à tous les jeunes après le catéchisme. Certains accepteront de s'engager dans les Conseils de paroisses ou au Conseil régional.*

*3/ Être présent dans le secteur social et plus particulièrement sur les sujets de l'immigration, de l'intégration et des précarités.*

*Le Service Communautaire de la Planchette est un service d'animation et d'entraide qui se situe dans un quartier d'Aigle où se côtoient des personnes originaires de 70 pays différents.*

*C'est une chance! La chance de rencontrer des personnes et des destins extraordinaires. C'est parfois un choc ! Le choc pour nos amis migrants de se retrouver loin des leurs, de leur pays, de leurs racines. Un choc pour « ceux d'ici » qui ont peur d'être envahis, qui peinent à comprendre !*

*Afin d'aider à une meilleure compréhension mutuelle, il est proposé une permanence d'information et d'entraide, des cours de français, un festival du monde, la fête des couleurs, et des animations pour les enfants à la Cabane sur la place de jeu de la Planchette.*

*L'Association AMIS et le Service Communautaire de la Planchette disposent de nouveaux locaux pour mener à bien leurs divers projets, depuis fin août 2018.*

*A Bex ou à Leysin, et dans bien d'autres secteurs de la région, des hommes et des femmes ont à cœur de manifester en parole et en acte la présence de l'Église. En plus du temps qui est déjà libéré pour faire vivre ce qui existe déjà, la région a voulu se lancer dans un mouvement de prospection pour savoir ce qu'il y a lieu de faire, avec qui et où, pour mieux assurer la présence de l'Église auprès de ceux qui pour un temps traversent une période de plus grande vulnérabilité.*

*Une organisation adaptée*

Une organisation autour de deux pôles missionnaires. Le « pôle sud » avec Ollon-Villars et les Avançons et le « pôle nord » avec Villeneuve-Haut-Lac, Aigle-Yverne-Corbeyrier, Ormons-Leysin. La paroisse locale continue d'exister, avec ses rencontres régulières ou exceptionnelles selon la spécificité et les habitudes de chaque lieu. Les conseils de paroisse continueront de penser la mission de l'Église dans leur territoire et de manifester sa présence auprès des autorités et des sociétés. Les conseils paroissiaux gardent leurs prérogatives et leurs responsabilités ainsi que son ou ses ministres de référence. Avoir deux pôles missionnaires dans la région ne rend pas non plus caduque le territoire des paroisses mais les rend perméables.

Travailler en pôles missionnaires permet de :

- vivre une plus grande complémentarité de compétences et de ministères (ordonnés et laïcs) ;
- développer des dynamiques et des projets qu'il est plus difficile de développer seul. À plusieurs, on s'encourage et on est plus audacieux ;
- vivre une plus grande solidarité entre les paroisses, (échanges de chaire, obsèques)
- travailler et soigner la communication de nos activités (flyers, réseaux sociaux, journaux, etc.)

Ces pôles doivent constituer une communauté de compétences et de ministères partagés. Ministères ordonnés et ministères laïcs sont ensemble engagés pour annoncer l'Évangile et répondre aux attentes d'aujourd'hui.

Et pour terminer notre challenge : Osons imaginer.

Le projet régional est à l'image de notre vie et de notre société, il évolue en permanence. Suivre le mouvement de la vie implique et autorise l'imagination de chacun mais aussi toutes les audaces. C'est régionalement que nous pouvons imaginer les formes d'Église et les lieux de présences. Pour ce faire, il a été créé un fonds régional « osons imaginer » pour financer tout ou partie des futurs projets et un mi-temps, non pourvu actuellement, pour mettre en œuvre ce qui n'existe pas encore.

Je vous souhaite un Synode fructueux pour l'avenir de notre Église, avec des échanges et des débats inspirés par le Saint-Esprit. »

La Présidente remercie M. Jean-Louis Bornand et passe la parole à **Christian Tille**, président du Conseil paroissial :

Il souhaite au Synode la bienvenue dans la paroisse de Villeneuve-Haut-Lac, soulignant que celle-ci a changé de nom il y a quatre ans. Voilà dix ans qu'il fait partie du Conseil de paroisse, et cinq ans qu'il en est le Président, et c'est à lui que fut confiée la mission de ce changement de nom. Cette paroisse compte cinq communes, et son nom devait s'accorder au mieux à cet ensemble. Il énumère ensuite les différentes activités paroissiales organisées tout au long de l'année, notamment auprès des familles. Il souhaite bon courage au nouveau CP, installé dimanche dernier, à Roche.

La Présidente le remercie et lui souhaite plein succès, puis poursuit :

« Je vous informe que la préfète du district d'Aigle, Mme Patricia Dominique Lachat, retenue à l'étranger, vous prie d'excuser son absence. Demain nous entendrons M. Charles-Henri Pilet, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal.

Les futurs consacrées et agrégées se présenteront au cours de l'apéritif de fin de session, tout à l'heure, hormis l'une d'entre elles partie rejoindre le mouvement de grève et une autre qui nous rejoindra après un service funèbre. Et sans transition, je passe la parole à Alain Martin pour l'appel. »

### 1.3. Appel

	Présents	Nombre de délégués élus-désignés au 14 juin 2019	Quorum
Vendredi	57 / 60 après la pause	80	41
Samedi matin	65		

Le quorum est atteint, le Synode peut délibérer valablement.

### 1.4. Ministres décédés

La Présidente : « Avant d'aller plus loin dans notre ordre du jour, nous allons faire mémoire des ministres décédés depuis notre dernière session. Nous rendons maintenant hommage aux pasteurs :

Edgar **HENCHOZ**, 1919, 31 décembre 2018  
Rodolphe **AEBERHARD**, 1934, 27 février 2019  
Jean-François **RENAUD**, 1938, 14 avril 2019  
Daniel **PITTET**, 1927, 28 mai 2019

Nous allons observer tous ensemble quelques instants de silence, puis nous prierons. Je vous invite à vous lever. »

### 1.5. Méditation

La parole est à **Nadine Poli** pour la médiation. Elle évoque le « kintsugi », cette méthode japonaise de réparation des porcelaines brisées à l'aide de jointures en or. Elle parle de la « casse » qu'ont connue les différents niveaux de l'Église ces derniers mois. Elle rappelle que le Christ, venu pour servir, a montré la voie après avoir lavé les pieds de ses disciples, en disant : « Comprenez-vous ce que j'ai fait pour vous ? Vous m'appelez "le Maître et le Seigneur", et vous dites bien, car je le suis. Dès lors, si je vous ai lavé les pieds, moi, le Seigneur et le Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns les autres. » Elle invite le Synode et la nouvelle législature à « recoller les morceaux, sans honte ni culpabilité », pour que « tous soit un », car là est « la véritable identité de l'Église ». Elle souligne que « s'aimer les uns les autres, c'est se respecter malgré les désaccords, être francs et honnêtes, chercher une solution en commun à un problème, construire avec et non pas contre, dépasser nos partis-pris, c'est faire avec l'autre tel qu'il est, comme l'autre doit faire avec nous, tels que nous sommes. »

### 1.6. Vote de l'ordre du jour

1. Ouverture
2. Message du Conseil synodal (CS)
3. Comptes 2018
4. Information sur les contributions des Régions et des paroisses pour 2020
5. Gestion 2018
6. Rapport sur la gestion en cours (mandat donné le 9 mars 2019 par le Synode à la CoGest)
7. Bilan de législature des commissions permanentes et du Bureau du Synode
8. Bilan de législature du CS
9. Ratification constitution EERS (*ce point sera traité samedi après-midi, dès 14h*)
10. Réponse au postulat sur l'écologie du 7 novembre 2015
11. Informations du CS
12. Questions et interpellations
13. Clôture

La Présidente demande si l'ordre du jour suscite des questions ou des remarques :

**Suzette Sandoz** : Elle demande l'adjonction d'un point 8a, intitulé « Date du début de la



*législature 2019-2024* ». Elle souligne le « *manque de clarté* » du règlement ecclésiastique relativement à la date d'entrée en fonction des différents organes. Elle cite l'article 2 de ce règlement : « *[...] les personnes élues ou désignées dans les structures le sont pour la durée de la législature* ». Elle déplore que tout le monde ne s'accorde pas pour savoir quand commence la législature : est-ce au moment de l'élection, et dès lors à une date différente pour chacun des élus, ou est-ce après la séance constitutive du Synode du 29 juin, par conséquent le 1<sup>er</sup> juillet ?

**Philippe Jaunin** : Il demande des explications. La Présidente ne souhaite pas que le débat ait lieu à ce moment-là.

Vote de cette proposition de modification de l'ordre du jour :

voix pour : 36

voix contre : 10

abstentions : 6

39 voix (les deux tiers des suffrages) étaient nécessaires pour valider cette proposition, elle est donc refusée.

Puis, en conformité avec l'article 137 du RE, la Présidente fait voter l'ordre du jour :

voix pour : majorité

voix contre : 2

abstentions : 6

L'ordre du jour est donc accepté.

La Présidente : « *C'est un ordre du jour copieux. J'aimerais que chaque déléguée et chaque délégué soit attentif à faire des interventions ciblées et surtout que le ton des échanges soit respectueux et digne de notre Assemblée. Je souhaite aussi tout le meilleur à notre greffier.* »

## 2. Message du Conseil synodal

La Présidente passe la parole au président du CS, **Xavier Paillard** :

*« Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,*

*C'est avec émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois comme président du CS en ouverture de la dernière session de notre législature... et à titre personnel pour ma dernière session de Synode après 25 ans d'engagement à divers titres au parlement de notre Église.*

*Plus qu'avec émotion... c'est aussi avec une forme d'appréhension que je le fais dans le contexte que nous connaissons... mais également avec soulagement.*

*Car ce matin même à 8h, les représentants de l'État et des Églises et communautés reconnues constitutionnellement dans notre canton étaient réunies au château St-Maire pour signer la convention de subventionnement quinquennale pour les années 2020 à 2024.*

*Les négociations auront duré une année ; travail de simplification du dispositif d'équilibrage d'abord entre les deux Églises reconnues de droit public ; travail de concertation ensuite avec M. Golaz, délégué de l'État aux affaires religieuses, de contacts avec différents départements et d'argumentation pour établir le dossier. Travail de négociation enfin avec la délégation du Conseil d'État composée de Mme Métraux, de M. Broulis et M. Maillard... Travail d'ajustement et de lobbying enfin dans l'attente de la décision du Conseil d'État prise dans sa séance du 8 mai et sous embargo jusqu'à signature de la convention à ce jour.*

*Ma reconnaissance va à Mme Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité qui n'a cessé de défendre le rôle et la place de nos Églises dans la société, à M. Rytz, son conseiller personnel, à M. Croset, secrétaire général du DIS, à M. Golaz, chargé des affaires religieuses, à M. Pillonel, secrétaire général de la FEDEC-VD et principal partenaire de négociation, à ma collègue Myriam Karlström, trésorière de notre Église et à la CILV qui nous délègue avec confiance la responsabilité de ces négociations... Le chemin fut long ; le résultat*

est probant.

*Pour la troisième fois en dix années de mandat, nous signons une convention quinquennale en légère augmentation ; elle était de 59'844'900 CHF en 2010 ; elle se monte aujourd'hui à 61'221'900 CHF ; elle se montera l'année prochaine à 61'332'125 CHF et progressera pour atteindre en 2024 à 61'905'285 CHF. Une augmentation donc de plus de 2 millions en 15 ans...*

*soit moins de 4 % diront les uns... ce qui reste en deçà de l'augmentation du coût de la vie et de l'augmentation de la population vaudoise...*

*mais plus de 3% d'augmentation dans une société qui se sécularise, au profit d'Églises dont les effectifs ne cessent de baisser, mais qui assurent au service de tous une mission importante de transmission des valeurs et de lien social...*

*et plus de 3% d'augmentation en comparaison à ce que vivent nos Églises sœurs de Suisse et d'Europe, c'est de l'ordre de l'exploit...*

*Est-il nécessaire de préciser que les polémiques qui ne cessent d'entacher l'image de l'Église catholique romaine à travers le monde... et celles, différentes, qui ont terni l'image de l'EERV ces dernières années n'ont pas facilité les négociations... Heureusement, le fort rayonnement du 500ème anniversaire de la Réforme dans la société civile, les excellents contacts du CS avec la classe politique cantonale vaudoise, l'expertise de nos Églises en matière d'accompagnement spirituel, leur présence sur l'ensemble du territoire et quelques projets phares comme l'aumônerie du monde agricole, ont convaincu que notre mission, fidèle à ses valeurs, est restée à la hauteur de nos exigences.*

*Cependant, ne nous y trompons pas ; nos reconnaissances sont fragiles... et notre statut privilégié d'Église subventionnée pourrait avoir un douloureux revers si elle devait être un oreiller de paresse. Notre capacité à nous réformer pour rester en phase avec la société dans laquelle nous évoluons ; notre volonté d'innover dans la manière de témoigner de l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes ; et notre exemplarité dans la manière d'accomplir notre mission sont les atouts essentiels et fondamentaux de notre développement et de la pérennisation de notre reconnaissance par l'État.*

*Le Conseil synodal sortant s'est engagé sans compter dans ce sens au service du Christ qu'il aime, et pour le rayonnement de son Église, qu'il aime aussi.*

*Avec la signature d'une nouvelle et bonne convention quinquennale de subventionnement, il remet à ses successeurs les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission et souhaite qu'ils sachent à leur tour prendre soin des dimensions relationnelles, spirituelles et institutionnelles de l'Église Évangélique Réformée du canton de Vaud.*

*Je vous remercie de votre attention et nous souhaite un bon synode. »*

## 3. Comptes 2018

La Présidente : « Pour ce point, nous avons reçu les rapports du CS, de la CoFin et de l'organe de révision. Nous commençons par les introductions. »

### 3.1. Introductions

#### 3.1.1 Introduction CS

La parole est à **Myriam Karlström** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués, chers amis,

*Pour la deuxième année consécutive, les comptes de l'EERV bouclent avec un bénéfice d'exercice alors que le budget prévoyait un déficit. La répartition des charges entre salaires et fonctionnement ainsi que le calendrier du processus budgétaire l'expliquent :*

*En effet, les charges salariales représentent près de 83% des charges totales de l'institution. Ainsi, même si la planification est grandement améliorée avec l'outil TabORH, les variations de personnel ont un impact financier important eu égard aux sommes en jeu. Pour rappel, un poste à plein temps est chiffré à un coût moyen annuel de fr. 150'000 pour l'ancienne*

convention de subvention. La nouvelle convention de subventionnement avec l'État baisse ce coût à environ fr. 146'000. Quelques mois de vacances ont donc un impact conséquent. D'autre part, le processus budgétaire commence neuf mois avant le début de l'année en question. Les différents acteurs doivent se projeter et penser aux projets futurs. Or, au moment de l'exploitation du budget, la réalité des forces à disposition et de la situation peuvent conduire à renoncer à tel ou tel projet, ce qui implique des diminutions de charges.

Pour 2018, le résultat d'exploitation en matière salariale est inférieur au budget de fr. 660'000 et le résultat d'exploitation concernant les frais de fonctionnement inférieur au budget de fr. 276'000. Ces différences sont explicitées en détail dans le rapport.

Le Conseil synodal est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de changer la manière de faire pour avoir des budgets plus près de la réalité des comptes. En effet, il est important que les élans et les projets puissent avoir lieu. L'amélioration des outils de pilotage financier : le reporting financier au Conseil synodal (mensuel pour les salaires et trimestriel pour les frais de fonctionnement) permettent un suivi budgétaire et des ajustements si nécessaire.

Ces dernières années, les discussions avec la Commission des finances du Synode ont conduit à une amélioration de la présentation du budget et des comptes, notamment en ayant systématiquement les deux premières pages qui permettent un survol rapide de la situation. Ces discussions se sont poursuivies cette année, avec l'appui de Mme Staehli de notre fiduciaire, pour trouver la meilleure manière de présenter au Synode les décisions concernant l'affectation du bénéfice ou cas échéant la couverture du déficit. Ainsi, au moment des décisions, le Conseil synodal se ralliera aux deux décisions proposées par la Commission des finances qui remplacent les cinq décisions figurant dans son rapport. Il présentera à l'avenir les décisions sous cette forme-là.

Avant de conclure, permettez-moi encore de remercier chaleureusement toute l'équipe de la comptabilité pour leur travail rigoureux et précis tout au long de l'année.

Merci dès lors d'entrer en matière, de débattre et de prendre les décisions qui vous incombent sur les comptes 2018 de l'EERV. »

### 3.1.2 Introduction Commission Finance

La parole est à **Denis Candaux** :

« Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Synode,  
Bonjour à chacune et à chacun.

Au mois de novembre, quand nous discutons du budget, nous décidons de ce que nous voulons accomplir l'année suivante. Une année et demie plus tard, au moment d'accepter les comptes, nous constatons ce qui a été fait, et ce qui ne l'a pas été.

Pour cette fin de législature, et après 14 ans à la CoFin, permettez-moi d'être un peu plus long que d'habitude dans mon introduction et de faire un petit retour en arrière.

La CoFin a toujours eu de bonnes relations avec le CS, en particulier avec les 5 trésoriers que j'ai eu le plaisir de côtoyer. Les discussions constructives, les différends compris et aplanis. Les propositions de la CoFin sont très souvent suivies par le Synode, mais je me souviens d'une fois où les 5 membres de la CoFin se sont trouvés unanimement seuls face à tout le Synode et le CS pour s'opposer à ce qui a été le plus gros flop financier de notre Église. Heureusement, la fête fut belle.

Je relèverai deux points importants. Notre travail - et celui du Synode - a profondément changé au moment où l'EERV est devenue employeur à la place de l'État. L'influence des dépenses administratives et de fonctionnement a fortement diminué par rapport à la masse salariale, et nous y avons moins porté attention. L'évolution constante des moyens informatiques nous pousse à la dépense, sans forcément gagner en efficacité.

Ce changement a aussi modifié le rapport de force dans nos assemblées, à l'exception des assemblées paroissiales : le tiers, ou 2 sur 5, ou 4 sur 7 sont des salariés de l'EERV, avec le dilemme d'être à la fois employé et employeur. Je ne crois pas que cette situation se retrouve

*ailleurs que dans l'Église. Cela rend le travail de la direction plus difficile.*

*Le recul du nombre de protestants dans notre canton, et par ce fait l'obligation continuelle de se réformer, de modifier nos structures, prend à tous les niveaux beaucoup d'énergie. La diminution du bénévolat, sensible dans tous les secteurs de la société, s'accompagne aussi d'une diminution des recettes paroissiales. Il est illusoire d'espérer remplacer le bénévolat par des personnes rétribuées. Le temps que nous avons consacré à réorganiser les contributions des paroisses et des régions n'a pas permis de trouver une solution, de même que pour les cibles paroissiales à Terre Nouvelle.*

*Ce ne sont certainement pas les seules raisons qui ont détérioré l'ambiance dans notre Synode, mais elles y ont contribué.*

*Un ancien membre du Synode m'a demandé comment je pouvais rester dans cette galère. Je lui ai répondu que ce sont les rats qui quittent le navire quand il va y avoir un naufrage. Et notre navire ne va pas faire naufrage.*

*Je pense que nous sommes bien dans une galère, mais les temps ont changé. L'esclave et les coups de fouets ont été abolis, en tous cas chez nous. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous ne naviguons pas par gros temps, mais plutôt sur une mer plate, au milieu de l'indifférence générale de plus en plus marquée. Pas le moindre souffle pour gonfler la voile, même celui du Saint-Esprit ne fait plus guère avancer la barque. Alors, cela laisse beaucoup de temps pour se quereller et se chercher des poux.*

*Le rôle du capitaine est difficile. Il doit définir le cap, motiver les matelots, prendre ses responsabilités et assumer ses choix,*

*Sur notre galère, les capitaines sont sept et je les remercie pour tout le travail accompli. Le bateau tient l'eau et il avance.*

*Contrairement à ce que l'on voit dans les films, les rameurs ne font pas que de ramer. Ils mangent, ils dorment, ils se reposent pour reprendre des forces. Pour cela, il faut des cuisiniers, des comptables, des infirmiers, pleins de petites mains qui travaillent dans l'ombre. En 2018, 52'000 écritures dans la comptabilité financière, à répartir dans 1040 comptes et 949 secteurs d'activité. Des salaires versés toujours ponctuellement à 575 collaborateurs de l'EERV, mais encore au service des paroisses, des associations, des aumôneries. Merci à l'OCF pour ce travail précis et rigoureux. Pour que le bateau avance droit dans la bonne direction, il est nécessaire de bien répartir les forces disponibles et les engager au bon endroit. Merci à l'ORH. Merci aussi à toutes les personnes qui travaillent à la maison des Cèdres, dans les régions et les paroisses.*

*Je remercie également la fiduciaire Staehli pour le contrôle des comptes, et pour l'aide qu'elle a apporté au CS pour mettre en place le SCI, rendu obligatoire par le passage au contrôle complet et exigé par l'État.*

*Et merci aux rameurs, ceux et celles qui font bouger la galère. Le travail est souvent ingrat, la reconnaissance ne va pas de soi, les critiques sont faciles. C'est toujours le négatif, les insuffisances, les erreurs qui sont mis en avant, de quoi démoraliser et démotiver les bonnes volontés.*

*Je rêve d'une Église où l'on ne parlerait que de ce qui va bien, de quoi faire envie, en espérant déteindre ainsi sur notre société toujours avide de scandale. On se met en colère pour un train qui arrive en retard, mais on ne parle pas de tous ceux qui arrivent à l'heure.*

*Au moment de la rédaction de notre rapport, nous n'avions pas encore reçu copie du rapport de la fiduciaire Staehli concernant l'audit de l'ORH.*

*Il en résulte quelques imprécisions et interprétations qu'il nous paraît utile de clarifier maintenant.*

*Au point 3.4 les Offices.*

*Nous relevons les éléments suivants :*

*Certificat de salaire :*

*o Les frais forfaitaires ne figurent sur le certificat de salaire que depuis 2018. Nous aurions dû écrire, que certains frais forfaitaires qui dépassent les maximums autorisés par la CCT auraient dû être à nouveau ratifiés et mieux documentés après l'entrée en vigueur de la CCT.*

*o Les formations payées par l'EERV ou remboursées par l'EERV ne le sont pas toujours. Nous aurions dû l'écrire. Les maximum légaux n'ont pas été atteints pour obliger l'employeur à indiquer ces frais-là, mais une explication plus claire aurait dû être donnée aux employés, qui n'ont pas subi de préjudice.*

*o La LPCFam figure usuellement sur le point 15 du certificat de salaire, mais sans être une obligation légale. Nous n'avons donc pas de remarques à ce point-là.*

*Les comptes 2018 présentent un écart important avec le budget, heureusement dans le bon sens. On peut regretter que des activités n'aient pas pu être réalisées. Nos comptes reflètent donc cette réalité et peuvent ainsi être acceptés tels que présentés. Ainsi, la CoFin vous propose d'entrer en matière et d'accepter les propositions de décisions. Nous avons ajouté la proposition d'une nouvelle décision et pourrons répondre aux questions le moment venu.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

### 3.1.3 Introduction de l'organe de révision

La parole est à **Virginie Staehli Amblet** :

Elle se réfère au « Rapport de l'organe de contrôle financier sur les comptes annuels 2018 », confirmant que, comme en atteste celui-ci et selon l'appréciation de l'organe de révision, « *les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts* ». Elle rappelle également que la responsabilité de « *l'établissement des comptes annuels* » incombe au Conseil synodal et que celle de l'organe de révision consiste à « *exprimer une opinion sur les comptes annuels* », opinion qui, en l'occurrence, les considère comme conformes. Dès lors, elle recommande au Synode d'approuver les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

La Présidente clôture la partie « Introductions ». Claude Neyroud Busslinger demande la parole.

**Claude Neyroud Busslinger** : Elle demande, suite aux modifications apportées par la CoFin à son rapport, de quelle manière ces corrections seront consignées dans le PV.

La Présidente lui répond que figurera dans le PV le texte de Denis Candaux tel qu'il vient d'être entendu.

**Denis Candaux** : Il précise que ces modifications n'ont pas d'influence sur le résultat comptable.

## 3.2. Entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. La Présidente : « *L'entrée en matière est acceptée, nous pouvons passer en revue les documents.* »

## 3.3. Passage en revue des documents

### 3.3.1 Rapport du CS

**Claude Neyroud Busslinger** : Concernant la page 3, elle demande au CS des précisions sur le retour de prestation des assurances sociales, « *qui a dépassé de plus de 320'000.- ce qui avait été budgétisé* ». Elle ajoute qu'en page 14, « *on voit qu'il y en a pour 721'355.- de dépassement de prestations des assurances sociales.* » Elle calcule qu'en tenant compte d'un salaire moyen de 150 000.-, 100 postes auraient été arrêtés dans le courant de l'année. Mais cela n'est pas corroboré par ce qu'affirme le courrier de la médecin du travail. Aussi voudrait-elle connaître le nombre de personnes « *réellement en arrêt de travail de plus de 30 jours* », et obtenir de plus amples informations concernant la répartition de ces personnes (entre les

Cèdres, les régions et les MiCo).

**Myriam Karlström** : Elle précise que le dépassement est effectivement de 720'000.-, les 320'000.- étant la différence par rapport à la budgétisation de 400'000.-. Concernant le nombre de postes arrêtés, elle souligne que « *comme le retour d'assurance n'est pas l'entier du salaire mais le 80 %* », c'est « *pire* » que ce qu'a dit Claude Neyroud Busslinger.

**Boris Voirol** : Il dit que Claude Neyroud Busslinger lui avait posé la question en séance de préparation, et qu'il n'a pas reçu l'information à ce jour. Il la communiquera le cas échéant.

**Jean-Luc Crisinel** : Il déplore l'utilisation du mot « *succès* » en page 15 : « *Nous devons chercher à être utiles, et pas particulièrement à avoir du succès.* » Il fait un parallèle avec les hôpitaux qui, en cas d'épidémie, nous soulageraient largement, « *mais je ne sais pas si on irait clamer partout le "succès" des hôpitaux* ».

**Claude Neyroud Busslinger** : À la page 25, elle remarque que pour la première fois depuis cinq ans, « *les charges augmentent* ». « *Ce qui veut dire que notre corps ministériel prend à cœur de se former et de bénéficier des formations qui sont proposées par l'ORH* ». Elle tient dès lors à remercier et à féliciter le corps ministériel et l'ORH, ainsi que les ministres pour le temps qu'ils prennent « *en dehors de leur temps paroissial* » afin de « *faire le meilleur* ». Et concernant la page 26, au sujet de l'électricité, elle remercie également la Fondation des Terreaux d'avoir pris ces frais-là en charge.

**Suzette Sandoz** : Elle remercie le CS pour l'indication donnée concernant les charges du lieu-phare La Cathédrale. À la page 35, elle s'interroge quant aux frais de déplacement et de logement budgétisés pour le voyage à New-York, qui ont été imputés ailleurs sans qu'elle ne parvienne à trouver où ni combien.

**Myriam Karlström** : Elle répond que ces frais ont été imputés à l'ORH, sous « *formation* », et qu'ils s'élèvent à 9'626.45.-.

### 3.3.2 Rapport de la CoFin

**Florence Clerc Aegerter** : Elle cite la dernière phrase de l'introduction : « *Des demandes pour ces matières adressées par l'OCF à l'ORH n'ont pas été entendues et ont conduit à des tensions entre les deux offices, contribuant ainsi à la dégradation de l'ambiance de travail à la Maison des Cèdres.* ». Elle demande à la CoFin s'ils ont vérifié auprès de l'ORH (notamment auprès de Michèle Cohen) ce qu'il en était.

**Denis Candaux** : Il répond que la CoFin discute avec le CS et n'a pas rencontré le personnel des Cèdres.

**Charles-Louis Rochat** : Il a une question relative à l'information sur les contributions des régions. Il parle du bénéfice de 2018, affirmant qu'il n'est « *pas impossible* » qu'il se renouvelle en 2019. Il demande au CS s'il tient déjà compte de cet hypothétique bénéfice substantiel dans les contributions des régions et des paroisses pour 2020.

**Myriam Karlström** : Elle répond que ne sachant pas « *prédire l'avenir* », le CS ne peut pas en tenir compte pour 2020.

**Florence Clerc Aegerter** : Elle demande à la CoFin d'explicitier le point 3.3 : « *La CoFin souhaite que le prochain CS définisse et harmonise les règles de défraiements et des temps de travail des ministres engagés dans des fonctions hors de leur cahier des charges.* »

**Gérald Dessauges** : Il s'étonne que la décision du CS ne soit pas reprise par la CoFin dans la décision 2. Il souhaite que la CoFin précise ce qu'elle va faire voter quand on abordera ce point.

**Denis Candaux** : Il répond à Mme Clerc Aegerter : « *C'est principalement toutes les activités que les ministres font en dehors de leur cahier des charges stricts. Ça peut aller du service militaire à la participation au Conseil régional ou à différentes associations. Il me semble que ce n'est pas défini. Il y a certaines règles qui sont établies, mais pas la totalité.* » Il aimerait que tout cela soit désormais mieux précisé. À Gérald Dessauges, il confirme que le bénéfice final est attribué au capital.

### 3.3.3 Rapport de la fiduciaire

Pas de question sur le rapport de la fiduciaire.

## 3.4. Décisions

La Présidente : « Comme indiqué par la trésorière et le rapport de la CoFin, nous prenons en considération les propositions de décision de la CoFin. »

### 3.4.1 Proposition de Décision 1

(Formulation CoFin, ralliement CS)

Le Synode approuve les comptes tel que présentés avec un bénéfice de fr. 545'806.
---

Discussion :

**Claude Neyroud Busslinger** : Elle demande de verser l'entier du bénéfice de l'exercice (545'806.-) au fonds de solidarité aux paroisses pour permettre une diminution de la contribution l'année prochaine : « Cette attribution pourrait être, de la part de notre Synode, le témoignage du remerciement concret que toute notre institution devrait témoigner à toutes les entités qui vivent l'Évangile dans les lieux destinés à la population vaudoise ». En donnant cet argent au fonds de solidarité, le Synode conférerait ainsi plus de souplesse aux paroisses et ainsi amènerait « un peu d'air dans les finances paroissiales ».

**Amendement Neyroud Busslinger** : « Le Synode attribue 125'000.- au fonds de solidarité et le reste au capital. »

La Présidente précise que sur l'amendement proposé par Claude Neyroud Busslinger, le montant n'est pas celui évoqué dans son intervention : il parle de 125'000.-.

L'amendement est soutenu.

**Denis Candaux** : Il s'oppose à cet amendement, arguant qu'il faut rappeler que les paroisses existent par elles-mêmes et qu'il serait risqué de laisser l'État régler l'entièreté de leurs dépenses.

**Xavier Paillard** : Il insiste sur le fait que « dans les négociations, on essaie de valoriser tout ce que l'Église est capable de dégager comme activités de terrain, comme financements automatiques, générés par l'Église ». Il évoque ensuite le fonds de solidarité, qui a été conçu pour que les paroisses les plus riches aident les paroisses les plus pauvres.

**Myriam Karlström** : Elle rappelle qu'on peut rétrocéder tel ou tel montant sans nécessairement passer par le fonds de solidarité, « via une diminution des contributions 2019 ».

**Gérald Dessauges** : Il est favorable à l'amendement, trouvant que ce serait un signal fort attestant que l'Église encourage « ce qui se passe au niveau local ». Il encourage le Synode à soutenir cet amendement, afin de diminuer les contributions paroissiales, mais souhaite que Claude Neyroud Busslinger le modifie en s'accordant aux remarques de Myriam Karlström sur le fait de ne pas passer par le fonds de solidarité pour aider les paroisses.

**Claude Neyroud Busslinger** : Elle ne comprend pas la position de Myriam Karlström, ne voyant pas de problème à passer par le fonds de solidarité. Elle trouve cela suffisamment simple et clair.

**Myriam Karlström** : Elle répond que ce n'est pas un problème comptable, mais symbolique. « Puisque c'est un fonds de solidarité, si on passe par lui, on part du principe qu'il s'agit d'une solidarité pour toutes les paroisses de tout le canton, peu importe leur situation financière. » En évitant de passer par le fonds, on offre aux conseils régionaux une liberté sur l'affectation de ce montant à telle ou telle paroisse. Ils pourraient d'ailleurs l'utiliser pour autre chose que pour la diminution des contributions paroissiales. Ensuite, par rapport au montant : « Dans le budget global de l'EERV, la part des contributions, par rapport à la part des subventions de l'État de Vaud, est de 15 %. On pourrait dire que c'est 15 %, dès lors, du bénéfice qui est

*rétrocédé. Alors c'est un montant moindre que ce que tu articulais, ça fait un peu moins de 82 000.-, et comme ça il y a une logique aussi par rapport à l'État, c'est qu'on prend la proportion de ce qui vient des paroisses pour en faire bénéficier les régions et les paroisses. »*

**Denis Candaux** : Il rappelle que le fonds de solidarité ne met pas d'argent de côté : ce qui est mis dans le fonds est toujours utilisé l'année suivante.

**Olivier Leuenberger** : « *On peut envisager d'attribuer un certain montant pour diminuer la part des paroisses et des régions soit à très court terme, soit l'année prochaine, soit à plus long terme* ». Il évoque ensuite le fonds « immeuble de Chavannes » : il aimerait que la dotation de 84 267.- demeure. Pour le reste, il soutient qu'une part peut être attribuée aux paroisses, et le bénéfice final au capital.

**Denis Candaux** : Il rappelle que les comptes de l'année 2018 ont été validés par une fiduciaire, avec un bénéfice 545 000.-. Les dotations éventuelles seront faites dès janvier 2019. Mais on ne peut plus modifier le montant de 545 000.-.

La Présidente annonce que la décision 1 va être votée telle que formulée. La discussion qui vient d'avoir lieu ne la modifie pas, mais ajoute cependant une « puce » à la décision 2, qui sera discutée après le vote.

Vote de la décision :

voix pour : majorité

voix contre : 0

abstention : 1

La décision est donc acceptée.

La parole est à **Virginie Staehli Amblet**, au nom de l'Organe de Révisions : l'Organe de Révisions valide cette nouvelle attribution, « *du moment que l'affectation ne dépasse pas le bénéfice* ».

### 3.5. Proposition de Décision 2

(Formulation CoFin, ralliement CS)

Le Synode décide les mouvements post-clôture suivants (affectation du résultat) :

- Les prélèvements aux Fonds :
  - Fonds solidarité protestante : 6'171.-
  - Fonds Cheseaux : 4'800.-
  - Fonds Eugénie Basset : 5'000.-
  - Fonds TN : 9'850.-
  - Fonds immeuble de Chavannes : 10'393.-
- La dissolution de la provision immeubles Chavannes de 81'100.-
- La dotation aux Fonds immeuble de Chavannes de 84'267.-
- L'amortissement de la créance de 38'000.- à l'égard de l'ECT
- Une réduction des contributions 2019 des Régions globales de 85'000.- /125'000.- à répartir selon la clé 2019

Discussion :

La présidente propose de se déterminer d'abord sur l'alternative 85'000.- / 125'000.-

**Olivier Leuenberger** : Il souligne que ce montant de 85 000.- fait sens par rapport au pourcentage de 15 % évoqué par la trésorière.

**Claude Neyroud Busslinger** : Les 125 000 correspondaient environ 22 %, l'idée étant d'accorder environ le 20 % du bénéfice aux Régions, qui sont « *la grosse porte de l'Église sur le terrain* ».

Vote du montant de la réduction :

voix pour 125'000.- : 24



voix pour 85 000 .- : 29

Le montant de la réduction proposé dans la « puce » ajoutée est donc de 85'000.-.

Vote de la décision :

voix pour : unanimité

Le Synode décide les mouvements post-clôture suivants (affectation du résultat) :

- Les prélèvements aux Fonds :
  - Fonds solidarité protestante : 6'171.-
  - Fonds Cheseaux : 4'800.-
  - Fonds Eugénie Basset : 5'000.-
  - Fonds TN : 9'850.-
  - Fonds immeuble de Chavannes : 10'393.-
- La dissolution de la provision immeubles Chavannes de 81'100.-
- La dotation aux Fonds immeuble de Chavannes de 84'267.-
- L'amortissement de la créance de 38'000.- à l'égard de l'ECT
- Une réduction des contributions 2019 des Régions globales de 85'000.- à répartir selon la clé 2019

La décision ci-dessus est donc acceptée.

### 3.6. Proposition de résolution

Au moment des comptes, le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre pour approbation formelle :

- l'affectation du bénéfice ou la couverture du déficit ;
- tout mouvement sur Fonds non-budgétisé de plus de fr. 30'000 ; sont exclus les dons ou collectes affectés.

Cette résolution annule et remplace la résolution 2018/1

Pas d'intervention.

Vote de la résolution :

voix pour : majorité

voix contre : 0

abstention : 1

La résolution est donc acceptée.

La Présidente remercie « *tous ceux qui ont apporté leur part dans le processus qui a abouti aux comptes que nous venons d'approuver, à l'équipe de l'OCF sous la responsabilité de Florence Baudraz* », puis passe la parole à la trésorière **Myriam Karlström**, « *qui souhaite ajouter quelques mots* » :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués, chers amis.*

*Tout d'abord merci au Synode pour l'acceptation des comptes.*

*Au terme de ce point des comptes 2018, je tiens à exprimer ma reconnaissance à toute l'équipe de la comptabilité pour la tenue des comptes. Seul René Jurenak est présent aujourd'hui, mais je lui demande de transmettre ma reconnaissance à ses collègues. Rien ne me prédestinait à devenir trésorière d'une institution comme l'EERV. J'ai beaucoup appris pendant ces deux ans et les professionnels de la comptabilité ont été de bons professeurs. Ils ont répondu à mes questions avec patience et parfois persévérance quand j'étais un peu dure à la comprenette. MERCI.*

*Ma gratitude également aux membres de la commission des finances. Le travail et la collaboration, tant sur les budgets que sur les comptes ont été sereins et fructueux. Alors merci à chacune et à chacun.*

*Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Mme Virginie Staehli et à son équipe qui ont effectué le travail de révision avec professionnalisme pendant de nombreuses années. C'était là aussi précieux pour la novice que j'étais de pouvoir compter sur vous pour répondre à mes questions. En novembre dernier, le Conseil synodal proposait au Synode de garder la fiduciaire Staehli pour les exercices 2018 et 2019, afin d'éviter de changer de fiduciaire sur un exercice à cheval sur deux législatures. Virginie Staehli a dirigé la révision des comptes de l'EERV le nombre maximal d'années autorisées par la loi. Et personne dans l'entreprise n'est en mesure d'assumer ce rôle suite à des changements survenus dans le personnel depuis l'automne dernier. Ainsi en novembre prochain, il sera proposé au Synode de désigner un nouvel organe de révision pour les comptes 2019. Je profite dès lors de la présence de Mme Staehli parmi nous pour la dernière fois pour la remercier publiquement pour toutes les années où elle a assumé le mandat de révision des comptes de l'EERV.*

*Enfin, permettez-moi de vous adresser encore quelques mots à titre personnel. Occuper la fonction de trésorière m'a beaucoup appris, disais-je. Cela m'a également permis de mesurer que l'EERV a encore du chemin à faire pour accepter que le statut d'institution de droit public implique de se soumettre à un certains nombres de règles en matière de gestion comptable notamment. Trop souvent par exemple le simple fait de ne pas rembourser des frais sans le justificatif est contesté ou décrié comme tracasserie administrative. Il est arrivé plusieurs fois qu'on me rétorque que ce n'était pas conforme au principe évangélique de la confiance entre frères et sœurs. J'espère sincèrement qu'en Église nous pourrions apprendre que la fermeté ne s'oppose pas à l'humanité, que le contrôle ne s'oppose pas à la collaboration et à la confiance. MERCI de votre attention. »*

## 4. Information sur les contributions des Régions et des paroisses pour 2020

La parole à **Myriam Karlström**, trésorière, pour le Conseil synodal :

*« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les délégués,*

*Comme chaque année, voici l'information concernant les contributions des Régions et des paroisses, pour 2020.*

*Depuis 2017, le montant total des contributions a diminué de fr. 574'000.*

*En 2018, c'est l'affectation d'une partie du bénéfice 2017 en diminution des contributions qui a permis d'anticiper le changement de système de calcul voté en juin 2017.*

*Le nouveau mode de calcul a permis une diminution de fr. 67'000, entre 2018 et 2019.*

*Enfin, pour 2020, la diminution sera de fr. 31'000 par rapport à 2019.*

*Vous serez peut-être étonnés de constater que certaines Régions ont une augmentation légère, malgré la baisse du montant total. Cela est dû au fait que la répartition est faite au prorata du nombre de protestants. Globalement, le nombre de protestants entre 2019 et 2020 a diminué de 7597. Comme cette diminution n'est pas linéaire dans les différentes Régions, l'impact sur les contributions n'est pas linéaire non plus.*

*À l'issue du Synode, le document sera envoyé aux conseils régionaux pour qu'ils puissent préparer leur budget et le cas échéant leur propre répartition entre paroisses à proposer à l'Assemblée régionale puisque c'est leur prérogative. »*

## Evolution des contributions entre 2017 et 2020

Contributions 2017 : fr. 3'883'000

Contributions 2018 : fr. 3'406'380

Contributions 2019 : fr. 3'339'000

Contributions 2020 : fr. 3'308'000



Synode des 14 et 15 juin 2019, Villeneuve.

Région	Contributions 2020	différences par rapport à 2019
La Côte	339 000	-4 000
Morges - Aubonne	339 000	-4 000
Les Chamberonnes	302 000	-3 000
Lausanne-Epalinges	352 000	-7 000
Gros-de-Vaud - Venoge	324 000	1 000
Joux - Orbe	204 000	-1 000
Nord vaudois	324 000	-4 000
La Broye	287 000	2 000
Lavaux	226 000	-4 000
Riviera - Pays-d'Enhaut	325 000	-6 000
Chablais vaudois	189 000	0
PLA	97 000	-1 000
	<b>3 308 000</b>	<b>-31 000</b>

Cette information ne suscite pas de question.

## 5. Gestion 2018

La Présidente : « Vous l'avez peut-être relevé au moment de l'appel, le président de la CoGest est excusé pour ce Synode. Pour éviter toute sur-interprétation, je vous lis le courrier qu'il m'a adressé » :

« Madame la Présidente, cher(e)s sœurs et frères Membres du Synode,  
Bienvenue à Villeneuve, ma paroisse, mais hélas sans moi.  
Voilà déjà presque 2 ans, la Société de Sauvetage de Villeneuve a entrepris de faire construire une nouvelle unité d'intervention afin de remplacer l'actuelle vieillissante.  
Depuis bientôt 2 ans une petite équipe, dont je fais partie, travaille et réfléchit à comment ce nouveau bateau peut servir au mieux les navigateurs en détresse dans cette partie du Léman.  
Aujourd'hui, il est prêt. Et avec les instructeurs, nous allons nous former durant trois jours pour que, dès la semaine prochaine, les équipes de sauveteurs puissent être à leur tour formés sur cette nouvelle embarcation.  
Je vous prie donc de bien vouloir accepter mes excuses pour mon absence mais sachez que je suis en pensées avec vous et tout particulièrement avec l'équipe de la CoGest au sein de laquelle j'ai travaillé ces derniers mois.  
Recevez, Madame la Présidente, cher(e)s sœurs et frères Membres du Synode, mes meilleures salutations en Christ.  
Yael SAUGY »

## 5.1. Introduction

La Présidente : « *Sans plus attendre, je passe la parole au CS pour son introduction* ».

### 5.1.1 CS

La parole est à **Xavier Paillard** pour le Conseil synodal :

*« Madame la présidente du Synode,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,*

*En introduction à notre rapport, nous avons écrit :*

*« L'Église est la grande famille de tous les amateurs de Dieu engagés dans la suivance du Christ et dans le souffle de l'Esprit. Des amateurs appelés à aimer leur Dieu, de tout leur cœur, de toute leur âme, de toute leur force, et de toute leur pensée ; et leur prochain comme eux-mêmes selon la belle formule de l'Évangile de Luc. Des amateurs de Dieu qui partagent avec l'apôtre Paul cette certitude que rien ne pourra jamais les séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ. Des amateurs aimés en premier par Dieu lui-même, sans conditions, libres et responsables d'accepter cet amour et d'en vivre dans la confiance, ou de l'ignorer. Des amateurs de Dieu donc... qui s'efforcent de lui obéir et qui ont envie de donner le meilleur d'eux-mêmes non pas pour être aimés, mais parce qu'ils se savent aimés. Ainsi dans la foi, les efforts et la rigueur ne sont pas la recherche d'un mérite ou d'une reconnaissance (heureusement dois-je dire aujourd'hui) mais ils sont une action de grâce. »*

*Alors oui, j'aimerais ici :*

- *rendre grâce à Dieu des forces qu'il a données au Conseil synodal tout au long de l'année 2018, et ces derniers mois en particuliers, pour tenir la barre contre vents et marrées, assumer ses responsabilités et rester solidaires...*
- *rendre grâce à Dieu pour mes collègues du Conseil synodal, leur engagement, leur persévérance, l'esprit de service, de discernement et de fraternité que nous avons su partager*
- *rendre grâce à Dieu plus largement pour toutes celles et ceux qui se sont engagés avec le Conseil synodal à faire vivre une Église qu'ils aiment...*
- *rendre grâce à Dieu enfin pour toutes celles et ceux qui ont été mis au contact de l'Évangile de Jésus-Christ par l'engagement, dont le rapport 2018 rend compte, de tous les bénévoles, élus et salariés de notre Église...*

*« S'il fallait une preuve de l'existence de Dieu, me disait il y a quelques jours un responsable de l'Église catholique dans le canton de Vaud, la meilleure preuve serait la vie de l'Église au travers des siècles malgré toutes ses incohérences et ses imperfections. »*

*Notre rapport de gestion 2018 en est un bel exemple. Il nous appelle à une grande humilité et à une sincère action de grâce. »*

### 5.1.2 CoGest

La parole est à **Francine Guisan** pour la CoGest :

*« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués,*

*Personne n'aime les porteurs de mauvaises nouvelles. On a toujours la tentation de se boucher les oreilles, voire de faire un mauvais parti aux oiseaux de malheur, au lieu d'aborder l'épreuve de front. S'il vous est douloureux de découvrir les dysfonctionnements de notre exécutif, sachez qu'il nous est tout aussi douloureux de devoir vous les révéler. Nous aurions de loin préféré faire état d'une gestion du Conseil synodal saine, positive et stimulante. En bien des matières, le Conseil synodal a certes accompli un bon travail et proposé au Synode des projets intéressants durant l'année 2018, mais la vision outrancièrement négative qu'il porte sur notre Église nous a conduits à vous proposer de ne pas approuver le rapport annuel 2018. En effet, un tel rapport se doit de témoigner de la vie de l'EERV, et non des humeurs du Conseil synodal. De plus, le rapport du CS est en plusieurs endroits offensant, voire calomnieux, à l'égard de nombreux acteurs de la vie de notre Église, tant laïcs que ministres. Une approbation du rapport impliquerait que le Synode cautionne cette vision, ce que nous ne*

*pouvons lui demander.*

*Pendant des années, la CoGest s'est montrée compréhensive, bienveillante, encourageante envers le Conseil synodal. Aujourd'hui, son attitude a changé, car la situation a changé. Elle ne peut, en particulier, tolérer que des collaborateurs de notre Église soient maltraités au point que leur santé soit mise en danger : vous avez tous pu lire le rapport du Dr Praz-Christinaz, médecin du travail ; ce document, adressé, entre autres, aux membres du Synode, a été joint au rapport de la CoGest sur l'année en cours, sur proposition du Bureau du Synode. Nous n'en citerons ici qu'un passage : « Le risque psychosocial à l'origine de l'état de souffrance au travail des collaborateurs de l'EERV et plus spécifiquement du collectif ORH doit être supprimé. J'en appelle donc à toutes les responsabilités individuelles et collectives au sein de l'EERV pour faire cesser ce risque et les atteintes à la santé qui en découlent. »*

*Nous précisons que plusieurs collaborateurs de l'ORH sont ou ont été en arrêt de travail complet ou partiel ces derniers mois. Le Conseil synodal ne cesse de se plaindre des insuffisances de l'ORH, mais ne se demande pas si la pression mise sur les collaborateurs ne pourrait pas en être la source. Les décisions 2, 3 et 4 que la CoGest vous recommande d'adopter visent à protéger « la santé et la personnalité des collaborateurs », comme le stipule l'article 167 RE ; ces décisions sont une réponse à l'appel à la responsabilité que le Dr Praz-Christinaz adresse aux instances de l'EERV, en particulier aux membres du Synode.*

*Le Conseiller synodal démissionnaire John Christin, dans son discours au Synode de juin 2018, puis la CoGest, dans son rapport de décembre 2018, s'étaient déjà tous deux inquiétés de la pression subie par les collaborateurs de l'ORH, en particulier par le responsable d'Office. Ce collaborateur a subi un acharnement qui a sidéré la Commission de gestion : après l'avoir changé de poste sans justification sérieuse, le CS s'est évertué à traquer des erreurs qui auraient pu justifier la décision prise. Cette manière de travailler n'est pas correcte.*

*Un audit financier de l'ORH a été mené, qui n'a rien révélé d'important – les détails sont donnés dans le rapport de la CoFin ; une question a dû être tranchée, celle des frais forfaitaires de trois ministres qui n'avaient pas été ajustés à la nouvelle CCT : le CS a été invité par les inspectrices à confirmer ou infirmer ces acquis, ce qui aurait dû être fait en 2016, au moment du changement de CCT. Les règles en matière de défraiement pour des déplacements hors canton demanderaient également une clarification de la part du CS.*

*Le rapport d'audit se montre satisfait du travail de l'ORH, précisant même que « les contrôles opérés » à l'interne de l'EERV « sont suffisants pour assurer un niveau d'assurance élevée ». Malgré cette appréciation positive, ce rapport a été transmis à la CoGest par le CS avec un commentaire chargeant l'ORH et son ancien répondant au CS, ce que la CoGest ne peut comprendre autrement que comme une volonté de justifier a posteriori le changement de dicastère de John Christin et le changement de poste de Nicolas Besson. La CoGest ne s'explique pas non plus cet acharnement soudain à l'encontre de l'ORH : les deux principaux collaborateurs de cet office, Nicolas Besson et Michèle Cohen, sont en poste respectivement depuis 2010 et depuis 2003. Si la qualité de leur travail avait été si douteuse, comment se fait-il que le CS ait mis tant d'années à le découvrir ?*

*Les attaques menées par le CS contre l'ORH, de même que les accusations de manque d'objectivité à l'encontre d'une CoGest mettant en cause la gestion du CS, ou les doléances envers les délégués du Synode, qualifiés d'ignorants ou de méfiants quand ils ne votent comme le Conseil synodal le voudrait – tout cela, pour la CoGest, relève d'une politique systématique de recherche d'un bouc émissaire, visant à minimiser les échecs du Conseil synodal, et témoignant de sa difficulté à admettre et assumer ses erreurs. Commettre des erreurs fait partie de la condition humaine ; ce qui est problématique, c'est de les imputer à autrui et de se placer soi-même en victime.*

*Dans son rapport, la Commission de gestion a relevé un manque de leadership de la part du CS. Le leadership est la capacité à mobiliser des ressources pour atteindre des objectifs fixés. Il s'agit donc de motiver les personnes engagées, de les unir, de les considérer comme des partenaires et non comme des subordonnés, de permettre l'émergence d'une vision partagée, d'établir des projets communs et non d'imposer un diktat.*

*Pour la CoGest, la manière dont s'est déroulée la repourvue du poste du lieu-phare La*

*Cathédrale est emblématique de cet autoritarisme. C'est pour cette raison que nous nous sommes arrêtés plus longtemps sur ce dossier, qui a entraîné plusieurs démissions au sein du Conseil de ce lieu-phare. Nous précisons que notre analyse n'est en aucun cas une attaque à l'encontre de la personne de Line Dépraz, mais une mise en cause d'un procédé qui, quoiqu'il soit légal, manifeste un mépris certain pour un processus démocratique.*

*Au moment de remettre son mandat, la CoGest s'interroge également sur sa mission. Nous constatons que nous sommes réglementairement mal outillés. Le Règlement ecclésiastique est idoine quand tout va bien. Il s'avère insuffisant en temps de crise. Certains délégués estiment que la CoGest ne va pas assez loin, d'autres qu'elle sort de ses prérogatives. Le Synode devra préciser, dans le RE, ce qui est attendu de sa commission de gestion. Il devra aussi déterminer ce que signifie accepter la gestion du CS ou la refuser, et les conséquences qu'un refus impliquerait.*

*Face aux critiques parfois très agressives qu'ils ont essuyées, les membres de la Commission de gestion précisent qu'ils ont effectué leur travail en leur âme et conscience. Notre objectivité a été mise en cause par certains délégués ; cela tient au caractère confidentiel des données dont nous disposons : procès-verbaux du Conseil synodal, courriers, rapports d'audits, entrevues avec diverses personnes (membres du CS, collaborateurs ou autres membres de l'EERV). Nous ne sommes donc pas en mesure d'étayer nos propos par des citations tirées de documents ou d'entretiens dont les contenus ne peuvent être divulgués. Au Synode de décider s'il veut faire confiance à sa propre commission de gestion, sans pouvoir lui-même consulter les pièces sur lesquelles nous nous sommes appuyés.*

*Nous pouvons également vous annoncer qu'aucun de nous ne postulera à la Commission de gestion pour la prochaine législature. Le lourd et délicat travail d'investigation que nous avons mené durant cette dernière année nous a fatigués, aussi jugeons-nous plus sage que la Commission de gestion de notre Synode soit entièrement renouvelée et aborde la prochaine législature avec un regard neuf.*

*Merci de votre attention. »*

## 5.2. Débat d'entrée en matière + vote d'entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière.

Interventions :

**Françoise Schneiter :**

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers synodaux, Chers délégués,*

*Je n'ai pas pour habitude de prendre souvent la parole lors des débats, je ne suis pas suffisamment prompte à prendre la parole, et de ce fait, mes préopinants ont souvent exprimé ce que je voulais dire avant que je ne le fasse.*

*Pourtant cette fois, j'ai eu le temps de me préparer depuis le Synode de Crêt-Bérard et de bien m'interroger sur cette dernière rencontre de la législature. Je suis très peinée de la manière dont celle-ci prend fin : nous avons souvent eu des Synodes difficiles, voire houleux, mais jamais comme les derniers vécus. Lorsque certains délégués prenaient la parole, je pouvais voir le visage de certains de leurs collègues et du Conseil synodal se fermer et se désespérer de ce qui allait encore bien se dire. Pourtant, comme le souligne la CoGest, les interventions de ces conseillers n'étaient pas de la défiance ou une volonté de prendre le pouvoir, mais le fruit de réflexions et de travail en région, celui qu'il nous est recommandé de mener pour le bien de nos régions et de nos paroisses.*

*Suite au rapport du Conseil synodal intitulé "l'Église entre division et unité" et du débat à huis clos de de notre Synode de décembre, il est mentionné que le rapport de la CoGest n'a pas donné lieu à un vrai débat. Je pense, et je suis même certaine, que chaque délégué avait eu le sentiment que le Conseil synodal avait entendu la demande du Synode d'un réel apaisement, et ainsi de pouvoir reprendre la nouvelle année avec sérénité. Malheureusement, le CS a choisi de ne pas argumenter et il n'a pas entendu la demande des délégués par la voix de la CoGest.*

*Depuis que je suis déléguée, ce n'est pas la première fois que des dissensions apparaissent entre la CoGest et le CS. C'est normal, quand un organe est désigné pour en contrôler un autre, il est évident que si chacun fait bien son travail, des tensions sont inévitables. De mon point de vue, la CoGest actuelle a respecté les formes, ce qui par le passé n'a pas toujours été le cas. L'objectif de celle-ci est l'accomplissement de son mandat et non une prise de pouvoir, d'ailleurs aucun de ses membres ne se présente pour le conseil synodal.*

*J'ai toujours pensé que les valeurs morales et le bien de ces membres en Église étaient plus respectées qu'en politique, c'est pourquoi je n'ai pas suivi le reste de ma famille dans la politique communale, préférant me mettre au service de ma paroisse, puis de ma région pour défendre mes valeurs. Malheureusement, au final, depuis quelques mois, je suis désabusée et j'espère vraiment qu'avec la nouvelle législature, le climat sera plus serein et que nous pourrons nous remettre au travail avec un sentiment de pouvoir avancer paisiblement. Je conclurai en souhaitant, comme la commission de Gestion, que la nouvelle équipe du Conseil synodal, je cite, « fasse preuve d'un état d'esprit plus positif et plus constructif, et qui aime l'Église ». Je propose l'entrée en matière en nous souhaitant un débat serein. »*

**Claire Richard :**

*« Madame la présidente du Synode, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil synodal et du Synode, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,*

*Voici à peine huit mois que j'ai intégré votre noble assemblée en tant que déléguée de l'État, avec un œil neuf et sans préjugés. Sans historique non plus, évidemment.*

*Je dois dire que je suis impressionnée par le très large périmètre des activités de l'EERV ainsi que par l'ampleur de la tâche, aussi bien pour le Conseil synodal que pour le Synode, et bien sûr pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'Église.*

*Je tiens à féliciter chacune et chacun, ministres, laïcs, bénévoles, pour les compétences très universelles, polyvalentes, mises à la disposition de l'Église et de la population vaudoises.*

*La qualité du rapport de gestion du Conseil synodal m'a permis de bien saisir la diversité et la valeur de toutes les missions menées par l'Église dans son ensemble. En cela, je remercie les membres du Conseil synodal de leur travail soigné et exhaustif.*

*Bien sûr, des reproches sont formulés par certains d'entre vous, par beaucoup peut-être.*

*Mais il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais. Tout le monde est concerné par cet adage, et en particulier évidemment les membres du Conseil synodal. Comme pour tout organe exécutif, leur fonction les amène à prendre des décisions, c'est leur rôle d'un point de vue institutionnel. Or, toute décision par essence est susceptible de fâcher.*

*A titre personnel, pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, mon expérience politique m'a amenée à la municipalité de ma petite commune, puis à la syndiculture. Parallèlement, j'ai aussi fait partie de la Constituante vaudoise. Sans parler de mes activités passées au sein de la justice de paix, comme assesseur et aussi greffière.*

*Aujourd'hui, je suis députée au Grand Conseil depuis cinq ans, et membre de la Commission des finances.*

*C'est dire que je connais bien les institutions vaudoises et leur fonctionnement, à tous niveaux.*

*Pendant toutes ces années, j'ai vu de l'intérieur se produire de grands changements, partout et à grande vitesse, souvent source d'angoisse et de résistance, mais aussi parfois de progrès ou d'amélioration.*

*L'EERV n'échappe pas à cette dynamique de changement touchant l'entier de notre société vaudoise, suisse et finalement mondiale.*

*Ma connaissance des institutions me convainc que la gestion de l'EERV pour l'année 2018 a été bonne d'un point de vue institutionnel, même si elle a été difficile en raison des situations douloureuses que nous connaissons.*

*Le rapport de la Commission de gestion ne dit pas le contraire sur une grande partie du rapport du Conseil synodal. Mais il se focalise sur certains points négatifs essentiels aux yeux*

*des membres de la commission et préconise de ne pas approuver la gestion 2018 du Conseil synodal.*

*Mesdames et Messieurs, d'un point de vue institutionnel, refuser la gestion 2018 serait un acte politique, certes, mais n'aurait aucun impact technique ni juridique.*

*Un refus de la gestion serait par contre un très mauvais signal pour la prochaine législature. Celle-ci aura pourtant besoin de repartir sur un terreau net et riche d'espoir et d'énergie positive.*

*Accepter ce rapport de gestion permettra aux nouvelles autorités de l'Église, qui entreront en fonction dans quelques semaines, de partir sur de bonnes bases et de se tourner vers l'avenir sans entraves du passé.*

*À titre personnel, je vous remercie d'y réfléchir posément, avec un esprit constructif et ouvert.*

*Pour le surplus, je vous recommande d'accepter l'entrée en matière, puis d'adopter le rapport de gestion 2018.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

Clôture du débat d'entrée en matière

Vote d'entrée en matière :

voix pour : unanimité

La Présidente : *« Nous allons suivre successivement chacun des deux documents. »*

## 5.3. Discussion des rapports

### 5.3.1 Rapport du CS

En suivant les titres...

- **Amateurisme et professionnalisme (avant-propos) 3**
- **L'Église entre divisions et unité (Conseil synodal) 4-5**
- **Relations institutionnelles 6-7**
- **Se mettre ensemble au service du Christ (Régions) 8-13**
- **Rester au service malgré les tensions et les difficultés (Office de la chancellerie et des finances) 14-15**
- **Une communication au service de la mission (Office information et communication) 16-17**
- **Office des ressources humaines 18-19**

**Jean-Frédéric Leuenberger** : Au chapitre « Office des Ressources humaines » (pp.18-19), il aimerait avoir *« une évaluation un peu précise du nombre d'EPT qui va manquer au 1<sup>er</sup> juillet, par exemple. »*

**Boris Voirol** : Il va manquer environ dix-huit Équivalent Plein Temps.

**Nadine Huber** : Elle aimerait savoir dans quelle mesure c'est le CS qui a choisi et mandaté la médecin du travail ainsi que les avocats qui accompagnent les différents procès.

**Xavier Paillard** : La médecin du travail a été choisie par le responsable de l'ORH, et le rapport qui a été reçu récemment a été demandé par Nicolas Besson. Concernant le choix des avocats, à sa connaissance, le CS ne s'est jamais prononcé. L'avocat utilisé pour les affaires RH a été choisi par l'ORH, et quand le CS a recours, pour différents autres dossiers, à des avocats, il en prend si c'est de son fait. Dans la pratique, il tient à dire qu'une affaire RH qui nécessite un avocat n'est jamais *« un jour blanc et le lendemain noir »*, mais une progression dans laquelle l'ORH commence par demander des conseils juridiques, et petit à petit les choses se mettent en place. *« Cela étant, c'est vrai qu'à plusieurs reprises au Conseil synodal, la question de savoir s'il était bon que l'ORH mène les contacts avec l'avocat ou s'il n'était pas mieux que, dès lors qu'il y avait avocat et procédure, ce soit à un conseiller synodal de le faire, a été largement débattue. »*



**Florence Clerc Aegerter** : Elle tient à préciser que le rapport de la médecin du travail n'a pas été demandé par Nicolas Besson. Ce dernier a demandé une investigation de l'équipe RH par la médecin du travail, qui a pris sur elle de faire un rapport et de l'envoyer à la Commission de Gestion, au Conseil synodal et au Synode.

**Marc Bovet** : Tout ce qui tourne autour de l'ORH et ce que ça implique nous a beaucoup secoués. Il se demande « comment faire pour la suite dans la réflexion entre ce qui concerne l'administratif et ce qui concerne la vision. » « Il y a eu un changement avec Nicolas Besson, mais comment réfléchir à la suite dans l'organisation de l'ORH ? » Il aura peut-être une proposition de décision, à formuler plus tard.

- **L'Église au cœur de la société (Office Église et société) 20-21**
- **Lieux phares 22-23**

**Suzette Sandoz** : Au chapitre « Lieux phares » (pp. 22-33), elle remarque que le passage consacré à Saint-Laurent Église se termine par un point d'interrogation. Elle aimerait savoir quel est l'avenir de ce lieu-phare dont les comptes ont montré qu'il a su équilibrer son budget.

**Xavier Paillard** : Une information sur SLE sera donnée demain.

**Philippe Jaunin** : Au chapitre « Entre exploration et services rendus », il constate que le CS s'inquiète de la formation des consacrés sur le plan de la liturgie. Il trouve qu'au niveau de la liturgie, « des fois il y a un petit peu n'importe quoi. » Il trouve cela inquiétant. Il sait que beaucoup de ministres cherchent de nouvelles façons de pratiquer le culte, notamment pour attirer les jeunes et les gens éloignés de l'Église, il trouve tout cela louable mais souhaite néanmoins qu'on puisse recadrer la liturgie.

**Laurent Zumstein** : Il reconnaît qu'il y a un problème au niveau de la formation liturgique. Il ajoute que sur le terrain, au niveau des stagiaires et des maîtres de stage, il y a un vrai manque au niveau de la formation liturgique. Un manque soit au niveau de l'OPF, l'organe qui forme les ministres à « l'aspect pratique », et peut-être même déjà à l'université. Il n'y a plus de réelle formation à la liturgie.

La Présidente annonce la fin de cette journée.

Prière finale.

## **Samedi**

La Présidente ouvre la séance, puis passe la parole au vice-président, Alain Martin, pour l'appel (voir le tableau récapitulatif au point 1.3).

## **Méditation du samedi matin**

« La pêche miraculeuse », vue par **Claire Martin** :

*« Au début du récit, on voit les disciples réunis. Ils sont certainement désespérés, ils se sentent seuls, mais ils ont gardé une forme de camaraderie, de solidarité, on pourrait dire qu'ils se tiennent les coudes. Et quand Pierre le meneur décide d'aller à la pêche, les autres le suivent. Mieux vaut faire quelque chose d'utile que de rester les bras croisés à attendre... quoi ?*

*Et c'est l'échec ! Des filets totalement vides après une nuit entière de travail. Et pourtant ils connaissent leur métier, ils sont bosseurs, persévérants.*

*Et là j'aimerais faire un détour par notre église : souvent, pas toujours mais souvent, nous mettons sur pied des programmes, des manifestations, des animations, des rencontres, etc. dans lesquelles nous mettons tout notre savoir-faire, nos compétences, notre énergie, et au terme desquelles nous ne ramenons dans nos filets que quelques poissons, du menu fretin... Déception, tentation du découragement ?*

*Mais revenons à nos disciples. Voici qu'un inconnu les hèle depuis le rivage et la première chose qu'il dit à ces hommes qui ont faim, et qui ont travaillé toute la nuit en vain, c'est : « Avez-vous quelque chose à manger ? ». D'abord Jésus se préoccupe d'un besoin fondamental, vital : la nourriture, et par là Il se préoccupe de leur bien-être. Et Il les appelle « mes enfants », pas mes frères ou mes amis, mais « mes enfants » et moi j'entends de la tendresse dans cette manière de s'adresser à eux.*

*Puis vient le conseil : Jetez vos filets du côté droit de la barque. Pas de « Vous des professionnels, vous auriez dû mieux savoir... » Aucune morale, aucun reproche. Et cette pêche totalement inattendue, énorme, disons le mot : déraisonnable... Quand Jésus donne, c'est avec une générosité inouïe, sans limite, sans compter. Là on est dans l'abondance de l'amour de Dieu manifesté en Jésus.*

*Et c'est alors que les disciples le reconnaissent...*

*Et lorsqu'ils débarquent, le repas est prêt, et c'est Jésus lui-même qui l'a préparé.... Je trouve qu'il y a quelque chose de très touchant, de quasi maternel dans le soin que Jésus prend de ses disciples. Je peux me tromper, mais il me semble que c'est la seule fois dans les évangiles où Jésus prépare lui-même un repas pour ses amis. Mais, mais, et cela me paraît fondamental, il ne fait pas tout, les disciples sont appelés à apporter leur propre contribution au repas, mais elle vient en deuxième...*

*Ce texte magnifique m'amène à me poser quelques questions que j'aimerais partager avec vous :*

*- Entendons-nous la voix du Christ qui nous hèle depuis le rivage ? Croyons-nous qu'il nous y attend, même, et je dirais surtout, après nos échecs et nos déceptions, nos découragements ?*

*Sommes-nous prêts à nous laisser nourrir par Lui qui connaît nos besoins les plus profonds ?*

*Sommes-nous prêts à nous laisser remettre en question malgré tout notre savoir-faire et à jeter nos filets de l'autre côté ?*

*Pour cela il faut nous mettre à son écoute, prendre le temps de moments de prière et de silence, même de retraite, et permettre à sa voix de parler au plus profond de nous-mêmes, là où s'élaborent les forces de guérison (dont nous avons tant besoin), là où se dévoile la volonté de Dieu pour nous-mêmes, pour notre Église, pour ce monde qu'Il aime d'un amour total et inconditionnel. »*

**La Présidente reprend l'ordre du jour : passage en revue du rapport du CS.**

- **Une formation et un accompagnement pour tous les âges de la vie (Service formation et accompagnement) 24-27**
- **Diakona, un ministère exigeant (Service santé et solidarité) 28-31**
- **Terre Nouvelle à la croisée des chemins (Service Terre Nouvelle) 32-33**
- **Entre exploration et services rendus (Service vie communautaire et culturelle) 34-35**
- **Les Missions exercées en commun (MiCo) 36-37**
- **Le Labo Khi, Recherche & Développement 38-39**
- **Nouvelle Constitution sous toit (Fédération des Églises protestantes de Suisse) 40-41**
- **Mutualisation et réseau (Conférence des Églises réformées de Suisse romande) 42-43**
- **Mise en perspective 44**

**Frédéric Keller** : Sur le chapitre « Mise en perspective » : « Le CS semble regretter la réussite de la démarche initiée par le Synode lui-même, qui a abouti au rapport « participatif et fédérateur sur les dotations ». Cela m'interroge. Pourquoi un rapport participatif et fédérateur serait-il révélateur de clivages, de « dissensions » et source de « discrédit » et de frein à l'action ? Au fond, puisque ce chapitre parle de mise en perspective, cela me donne à penser que ce paragraphe fonctionne pour moi comme un symptôme.

Oui il y a eu des oppositions, des divergences d'opinions, des refus d'entrer en matière. Ce groupe sur les dotations a montré que la diversité présente au Synode peut, dans le dialogue et l'écoute, arriver à un consensus.

C'est dire que lorsque les paroles ne sont pas simplement apposées ou opposées mais que le débat se noue, riche, exigeant, sans complaisance, cela devient fructueux. Le CS, pour moi, depuis le Synode de mars 2017 à Ollon, a donné l'impression de vivre le pluralisme, puisque c'est de cela dont il s'agit, comme une défiance (le mot défiance est employé dans ce rapport), une agression et finalement un affront.

Le CS a semblé montrer que la différence de point de vue était vécue comme un conflit et non comme une promesse.

La commission de gestion s'interrogeait sur son utilité. En ce qui me concerne la « CoGest » a pour fonction de, précisément, susciter le débat sur tel ou tel aspect de la vie du Synode. Ce qui me frappe et me navre, c'est que depuis le Synode de décembre 2018, les dossiers présentés par la « CoGest », sur demande du Synode, ne sont pas débattus. Le CS renonce ou refuse d'entrer en dialogue avec elle.

Au contraire, le CS fait comme si de rien n'était. Un exemple navrant est celui du rapport à charge contre John Christin, malgré le rapport de décembre. Pourquoi ne pas avoir contesté l'analyse de la « CoGest » concernant cet ancien membre du Conseil synodal en décembre ?

Manifestement, plus aucune parole n'arrive à impacter la logique mise en place par le CS.

Pour preuve l'acharnement du CS contre Nicolas Besson. J'entends ici ou là qu'il faut le licencier pour toutes sortes de raisons. Soit ! Malheureusement, audit après audit, rien ne sort, rien ne vient justifier le traitement qui lui est réservé. Où sont ses crimes si ce n'est celui de lèse-majesté ?

Dans une Église qui se veut pluraliste, et c'est une vraie richesse, l'exigence c'est de vivre toute diversité d'opinion, toute diversité théologique et ecclésiologique non comme une opposition mais dans un dialogue, en ayant confiance dans le fait que ces différences seront sources de richesse.

La « CoGest » doit garder ce rôle de poil à gratter pour le dynamisme du Synode et de l'Église. C'est ce que je souhaite pour la prochaine législature.

Je ne partage absolument pas le sombre tableau concernant le vivre ensemble en Église. Au contraire je crois vraiment que nous traverserons ensemble les difficultés liées aux mutations de la société et de l'Église dans la société.

En ce qui me concerne je souhaite à chacun des membres du Conseil synodal une paix légitime et le renouvellement de la joie qui permet l'engagement.

Si un élément important du pardon tient dans la capacité de « laisser passer », je nous souhaite de savoir nous pardonner les uns les autres. »

- **Suivi des résolutions et décisions du Synode (CS) 45-53**

### 5.3.2 Rapport de la CoGest

- **Introduction 1**
- **Un travail considérable et de nombreux dossiers menés à bien 1-3**
- **Une vision exagérément négative du positionnement du Synode 3-4**
- **Une vision négative de l'Église 4-5**
- **Conclusion 5-6**

Discussion :

**Jean-Frédéric Leuenberger** : Sur les pages 1-3 :

*« La Commission de gestion nous livre un rapport sur son travail d'examen de la gestion du Conseil synodal. Les éléments relevés sont nombreux et appréciés pour le moins favorablement. Tant qu'on parle de sujets concrets dans la gestion du Conseil synodal ; tout va*

*bien si on est sur le contenu du travail. Mais la lecture du document me donne l'impression que ce sont des sentiments qui ont dicté la ligne générale de la rédaction de ce rapport de la commission d'examen.*

*En effet, dès la page 3 du document, on ne peut plus lire d'analyse sur des éléments solides, mais cela reste dans une appréciation des relations interpersonnelles. Dès lors, en l'absence d'éléments, on écoute la CoGest sans pouvoir se faire plus avant une idée de la gestion par le CS. En particulier dans cette page 3 : par exemple, à propos de la mise en cause du travail de John Christin : la CoGest fait une confusion entre son travail et son honneur. Il me semble parfaitement possible de critiquer, même négativement, le travail d'une personne sans que ce soit une atteinte à son honneur. La CoGest aurait pu en retour étayer sa critique par des éléments pour la défense du conseiller synodal, mais là... rien.*

*La suite du rapport fonctionne de la même façon.*

*L'analyse de la vision par le CS sur le Synode nous est claire, étant en session synodale, sans avoir besoin de l'analyse de la CoGest, mais il manque une analyse par la CoGest des travaux du CS pour apprécier son rapport.*

*Page 5 : avant dernier § : « Le CS n'indique pas de direction claire ». Mais je constate que quand le CS donne une indication claire avec des propositions comme, par exemple, le rapport sur les dotations de mars 2018, cela n'est pas suivi par le Synode. Ce n'en fait pas pour autant une absence d'indication de la part du CS.*

*Je pense que le style du rapport cantonné à des ressentis à propos de la manière de travailler plus que sur le fond du travail fait par le CS est une bonne partie de l'explication au constat que la CoGest fait sur l'absence de débat à son rapport de fin 2018. La CoGest laisse le Synode apprécier des éléments - et c'est heureux -, mais on ne peut pas en déduire que son peu de réaction soit une approbation de la CoGest.*

*Dans la même ligne, il me paraît erroné d'user de l'art oratoire avec une question rhétorique – c'est-à-dire sans réponse – comme vous l'avez entendu dans les propos introductifs de la CoGest par la bouche de Mme Francine Guisan Brandl : en substance, j'entendis : « M. Besson étant en poste depuis 2010, si il y avait des problèmes, comment se fait-il que le CS ait mis si longtemps pour s'en apercevoir ? » Or justement, la CoGest ne répond pas à cette question comme si tout le monde était d'accord avec une réponse supposée à charge contre le CS. Comment se fait-il alors qu'avant la fin de la législature précédente, soit avant 2014, un ancien membre du Synode m'interpellait pour me demander comment il se faisait que M. Besson soit encore en poste alors qu'il voyait déjà les problèmes RH s'accumuler ? La vraie question devient alors : pourquoi le CS n'a-t-il pas réagit plus tôt ? Là encore la CoGest ne répond pas non plus.*

*Non, chers sœurs et frères,*

*Je ne peux pas suivre la CoGest dans ses propos. Je ne peux pas accepter les lacunes de son analyse et je refuse les insinuations qu'elle laisse dans son sillage. Nous avons tous envie d'un CS qui aime l'Église, nous avons un CS qui aime l'Église et nous aurons, je l'espère, encore un CS qui aime l'Église.*

*Merci de la prise en compte légitime d'un point de vue différent de celui de la CoGest. »*

**Ariane Baehni** : Elle déplore ces tendances à pointer du doigt ce qui ne va pas et salue la CoGest pour son travail et sur sa manière d'avoir su mettre en lumière un bon nombre de dysfonctionnements du CS. Elle trouve que le rapport du CS est orienté, qu'il fustige les erreurs de l'ORH malgré les rapports positifs dans les audits. « Nous avons reçu la semaine dernière un email du CS qui rétablit un petit peu de justice, mais ça reste un email. » Elle refuse également la partie « Mise en perspective », « qui est sombre, et qui ne rend pas justice au travail remarquable qui est fait dans la plupart des lieux d'Église ». Elle souligne néanmoins que le rapport du CS, que la CoGest propose de ne pas approuver, est le reflet du travail de toute l'Église, et « ce n'est pas parce que le CS fait preuve d'injustice à certains endroits que nous, aujourd'hui, nous devons en faire de même ». Elle affirme que le CS a effectivement commis des erreurs, mais tient à saluer tout de même le travail qu'il a effectué. Elle propose d'accepter

le rapport, mais avec l'ajout suivant : « à l'exception des chapitres concernant l'ORH et la mise en perspective ».

La Présidente lui prie de rappeler cette proposition au moment de la discussion sur la décision.

**Jacques Ballenegger** : Il remercie la CoGest pour son travail considérable et le rapport qu'elle en a tiré. Rapport qui contient des propos positifs dans un premier temps, puis d'autres « un peu plus durs, un peu plus difficiles. Mais ces propos font état de situations que nous connaissons, qui sont notoires, qui sont sorties dans la presse, qui sont sorties de cette salle et des autres salles dans lesquelles nous avons siégé, qui sont donc sur la place publique. Et pas plus tard qu'hier, 24 Heures consacrait encore une demi-page en tout cas à notre situation, principalement dans le domaine des RH ». Il affirme cependant l'impossibilité de « refaire l'histoire » en matière de Ressources humaines, qui – comme leur nom l'indique – touchent à des humains, à des personnalités, à des sujets très complexes par conséquent. On ne peut donc que rester dans des généralités. « Il y a eu des victimes dans cette politique de relations humaines, et c'est un phénomène archi-connu ». Il dit qu'en pareilles circonstances, la première volonté des victimes est d'être reconnues, et de recevoir des excuses. Il cite le proverbe « faute avouée est à moitié pardonnée ». Il souhaite par conséquent que le CS (celui-ci ou le prochain) présente ses excuses pour « les difficultés très graves qui ont émaillé la vie de notre Église depuis ces dernières années. » Cela atténuera, selon lui, la gravité des problèmes que nous connaissons et qui « portent atteinte à l'image de l'EERV ». Il dit s'être souvent retrouvé embarrassé par les interrogations de personnes extérieures à l'Église venues lui parler de ces problèmes. Il espère que cette période est terminée et que la prochaine législature « sera celle de la réconciliation, de l'apaisement, et d'une l'image de paix, d'amour entre les autorités, les paroissiens, et l'extérieur de notre Église réformée. »

**Julian Woodford** : Il déplore que le rapport de la CoGest ne soit pas « factuel », ce qui lui aurait permis de se forger une opinion en pesant les pour et les contre. « Or, aujourd'hui, je me trouve devant un rapport où je peine à trouver le factuel. Au contraire, il me semble que le rapport est empreint de sentiments ». Il se demande si « la commission n'a pas utilisé ce rapport pour régler des comptes ». « Aussi ai-je l'impression que la commission ne me laisse pas le choix de la décision, mais a décidé déjà à ma place. » Il cite plusieurs termes du rapport (« bouc émissaire », « atteinte à son honneur », « attitude pugnace », « manque de considération », « dédain » etc.), ce qui lui fait dire que « la Commission de Gestion va au-delà du simple fait de rapporter : elle juge. » « Par ce rapport, la Commission de Gestion me demande de confirmer par mon vote son jugement, or je ne me considère ni compétent ni autorisé à confirmer un jugement contre une instance, en l'occurrence le CS, basé sur un rapport qui l'a déjà jugée et condamnée. » Il ne valide par conséquent pas le rapport de la CoGest.

**Olivier Leuenberger** : Il enjoint le Synode à une certaine « relativité des choses » ... « La Commission de Gestion pointe des manquements », qu'il ne veut pas minimiser, mais il considère que « l'importance relative des difficultés relevées » ne doit pas nous incliner pour autant à refuser la gestion 2018 du CS telle que présentée dans son rapport.

**Christian Pittet** : « Nous sommes pris depuis un temps dans une histoire qui n'est pas toute la vie de l'Église, qui n'est pas toutes les préoccupations du Conseil Synodal. » Il pense, à l'instar d'Olivier Leuenberger, qu'il est bon de relativiser un peu. « Alors soyons d'accord pour dire qu'on ne se mettra pas d'accord sur cette histoire d'ORH. Tant pis, tant mieux, c'est ainsi. Il faut avancer avec ce désaccord. » Il évoque ensuite l'introduction du rapport de la CoGest, notant au passage que « comme vous avez pu le remarquer, nous n'avons pas répondu à la demande de bilan sur les commissions permanentes, du coup nous l'avons fait un peu dans notre introduction. » Puis il revient à la question principale : « J'entends que notre travail ne convient pas à certains, qu'il est trop sentimental ». Il pense que « la Commission de Gestion a été emmenée sur un terrain qui n'était pas le sien. » Il considère que la CoGest « s'est tout pris ces dernières années, ce qui n'était pas juste ». Et selon lui, la CoGest est finalement devenue « le bureau des plaintes ». « Et les plaintes, c'est plein de sentiments. On est face à des gens en pleine dépression, des victimes, des situations compliquées, alors peut-être qu'on s'est laissé contaminer un peu par le fait que ces choses, que ces plaintes arrivaient chez nous

alors que c'est pas là qu'elles devaient arriver. » Puis il termine en affirmant que ce qui dérange la CoGest dans ce rapport annuel, c'est « l'esprit dans lequel il est fait. C'est cet esprit, c'est cette noirceur... À la fameuse page 44, on nous demande si "cette Église trop riche et nostalgique ne ferait pas mieux de mourir pour renaître autrement". Si vous acceptez ce rapport, vous êtes d'accord avec ça. On peut en discuter, je veux bien en discuter... Sommes-nous trop riches ? Sommes-nous nostalgiques ? Moi je ne crois pas. » « Nous n'acceptons pas cette vision noire, négative, jugeante également, du Conseil synodal ».

**Pierre Meylan** : « Il est évident qu'on a un Synode clivé. On ne va pas arriver à se mettre d'accord. » Il souhaite que le Synode trouve néanmoins un consensus malgré les désaccords. « Je crois qu'on se réjouit de terminer cette législature. » Il rejoint Mme Baehni sur le fait qu'il aimerait que le Synode accepte le rapport de gestion du CS tel que proposé, à l'exception de la gestion des RH.

**Laurent Lasserre** : Il regrette les tensions observables dans les deux rapports. Il trouve que l'Église a beaucoup de chance d'avoir une Commission de Gestion qui fait très bien son travail, ainsi qu'un CS qui lui aussi en fait du très bon. Pour avancer, il pense qu'il faut « *prendre acte des divisions, en les regrettant, et en espérant qu'avec les prochaines élections à la CoGest et au CS, la personnalité des futurs élus, avec la connaissance des divers éléments, on puisse avancer sereinement et ne plus retrouver les tensions actuelles.* »

**Xavier Paillard** : Il souhaite apporter quelques éclaircissements. « D'abord, sur le principe, le Synode n'est pas appelé à approuver ou pas le rapport de gestion du CS et toutes ses lettres et toutes ses virgules et toutes ses analyses, mais il est appelé à approuver ou pas la gestion du CS. Son rapport, c'est le reflet qu'il donne, vous pouvez en avoir un autre. » Il affirme qu'une des difficultés du CS, c'est d'être au quotidien « confronté à ce qui ne va pas. C'est uniquement quand il y a des problèmes qu'on lui demande de trancher, qu'on lui demande de prendre position etc. Et probablement que ça assombrit quelque peu le regard que nous avons, et j'ai envie de dire que j'ai, en particulier, sur la gestion de notre Église. » Puis il en arrive à la page 44 : « "un manque de connaissances réciproques, de convictions communes et de confiance partagée", c'est des mots qui ont été utilisés au Synode, à la fin du processus participatif. » Quant aux notions de « nostalgie » et de « richesse » supposées de l'Église relevées par Christian Pittet, il souligne qu'il s'agit là d'une question, et que le rapport esquisse la réponse suivante : « en tout cas une Église appelée à se souvenir qu'elle doit demeurer exigeante envers elle-même et se savoir toujours à réformer. » « C'est une citation de nos principes constitutifs. » Puis il en vient aux excuses demandées par Jacques Ballenegger : « Oui, je pense que le Conseil synodal a à s'excuser de ne pas avoir joué son rôle de direction et de ne pas avoir pris ses responsabilités dans le domaine des Ressources humaines beaucoup plus tôt dans cette législature. Nous avons été confrontés, tout au long de la législature, à de nombreuses situations de gestion de Ressources humaines compliquées, délicates, qui ont empoisonné la vie de notre Église et dévalué le Synode et l'image de notre Église dans les médias. Et nous avons hésité, tardé à prendre des mesures, à prendre le problème à bras-le-corps. Ce faisant, je ne jette pas la pierre sur l'ORH totalement, ni sur le Conseil synodal totalement. Je dis simplement que là, nous sommes entrés dans un dysfonctionnement, et que nous n'avons pas su, durant cette législature, assumer pleinement nos nouvelles fonctions d'institution de droit public employeur de 300 et quelques personnes. Oui je le dis, et par rapport à ça, je présente les excuses du collège. La situation n'est de loin pas optimum. » Puis il ajoute qu'au lieu de « jeter la pierre uniquement sur le Conseil synodal ou uniquement sur l'ORH », il faut considérer que « beaucoup des options prises par le Synode en matière de Ressources humaines, des choix faits » ne sont pas encore en place. « Et de mon point de vue, c'est grave ! Et le plus grave, c'est que c'est le Synode qui l'a décidé, et le Synode ne nous le reproche pas. Parce que là, il y a des choses factuelles que nous n'avons pas encore réussi à mettre en place, qu'il faudra absolument que le prochain CS puisse mettre en place, des choses factuelles sur la gestion des postes, sur le nombre, la rigueur etc. » « Et ça, c'est un reproche que je suis prêt à entendre. » Enfin, il renouvelle ses excuses au nom du CS qui « n'a pas su prendre ses responsabilité en matière RH ».

**Florence Clerc Aegerter** : Elle souhaite répondre à quelques critiques adressées à la CoGest. Elle souligne d'abord que la particularité de ce système parlementaire est d'être « *calqué sur le politique* » sans être « *tout à fait équivalent* », dans la mesure où « *nous n'avons pas une*

*Commission de gestion et une commission d'enquête parlementaire* ». C'est à la CoGest de « *porter les deux casquettes* ». Depuis six mois, la CoGest a voulu faire « *deux choses en même temps* » : rapporter non pas sur la gestion du Conseil synodal, mais sur son rapport, et si certains termes utilisés par la CoGest ont pu paraître sentimentaux, c'est que « *le ton de ce rapport est sentimental* » ; et sur la gestion des comptes. Elle rapporte que la CoGest s'est rencontrée vingt-six fois en une année, qu'elle a interrogé une douzaine de personnes, des membres de l'EERV et d'autres commissions, et que la CoGest a ainsi découvert « *un certain nombre de dysfonctionnements graves* ». Elle ajoute que la difficulté de la CoGest est de travailler sur un matériau confidentiel. Puis elle évoque les excuses présentées par le CS, soulignant que Jacques Ballenegger en a demandé au nom des victimes de « *certaines agissements* » du CS, et ce ne sont pas ces excuses qu'elle a entendues. « *Le Conseil synodal a une fois de plus réussi à rejeter la pierre sur ces personnes et sur le Synode, il se cantonne une fois de plus dans son rôle de victime et rend les autres responsables de tout ce qui se passe.* »

## 5.4. Décisions

### 5.4.1 Proposition de décision 1 (CoGest)

Le Synode n'approuve pas la gestion 2018 du Conseil synodal telle que présentée dans son rapport.
---

**Proposition d'amendement d'Ariane Baehni** : « Tenant également compte du rapport de la Commission de gestion sur l'année 2018 et de son rapport intermédiaire présenté lors de la session extraordinaire de décembre 2018, le Synode approuve la gestion 2018 du CS à l'exception de sa gestion des collaborateurs de l'ORH. »

L'amendement est soutenu par une majorité claire.

**François Grasset** : Il déplore le terme de « gestion » dans l'amendement, remercie Xavier Paillard pour ses excuses, et souhaite répondre à titre personnel : il note que la situation actuelle dénote une escalade de « *critiques réciproques* » et « *qu'on n'en est pas encore sortis* ». Il présente ses excuses auprès du CS pour ne pas avoir dénoncé au juste moment et de la bonne manière « *ce malheureux trouble de communication dans lequel on s'est enlisés.* » Il insiste enfin sur la valeur symbolique qu'aurait un refus de la gestion, « *ça voudrait dire qu'on reste ad aeternam sur un conflit qu'on n'est pas capables de dépasser.* » Il en appelle à la réconciliation.

**Philippe Fonjallaz** : Il soutient globalement l'amendement, étant uniquement gêné par la conclusion. C'est selon lui la gestion globale du CS qui est en cause, pas seulement celle des collaborateurs de l'ORH. Il trouve dès lors cet amendement restrictif.

**Olivier Leuenberger** : Il rappelle que ce type de désaccord a déjà eu lieu au sein du Synode, et qu'à l'époque on se contentait de ne pas inscrire « avec remerciements » dans la décision finale. C'était, quoiqu'assez « *vaudois* », suffisamment explicite pour ceux qui comprenaient. Il propose un sous-amendement... Il trouve que la formulation « *à l'exception de sa gestion des collaborateurs* » semble signifier un désaccord avec le 100 % de cette gestion. Il propose donc : « *avec réserves sur sa gestion des Ressources humaines* ».

Ce sous-amendement est soutenu.

**Ariane Baehni** se rallie à ce sous-amendement : donc nouvel amendement « Baehni-Leuenberger » : « Tenant également compte du rapport de la Commission de gestion sur l'année 2018 et de son rapport intermédiaire présenté lors de la session extraordinaire de décembre 2018, le Synode approuve la gestion 2018 du CS avec grandes réserves sur la gestion des ressources humaines. »

**Florence Clerc Aegerter** : Elle ne peut pas soutenir l'amendement tel que formulé, par crainte que ça ne retombe sur l'ORH.

**Michel Henry** : Il déplore qu'on reste dans un « *triangle victimaire* », et pense que le Synode pourrait dire simplement qu'il « *prend acte de la gestion 2018 du CS telle que présentée dans*

*son rapport* », comptant sur le fait que toutes les remarques seront consignées dans le PV. Il espère ainsi sortir enfin de la polémique.

**Gérald Dessauges** : Il aimerait rappeler qu'aujourd'hui, « *on fait le bilan sur cinq ans de gestion de RH* ». Il trouve que durant ces années, l'Église n'a pas toujours eu assez d'empathie envers les ministres licenciés, ceux qui ont subi des burnout, des dépressions. « *Beaucoup d'entre vous sont restés et sont encore dans ce déni-là, d'après ce que j'ai entendu tout au long de la législature.* » Il refuse cependant d'accabler le CS ou l'ORH en particulier, mais considère que c'est « *notre Église qui n'a pas pris soin correctement de ses collaborateurs* », notamment en mettant en cause le rapport de la médecin du travail, se demandant qui l'a mandatée. Il salue les excuses du CS. Il invite enfin le Synode à « *arrêter de pinailler sur un amendement* ».

**Lucien Nicolet** : Il propose de modifier, dans l'amendement, « *la gestion* » en « *sa gestion* », pour éviter que l'ORH ne puisse être mis en cause.

Modification du sous-amendement soutenue par Ariane Baehni et Olivier Leuenberger, ce dernier notant par ailleurs que c'est ainsi qu'il l'avait formulé. L'amendement Baehni-Leuenberger devient donc : « *Tenant également compte du rapport de la Commission de gestion sur l'année 2018 et de son rapport intermédiaire présenté lors de la session extraordinaire de décembre 2018, le Synode approuve la gestion 2018 du CS avec grande réserve sur sa gestion des ressources humaines.* »

Vote :

voix pour l'amendement : majorité claire.

voix pour la décision de la CoGest : 7

L'amendement Baehni-Leuenberger remplace donc la décision de la CoGest.

**Suzette Sandoz** : Elle rassure Florence Clerc Aegerter : les réserves concernant la gestion des RH ne peut pas retomber sur l'ORH, puisque le règlement prévoit à l'article 167 que « *le CS définit la politique du personnel dont il confie la mise en œuvre* », ce qui signifie que c'est bien lui le responsable du résultat de la mise en œuvre, et non le sous-traitant.

**Michel Henry** : Il souhaite encore une fois quitter la polémique et avancer. Il déplore cependant que cette décision soit « *encore en train de pointer du doigt ici ou là* ».

Vote de la décision :

voix pour : majorité claire

voix contre : 3

abstentions : 5

## 6. Rapport sur la gestion en cours (mandat donné le 9 mars 2019 par le Synode à la CoGest)

**La Présidente** relève qu'il n'y a pas lieu d'y avoir un débat d'entrée en matière à ce point.

### 6.1. Introductions

#### 6.1.1 Introduction de la CoGest

Comme la CoGest a fait une introduction générale à ses deux rapports, lors du point précédent, **la Présidente** passe directement la parole au CS pour son introduction.

#### 6.1.2 CS

Parole à **Myriam Karlström** pour le CS :



« Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Depuis quelques mois, les rapports entre le Conseil synodal et le Synode se sont clivés. On oppose les dimensions spirituelle et institutionnelle de l'Église, mission et gestion, Synode et CS, telle personne et telle autre... Ce type de confrontation conduit à des solutions clivantes avec les bons à encenser et les mauvais à punir. Les deux rapports de la commission de gestion, qui voulaient dénoncer et permettre de sortir d'une situation dysfonctionnelle, nous ont tous conduits à perpétuer les dysfonctionnements. À tel point que le Conseil synodal n'a pas osé confier cette intervention à son président, étant donné les attaques dont il a fait l'objet. Mais ce faisant, nous perpétons malheureusement la personnalisation.

À quelques semaines du changement de législature qui verra une majorité de membres nouveaux au Conseil synodal, nous souhaitons sortir de cette logique mortifère qui cherche des coupables et nous inviter toutes et tous à nous situer dans une perspective différente.

Prenons un peu de recul :

L'EERV est une institution de droit public dont environ 85% des revenus sont constitués d'une subvention de l'État de Vaud. Cela implique qu'elle est soumise aux exigences civiles.

L'EERV est une Église qui a pour mission d'annoncer l'Évangile en paroles et en actes dans le canton de Vaud.

Ces deux éléments ne sont pas antinomiques. Nous sommes convaincus que les Offices de support doivent permettre une gestion irréprochable de l'institution afin de dégager du temps, de l'énergie et de l'élan pour accomplir pleinement la mission qui est confiée à l'EERV. Cela implique que les différentes instances institutionnelles connaissent, acceptent et assument les rôles différents qui sont les leurs.

Le Synode est l'organe délibérant de l'EERV qui en a la responsabilité théologique et ecclésiologique. Il élit le Conseil synodal qui est l'organe exécutif. Cette élection confère une légitimité au Conseil synodal qui dépasse une adhésion totale à l'entier de ses décisions. Une légitimité, mais également une grande responsabilité. D'autant plus grande que le statut d'institution de droit public implique que le Conseil synodal n'a plus seulement un rôle d'autorité spirituelle et de gouvernance ecclésiale mais qu'il est également employeur et responsable du bon fonctionnement d'une institution soumise aux exigences civiles. Cette double fonction confère au Conseil synodal plus de prérogatives que par le passé.

Le mode de gouvernance repose sur la collégialité. Cela suppose que les décisions soient discutées, les arguments avancés et qu'ensuite les décisions soient assumées même par ceux qui ne sont pas d'accord. Mode de gouvernance qui comporte bien des défis, mais qui devrait être un garde-fou à la personnalisation.

Dans le cours de cette législature, la légitimité du Conseil synodal a été mise à mal. Dans son rôle d'employeur et gestionnaire de l'EERV, le Conseil synodal est appelé à prendre des décisions claires qu'il convient de faire appliquer. Certaines de ces décisions ont été contestées sur le fond ; plusieurs n'ont simplement pas été appliquées.

Par ailleurs, le Conseil synodal n'est pas parvenu à développer une vision commune des éléments nécessaires à la gestion des personnes, ni de ceux nécessaires à la bonne répartition des rôles entre le responsable de l'ORH et le Conseil synodal. Il le regrette d'autant plus que cela a conduit retirer la ré pondance de l'ORH à John Christin et à la décision trop tardive de séparer le poste de responsable administratif, juridique et financier de l'ORH de celui de la responsabilité des ministères.

La commission de gestion cite la question des notes de frais sans justificatif dans son rapport préconisant de simplement appliquer le principe : « pas de justificatifs pas de remboursement » ! Solution simple à un détail de gestion ? A l'EERV, visiblement non. Ce n'est pas faute d'avoir essayé.

En cette fin de législature, le Conseil synodal tient à affirmer avoir travaillé au plus près de sa conscience pour conduire l'EERV à la fois dans l'acceptation des contraintes liées à son statut d'institution de droit public et dans le déploiement de sa mission dans une société en mutation.

*Il a commis des erreurs et demande pardon pour cela.*

*Avant qu'une majorité d'entre nous ne terminions notre mandat, nous vous partageons le constat que, de notre point-de-vue, le passage de l'EERV à une institution de droit public subventionnée n'est pas encore digéré par les différents acteurs ; l'institution n'a pas terminé son adaptation. Beaucoup de travail a déjà été fait. Le Conseil synodal est reconnaissant à toutes celles et ceux qui y ont mis de l'énergie et de l'engagement. Toutefois, le support administratif, juridique et financier doit encore être amélioré. De même, différents modes de fonctionnement entre le Conseil synodal et les responsables d'Offices et de Services ont été essayés ; aucun n'a su convaincre. L'ouvrage est à remettre sur le métier. Ce qui est certain, c'est que le Conseil synodal, composé de personnes élues, doit pouvoir s'appuyer sur les offices de support afin de gagner du temps et de l'énergie pour soutenir et conduire le développement de la mission de l'Église.*

*Il est urgent que nous apprenions ensemble à nous situer dans la complémentarité et non plus dans le clivage.*

*Merci de votre attention. »*

## 6.2. Discussion

À partir du rapport de la CoGest, selon la table des matières :

### Introduction 1

#### 1. Réponse du CS aux décisions prises par le Synode de décembre 2018 2-3

##### 1. 1.1 Audit externe à la Maison des Cèdres 3-4

##### 2. 1.2 Restructuration de l'ORH 4-7

**Marc Bovet** : Par rapport à la restructuration de l'ORH, il trouve que les mois passés ont été douloureux pour tous. Il parle de tristesse et d'incompréhension. Il souligne que le renforcement de l'équipe RH est une évidence pour le Synode, « *au vu des multiples tâches confiées à l'ORH* ». Il souligne que le CS prépare actuellement « *le recrutement d'un responsable administratif de l'ORH* ». Il considère, pour éviter ce clivage et au regard de ce qui a été vécu ces derniers mois, qu'il serait bon de pouvoir « *nommer une commission qui va pouvoir réfléchir ensemble, avec le nouveau CS, pour voir comment structurer l'ORH entre l'aspect administratif et juridique, et l'aspect de la vision et du ministère* ». Cela lui semble indispensable pour éviter de revivre les clivages actuels, « *instaurés entre CS et Synode* ». Il propose la décision suivante : « *Les principes de la stratégie générale en matière de Ressources humaines relevant de la compétence du Synode, le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail qui rapportera au Synode, en vue d'un débat décisionnel avant la mise en œuvre d'une réorganisation des Ressources humaines.* »

La Présidente stipule que cette décision sera traitée tout à l'heure, à la suite des autres.

#### 2. Licenciement de 2 collaborateurs aux Cèdres 7

#### 3. Repourvue du poste du lieu-phare « La Cathédrale » 7-8

#### Conclusion 8-9

## 6.3. Décisions

### 6.3.1 Décision 2

[La numérotation du rapport de la CoGest est suivie, d'où décision 2]

Le Synode demande au CS de finir sa législature sans opérer de licenciement, sauf pour faute grave relevant du pénal.

Discussion :

**Suzette Sandoz** : Elle remercie Myriam Karlström pour ce qui a été dit et confirme qu'il faut

effectivement assimiler le nouveau statut de l'EERV et ses conséquences. Elle souligne que ce nouveau statut a impliqué « *un travail considérable pour le CS et pour le Synode* », et que le CS a désormais une « *responsabilité globale de l'EERV dans son rôle d'employeur* », et c'est pourquoi tout le Synode doit se sentir concerné par les difficultés rencontrées et chercher une manière d'y remédier, sans toutefois jeter la pierre à quiconque. Elle revient ensuite sur sa volonté de savoir quand, officiellement, un organe entre en fonction. Elle craint que telle ou telle décision imputée à l'actuel CS puisse s'avérer caduque et être « *considérée comme nulle* ».

La Présidente répond qu'un « *calendrier de transition* » a été préparé par le CS au mois de décembre 2018 et a été communiqué aux candidats, et qu'il « *date l'entrée en fonction au 1<sup>er</sup> septembre* ».

**Laurent Lasserre** : Il se dit « *très mal à l'aise* » par rapport à cette décision. Il trouve qu'elle empêche le CS d'agir, de licencier en cas de faute ordinaire, et cela dénote un manque de confiance qu'il déplore. Il espère que cette proposition de décision n'a pas été émise par la CoGest « *parce qu'elle a connaissance d'un cas qui serait confidentiel et dans la balance.* »

**Florence Clerc Aegerter** : Elle rappelle à Laurent Lasserre que tout licenciement, selon le règlement voté en avril, passe par l'intervention de la CoTL, et que celle-ci a trente jours (hors vacances scolaires) pour rendre son verdict. Par conséquent, le délai est tel que le nouveau CS sera de toute façon déjà en place au moment d'un éventuel licenciement. Elle ajoute qu'il y a, comme l'a souligné Suzette Sandoz, « *une espèce de vide* » entre la fin du mandat de l'actuel CS et l'entrée en fonction du prochain, et que durant deux mois, l'ancien CS va être « *sans filet* ».

**Olivier Leuenberger** : Il réfute l'expression « *sans filet* », arguant qu'une nouvelle CoFin sera élue le 29 juin. Il rappelle ensuite que le nouveau CS sera installé le 7 septembre et qu'il sera rémunéré – comme le veut l'usage – dès le 1<sup>er</sup> septembre. Il rappelle à Suzette Sandoz qu'il existe une « *directive très claire* » du CS sur « *l'installation des organes paroissiaux, régionaux et cantonaux* » qui parle déjà de cela.

La Présidente souhaite que le Synode n'entre pas en polémique sur ce sujet, qui s'écarte du thème abordé par la décision traitée.

**Charles-Louis Rochat** : Il rejoint Laurent Lasserre, dénonçant une volonté de la CoGest de « *mettre sous tutelle* » le CS. Il évoque « *l'acte de contrition* » du CS, dit qu'il aurait préféré des regrets que des excuses. Selon lui, cette décision fait fi des événements inattendus éventuels, il trouve cette décision superflue.

**Suzette Sandoz** : Elle reprend Olivier Leuenberger, soulignant que la directive dont il parle ne fait pas mention du moment du passage en fonction. « *Il y a un point d'interrogation quant à l'entrée exacte en fonction* » des différents organes puisque « *selon le règlement, c'est au moment de l'élection.* »

**Xavier Paillard** : Il donne raison à Suzette Sandoz, confirmant que le règlement actuel n'est pas clair quant aux dates d'entrée en fonction. Il répond néanmoins que l'usage jusque-là n'a pas posé de problème, et que, pour cette année, les choses sont claires : le passage à témoin est prévu au 1<sup>er</sup> septembre. Puis il confirme ce qu'a dit Florence Clerc Aegerter : en cas de licenciement, la CoTL aura le temps nécessaire pour traiter le sujet et ne pourrait, quoi qu'il en soit, pas rendre réponse avant le 31 août, et donc l'actuel CS n'aura pas le pouvoir de mettre fin à un contrat de travail.

**Christian Pittet** : Il répond que cette décision consiste également à répondre à l'interpellation de la médecin du travail. « *Nous avons une réponse à faire à ça.* » Il admet que les propositions de la CoGest ne sont peut-être pas les bonnes, mais en attend alors de meilleures de la part du Synode.

**Olivier Delacrétaz** : Il trouve que la formule est « *inutilement vexatoire* ». Il déplore que cette décision fasse du CS de simples exécutants. Cette décision lui semble aller trop loin et mettre à mal les « *relations institutionnelles de notre Église* ».

Vote de la décision :

voix pour : 13  
voix contre : majorité  
abstentions : 12

Le Synode demande au CS de finir sa législature sans opérer de licenciement, sauf pour faute grave relevant du pénal.

La décision est donc refusée.

### 6.3.2 Décision 3

Le Synode demande au CS d'administrer uniquement les affaires courantes jusqu'à la fin de sa législature, sans prendre de décisions ayant un impact sur la structure ou sur les postes actuels. Le prochain CS mettra en œuvre les nouvelles dotations cantonales, votées par le Synode en mars 2019.

Discussion :

**Olivier Leuenberger** : Il ne comprend pas ce que signifie « *administrer uniquement les affaires courantes* ». Il se demande notamment si la trésorière doit immédiatement arrêter tout travail en cours sur le budget, il espère que non. Il trouve au contraire que le Synode a besoin que l'actuel CS fasse encore « *de grands travaux de préparation* » relatifs au budget. Il propose vivement, par conséquent, de renoncer à cette proposition.

**Florence Clerc Aegerter** : Elle estime que la CoGest a été « *assez précise* » dans sa proposition de décision. « *Ça ne concerne évidemment pas le budget, qui fait partie des affaires courantes* ». Elle souligne que le CS, selon la proposition, ne doit pas « *prendre de décision ayant un impact sur la structure ou sur les postes actuels.* »

**Gérald Dessauges** : Il soutient Marc Bovet dans son intervention faite tout à l'heure « *au sujet d'un responsable ORH* ». Il se demande comment cette question de la restructuration des RH va être prise en charge et quel rôle devra jouer le CS dans ce travail. Il parle de « *l'organisation générale* » du Synode, et propose que celui-ci étudie « *calmement, et pas dans la précipitation* » cette question des RH.

Vote de la décision :

voix pour : 25  
voix contre : 28  
abstentions : quelques-unes

Le Synode demande au CS d'administrer uniquement les affaires courantes jusqu'à la fin de sa législature, sans prendre de décisions ayant un impact sur la structure ou sur les postes actuels. Le prochain CS mettra en œuvre les nouvelles dotations cantonales, votées par le Synode en mars 2019.

La décision est donc refusée.

### 6.3.3 Décision 4

Le Synode demande au CS de veiller à « la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs », selon l'art 167 RE.

Discussion :

**Pierre-Yves Brandt** : Il ne comprend pas pourquoi voter une telle demande, qui selon lui fait déjà partie du travail du CS.

**Ariane Baehni** : Elle est d'accord avec Pierre-Yves Brandt : ce point est « *absolument constitutif de la fonction* » du CS. En revanche, elle propose de « *préciser* » cette décision par un amendement : « *Le Synode demande au CS de mettre en place toutes les mesures et les moyens de contrôle pour s'assurer de la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs.* »

Cet amendement est soutenu.

**Christian Pittet** : Il dit qu'ils étaient sûrs d'entendre cette remarque : « *c'est déjà dans le règlement, on ne va pas revoter le règlement* ». Il souligne qu'il y a quand même eu des problèmes autour de ça ces derniers mois et dit que cette décision est plutôt un « *rappel du règlement* » consistant à dire au Synode : « *faites gaffe là-dessus* ». Il veut rendre le Synode particulièrement attentif à ce point afin d'éviter « *de nouveaux incendies pendant l'été* » relatifs, par exemple, à des licenciements ou des arrêts de travail.

**Gérald Dessauges** : Il évoque le rapport de la médecin du travail et en appelle « *à toutes les responsabilités individuelles et collectives au sein de l'EERV pour faire cesser les risques et les atteintes à la santé qui en découlent* ». Il dit qu'il reste sur sa faim, trouve qu'aucune décision concrète ne semble avoir été émise allant dans ce sens. Il trouve que ces propositions sont trop générales, et craint qu'il n'en reste rien. Il trouve que « *nous ne faisons pas notre boulot* » et qu'on « *dégage en corner* », n'apportant aucune vraies réponses aux problèmes actuels.

**Boris Voirol** : Il rappelle qu'il est bon de ne pas prendre ici de décisions hâtives, que beaucoup de changements vont avoir lieu durant la prochaine législature, qu'aux Cèdres, notamment, beaucoup de gens vont prendre leur retraite, qu'il y a plusieurs réflexions qui vont se déployer sur ces prochaines années. Concernant la santé au travail, il souligne que ça fait déjà longtemps que ça ne va pas, et que les tensions se sont aggravées encore. Il rappelle que quand il a commencé ses fonctions, c'était aux finances qu'il y avait des gens en arrêt maladie de longue durée. Ensuite il y en a eu à l'ORH. Il souligne que les temps de décision sont parfois courts, « *parce qu'il faut faire les choses* », et qu'ils ne répondent pas toujours aux temps de décision dans le législatif. Il assure que le CS fait de son mieux, mais ne peut pas garantir ne pas faire d'erreurs. Il rappelle qu'une visite de l'inspection du travail a eu lieu, qui a beaucoup aidé le CS. Elle a permis de comprendre mieux quels sont les facteurs de « *risques* ». Il dit que la priorité du CS est « *de ne laisser personne sur le bord de la route* », et que la médecin du travail a été sollicitée par le CS pour s'assurer de la bonne attitude et des bonnes méthodes à adopter en cas d'arrêt maladie. « *On fait le maximum avec nos moyens, nos capacités, on essaie vraiment de faire en sorte que les choses se passent le moins mal possible.* » Il dit que le plus mauvais choix aurait été de ne rien faire, et qu'ils ont préféré agir, cela pouvant dès lors impliquer des dégâts mais qui auraient été pires s'ils n'avaient pas bougé.

**Olivier Leuenberger** : Il rappelle tout d'abord, par rapport à la proposition de Marc Bovet, que c'est au CS de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'EERV, et qu'il faut lui laisser cette responsabilité. Il pense que tout le monde, tant au CS qu'au Synode, partage « *le souci de la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs* ». Il propose un autre amendement : « *Le Synode partage avec le CS le souci de la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs.* »

Cet amendement est soutenu.

Vote de l'amendement Baehni :

voix pour : 13

voix contre : majorité

abstentions : 9

L'amendement Baehni est donc refusé.

Discussion sur l'amendement Leuenberger :

**Gérald Dessauges** : Il pense que cet amendement est insuffisant. Il remercie Boris Voirol pour son intervention et souligne que comme il a été dit, des choses sont faites par le CS, et propose par conséquent d'ajouter à l'amendement le fait que le CS collabore déjà avec la médecin du travail : « *[...] et poursuit son action en lien avec le médecin du travail.* »

**Boris Voirol** : Il confirme que beaucoup de mesures ont été prises par le CS et continuent d'être prises, et qu'elles ne se limitent pas à la médecin du travail.

**Olivier Leuenberger** : Il valide la proposition de Gérald Dessauges. L'amendement devient donc l'amendement Leuenberger-Dessauges : « *Le Synode partage avec le CS le souci de la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs, et poursuit son action* »

*notamment en lien avec le médecin du travail. »*

**Christian Pittet** : Il dit qu'on a beaucoup reproché à la CoGest de « *vouloir faire de la cogestion* ». Pour une fois, la CoGest a choisi de faire confiance au CS. Il invite donc à voter pour la proposition de décision de la CoGest.

**Florence Clerc Aegerter** : Elle invite à rejeter l'amendement Leuenberger-Dessauges, d'une part parce que c'est « *un peu problématique* » syntaxiquement, et parce qu'il s'agit là d'un « *vœu pieu* » et qu'elle ne voit pas ce que cet amendement ajoute de pertinent à la décision proposée.

**Emmanuel Schmied** : Il se demande de quels collaborateurs on parle. Il trouve que la santé doit être le souci de tous, conseils paroissiaux et régionaux compris, et pas seulement du CS. Il dit que le métier de pasteur, de ministre, est un métier à risques psycho-sociaux, plein d'incertitudes, et le CS ne peut rien changer à ça.

**Claude Neyroud Busslinger** : Elle soutient la CoGest. Elle se dit inquiétée de lire dans le rapport du CS que « *depuis plusieurs mois, un état de souffrance au travail lié à ce climat de travail devenu délétère et destructeur etc.* ». Elle souligne le terme « *devenu* », qui semble ne pas attester de progrès, mais au contraire acter que la situation ne s'améliore pas.

Vote entre l'amendement Leuenberger-Dessauges et la proposition de décision de la CoGest :

voix pour l'amendement : 13

voix pour la proposition de décision : majorité>

abstentions : 8

L'amendement est donc refusé.

Vote de la décision :

voix pour : majorité

voix contre : 7

abstentions : 4

Le Synode demande au CS de veiller à « la protection de la santé et de la personnalité des collaborateurs », selon l'art 167 RE.

La décision est donc acceptée.

### 6.3.4 Décision 5

Le Synode décide qu'un article doit être ajouté au RE concernant la nomination des membres sortants du CS dans des postes de l'EERV. Le CS sortant ne devrait pas être organe de nomination pour ses propres membres.

Discussion :

**Myriam Karlström** : Elle invite le Synode à rejeter cette décision. « *Faut-il changer le RE pour empêcher le CS de nommer un de ses membres à un autre poste, et seulement à la fin de la législature ? Le CS est convaincu que non.* » Elle rappelle qu'il peut arriver qu'un membre du CS change de poste en cours de mandat. Elle rappelle les nombreux liens qui existent entre les membres du CS et les ministres (liens professionnels, mais aussi de parenté, de parrainage etc.). Dès lors, la question de la « *récusation* » se pose. Le CS l'a d'ailleurs posée à la CoTL, qui lui a répondu que « *le fait d'être collègue n'est pas suffisant comme motif de récusation* ». Par conséquent, « *cela dépasse le cadre du CS. Dès lors, s'il fallait changer le RE, peut-être que ce serait pour ajouter un article concernant les règles de récusation. Mais en aucun cas, à notre avis, pour empêcher le CS de nommer un de ses membres à un poste ou à un autre.* » De plus, la notion de « *membre sortant* » n'est pas claire : quand est-on considéré comme « *sortant* » ?

**Charles-Louis Rochat** : Il trouve que cette décision « *n'a pas sa place ici* ». Elle nous demande de décider d'un principe sans évaluer toutes les conséquences qu'aurait celui-ci.

**Suzette Sandoz** : Elle est d'accord avec Charles-Louis Rochat et propose que cette décision

soit motivée par la CoGest. Elle souhaite en outre que soit inclus dans le PV « *la nécessité de déposer une motion à traiter pendant la législature prochaine.* »

**Christian Pittet** : La CoGest ajoute à la décision : « *une motion sera présentée par le Synode.* »

**Francine Guisan** : Elle propose d'ajouter à la décision qu'un « *groupe de travail soit formé pour régler cette question* ».

**Xavier Paillard** : Il demande à la CoGest si elle ne pourrait pas simplement proposer : « *Le Synode demande que la question des récusations soit traitée dans la prochaine législature.* »

**Florence Clerc Aegerter** : Elle réfute le terme de « récusation », rappelant que ce n'est pas de ça qu'il est question mais de « *nomination des membres sortants du CS* ».

Nouvelle formulation proposée, en accord entre la CoGest et le CS : « *Le Synode demande que la question de la nomination des membres sortants du CS dans des postes de l'EERV soit traitée dans la prochaine législature.* »

Vote :

voix pour : majorité

voix contre : 9

abstentions : 7

« Le Synode demande que la question de la nomination des membres sortants du CS dans des postes de l'EERV soit traitée dans la prochaine législature. »

La décision est donc acceptée.

### 6.3.5 Décision nouvelle

Proposition de décision annoncée par Marc Bovet :

Les principes de la stratégie générale en matière de ressources humaines relevant de la compétence du Synode (cf. art. 78 du RE), le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail qui rapportera au Synode en vue d'un débat décisionnel avant la mise en œuvre d'une réorganisation des ressources humaines.

Discussion :

**Marc Bovet** : Cette décision aurait pour but d'éviter de nouvelles confrontations entre le CS et le Synode, en réfléchissant ensemble à la meilleure manière d'organiser les Ressources humaines tant sur le plan administratif et juridique que sur celui de la vision et du ministère.

Cette proposition est soutenue.

**Xavier Paillard** : Il souligne que cette proposition concernera le prochain CS, et que ça va prendre du temps.

**Laurent Lasserre** : Il s'oppose à cette proposition. Il affirme que si on accepte cette décision, ça signifierait que « *au mieux dans une année, on aura un rapport sur lequel on pourra prendre une décision.* » Il trouve que c'est trop long, au vu des questions de dotations qui doivent être traitées dans l'année.

**Gérald Dessauges** : Il se demande comment le CS actuel envisagerait la transition au cas où cette proposition était acceptée. Il demande comment l'intermède sera assuré avec notamment « *un responsable ORH plus ou moins destitué* » et des attributions réduites.

**Boris Voirol** : Il affirme qu'ils sont déjà entrés dans une situation de transition. Il relève que « *les compétences ministérielles et l'organisation de tout ce qui concerne le ministère de Nicolas Besson sont non seulement reconnues mais appréciées.* » Il comprend que certains puissent s'insurger face à la réduction des attributions, « *mais à la fois, c'est aussi une reconnaissance d'une compétence* ». Ensuite, il note que sur le plan administratif, on est également en situation de transition, qu'il se répartit les tâches avec Michèle Cohen, et que

cela fonctionne « *relativement bien* ». Ils ont notamment recours à de l'aide extérieure pour renforcer l'ORH, et le CS a décidé de prendre des contacts pour pouvoir réfléchir à la suite. Pour revenir à ce qui est proposé, il dit que ce groupe de travail devrait être effectif au plus vite, et par conséquent de manière peut-être plus informelle. Il pense également que le fait de demander un rapport pourrait impliquer des délais trop importants.

**Frédéric Keller** : Il répond à Laurent Lasserre que la question des répartitions de dotations est déjà en cours de traitement, et « *qu'on a déjà beaucoup avancé sur ce dossier-là* ». Il dit également que cette proposition n'a aucun rapport non plus avec le dysfonctionnement des Ressources humaines. « *C'est encore un autre sujet. C'est vraiment un sujet politique.* » Ça concerne l'organisation de l'ORH, l'articulation administrative et financière de l'ORH.

**François Paccaud** : Il soutient cette proposition de décision. Il trouve qu'il y a là une décision de grande importance « *quant aux rôles respectifs de l'administratif et de la vision théologique et pastorale du ministère* ». Il trouve également qu'il y a une divergence « *de visions, de sensibilités et de méthodes* » depuis quelques années entre le CS et l'ORH. Il pense qu'il faut sortir de ce « *duel* » et en appeler à d'autres personnes, à d'autres points de vue, d'autres instances, pour trouver une nouvelle organisation des RH.

Vote de la décision :

voix pour : 36

voix contre : 17

abstentions : 7

Les principes de la stratégie générale en matière de ressources humaines relevant de la compétence du Synode (cf. art. 78 du RE), le Synode charge le Conseil synodal de constituer un groupe de travail qui rapportera au Synode en vue d'un débat décisionnel avant la mise en œuvre d'une réorganisation des ressources humaines.

La décision est donc acceptée.

## 7. Bilan de législature des commissions permanentes et du Bureau du Synode

### 7.1. Rapports reçus, questions, discussion

Chacune des commissions suivantes à fournir un rapport à la demande du bureau :

- Commission de gestion
- Commission des finances
- Commission de consécration et d'agrégation
- Commission de médiation
- Commission de traitement des litiges
- Commission de recours en matière de discipline
- Commission de recours en matière de procédure

La Présidente, à propos de la Commission de recours en matière de procédure : « *Je signale à cet endroit que cette commission a été saisie deux fois en toute fin de législature* ». [Note du Bureau : de fait elle n'aura été saisie qu'une seule fois au cours de la législature !]

**Michel Henry** : Il se dit étonné d'apprendre que la commission de médiation ait été aussi peu sollicitée. Il aimerait que cette commission soit « *toujours mise en priorité sur les traitements des litiges* ».

**Olivier Leuenberger** : Il invite les candidats à la prochaine législature à s'inscrire rapidement afin de siéger dans l'une ou l'autre de ces commissions.



## 7.2. Rapport oral du Bureau

La Présidente :

« Le bureau a choisi de faire un rapport oral et il vous le livre maintenant.

Constitution, fonctionnement et état d'esprit du Bureau.

*Avant le début de la présente législature, il avait été difficile de trouver un ministre prêt à assumer la vice-présidence. La diacre Christine Girard ayant accepté, elle a très vite dit qu'elle ne se destinait pas à la présidence. Après sa démission du bureau et une vacance de quelques mois, le Synode a élu le pasteur Alain Martin qui a endossé la fonction davantage par sens du service que dans l'objectif de briguer la présidence.*

*Cet état de fait a quelque peu fragilisé le BS et assurément engendré, à de nombreux moments de la législature, une charge supplémentaire pour l'ensemble du Bureau et la présidente en particulier. S'il n'y a jamais eu besoin de recourir aux services du vice-président pour présider une session, l'absence de ce dernier a manqué pour nourrir les échanges du Bureau et offrir un avis supplémentaire, laissant assez souvent à la présidente un sentiment de solitude, plus ou moins facile à assumer.*

*En fin de législature, avec les tensions mises à jour, l'émotion qui régnait au sein des sessions, il s'est agi de garder le cap. Celui de la correction (au sens de « qualité de ce qui ne s'écarte pas des règles, de ce qui est correct ») et de l'équité. Pour la présidente, quels que soient les mésententes et les dysfonctionnements, il était indispensable de rester « la présidente de tous ». Le Bureau, en toute modestie, pense avoir su garder cette ligne (une ligne de crête souvent délicate), même s'il pourrait entendre avoir été ressenti différemment, à quelques occasions.*

*Le BS se considère comme un facilitateur. Tout en étant garant du cadre réglementaire, il a toujours visé à alléger et faciliter le travail des délégués. Il s'est fait négociateur et diplomate quand les situations l'exigeaient. Les fonctions (président, vice-président, secrétaire, scrutateurs) ne font guère sens que pour l'extérieur et lors des sessions. Au sein du Bureau, la présidente a été amenée à assumer beaucoup de choses, en raison surtout de sa disponibilité. Il est à relever aussi que pour les ministres, l'engagement institutionnel, qu'il soit au sein d'un organe ou dans une commission, est peu valorisé ou reconnu vu qu'il n'est généralement pas pris en considération dans l'établissement de son cahier des charges. Pourtant, les ministres recevant la moitié des vacances, il est implicitement reconnu que le temps consacré se prend sur du temps professionnel.*

*Difficulté aussi pour les scrutateurs de prendre parfois leur place, soit par choix de se mettre en retrait, soit par nécessité du bureau restreint de traiter rapidement certains points.*

*La quantité de travail est fluctuante, dépendant de l'actualité synodale (tranquille ou tumultueuse). Le Bureau a choisi de soigner les relations, le lien, ce qui est aussi gourmand en temps.*

*Au-delà des rôles et des fonctions de chacun, l'important, pour le BS, est sa capacité à analyser les problèmes, à réfléchir aux meilleures options possibles, à discerner les enjeux. Le bureau se plaît à relever que le respect, l'authenticité et la bienveillance ont été des maîtres mots tout au long de la législature et qu'il n'a eu de cesse de chercher une vision partagée, un chemin commun, et ce malgré des avis, des théologies et des positionnements différents.*

Les trois axes de travail du Bureau : sessions, activités connexes, représentation.

*- L'essentiel du travail du BS consiste à veiller au bon déroulement des séances du Synode. Ce qui implique un travail important de préparation et de coordination en amont des sessions, une vigilance durant les sessions et du travail de suivi, remerciements, etc. après celles-ci.*

*- Activités connexes ou découlant de la fonction. Par là il faut entendre les rencontres régulières avec le CS, le lien régulier ou plus occasionnel avec les commissions, la participation (pour la présidente) aux séances du fonds de secours, sans oublier les entretiens avec celles et ceux qui en faisaient la demande, la réponse aux courriers ainsi qu'aux diverses sollicitations ou interpellations, plus nombreuses dans les moments tumultueux.*

- Troisième axe, la représentation. C'est une part réduite de l'activité, assumée essentiellement par la présidente. Guère plus de 2 à 3 sollicitations par an. Le choix a aussi été fait que ce soit l'Exécutif qui fasse ce travail de réseautage, utile pour le travail au quotidien, le législatif se bornant aux invitations formelles ou traditionnelles. A deux occasions, la présidente a installé des ministres dans leur charge en paroisse, le CS étant indisponible.

#### Lourdeurs et difficultés : l'âge de fer.

L'âge d'or. C'est ainsi que David Freymond, prédécesseur à la présidence du Synode, avait qualifié la législature qu'il avait présidée, par contraste avec la présente législature, compatissant par là avec la nouvelle présidente. Cette expression dit quelque chose du climat de la législature, sur lequel le BS ne souhaite pas s'étendre. Oui, la législature a été lourde, grave parfois. Aucune session n'a été facile. De nombreuses « surprises » ont émaillé certaines. Le BS tient à souligner toutefois la qualité de la relation et des échanges qu'il a continuellement eus avec le Conseil synodal et lui en sait gré.

Lourdeur du travail supplémentaire aussi. Organisation de six élections complémentaires pour renouveler la délégation des conseils cantonaux au Synode contre une seule lors de la précédente législature. Recherche de greffiers, cahiers des charges à établir, rencontre avec des candidats, etc.

Souvent, le BS s'est senti démuni quand il s'agissait de se déterminer sur une interprétation du Règlement, dans des situations délicates. Il remercie ici Mme Suzette Sandoz et M. Olivier Leuenberger, ainsi que d'autres conseillers occasionnels qui n'ont jamais refusé leur aide.

Le BS s'est interrogé sur la réorganisation de l'Office de la chancellerie et des finances (une réorganisation jamais contestée par le Synode !). Était-il opportun de ne plus avoir de juriste-chancelier ? Vers qui se tourner dans les situations délicates ? Ce serait une question à creuser.

De même, le BS a fait le choix d'assumer l'entier de son secrétariat et de ne déléguer à Agnès Michel, la secrétaire du CS (dont une petite part du cahier des charges est dévolue au Synode), que ce qui concerne l'organisation des sessions (ce qui n'est pas rien !). Il remercie chaleureusement Agnès pour sa disponibilité et son travail. S'il essaie autant que faire se peut de contenir le travail administratif et de ne pas charger plus que nécessaire la secrétaire du CS, le bureau constate qu'il doit passer de plus en plus de temps à faire un travail non rémunéré qui n'est pas le plus exaltant des bénévoles.

La question se pose aussi de savoir si, à moyen terme, une structure analogue à ce qui se fait en politique (Grand Conseil) devrait être mise en place, à savoir un secrétariat ad hoc, distinct de l'administration à disposition de l'Exécutif.

Lourdeur de la fin de la législature enfin, explosion du nombre des séances supplémentaires sur fond de tension. Dans ce contexte de surcharge, il a fallu chercher dans ses ressources intimes et faire preuve d'abnégation pour tenir jusqu'au bout et préparer aussi bien que possible la prochaine législature, tout en rencontrant les nombreux candidats au CS...

Malgré toutes ces difficultés, le BS a eu de la joie à remplir son mandat qui n'a jamais été une routine. Il se réjouit de tout ce qu'il a appris. Il se réjouit de voir tous les acteurs qui s'engagent inlassablement à la suite du Christ.

Et il fait sienne une prière rapsemblée à l'Esprit Saint dans le cadre de Passion Zaric et du Christène. Elle pourrait résumer la posture de la présidente – qui ne souhaite pas traiter d'ânes ses collègues qu'elle remercie infiniment pour leur engagement et leur soutien !

#### La prière de l'âne.

Donne-nous, Seigneur, de garder les pieds sur terre,  
et les oreilles dressées vers le ciel pour ne rien perdre de ta parole.

Donne-nous, Seigneur, un dos courageux,  
pour supporter les hommes les plus insupportables.

Donne-nous, Seigneur, d'avancer tout droit,  
en méprisant les caresses flatteuses autant que les coups de bâton.

*Donne-nous, Seigneur, d'être sourds aux injures, à l'ingratitude, c'est la seule surdité que nous ambitionnons.*

*Ne nous donne pas d'éviter toutes les sottises, car un âne fera toujours des âneries.*

*Donne-nous simplement, Seigneur, de ne pas désespérer de ta miséricorde si gratuite pour ces ânes si disgracieux que nous sommes, à ce que disent les pauvres humains.*

*Lesquels n'ont rien compris ni aux ânes ni à Toi, qui as fui en Égypte avec un de nos frères et qui as fait ton entrée prophétique à Jérusalem sur le dos d'un des nôtres.*

*Amen. »*

Remerciements à la Présidente par le secrétaire François Paccaud.

*« Chère Présidente, chère Sylvie*

*Le Bureau du Synode souhaite t'exprimer sa grande estime et sa reconnaissance pour la manière dont tu as accompli ta tâche durant cette législature.*

*Nous sommes témoins de ton travail de longue haleine, digne d'une coureuse de fond. Combien de téléphones, de mails de démarches, de séances as-tu faits pour la bonne marche de cette grande assemblée ?*

*Tu n'as pas ménagé ta peine, ni ton attention aux autres, ni ta réflexion, ni ton temps.*

*Au-delà de la quantité de travail abattu, nous saluons la manière. Ton calme, ton sang-froid, ta pondération, ton courage, ta réflexion ta lucidité, ton humour, ta délicatesse, ton impartialité, ton esprit de service, ta foi révèlent une personne de grande qualité qui a offert généreusement un service lui aussi de grande qualité.*

*Chère Présidente, chère Sylvie, Bravo et merci ! »*

Applaudissements nourris, CS et Synode se lèvent.

## 8. Bilan de législature du CS

La Présidente : *« Ce rapport oral sera donné à plusieurs voix. Je passe la parole pour commencer à Xavier Paillard, qui la passera ensuite à ses collègues ».*

*« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués,*

*Le programme de législature donnait les directions que le Conseil synodal voulait pour l'EERV entre 2014 et 2019. Il était axé principalement sur la mission d'annonce de l'Évangile selon les différents secteurs de l'EERV. Nous vous présentons notre bilan de législature en trois temps : les relations institutionnelles, les offices de support et la mission.*

*Concernant les relations institutionnelles : En regard des feedbacks reçus, le travail du CS est apprécié et reconnu par les partenaires externes. Les relations ont été constructives et harmonieuses et ont débouché sur de bonnes collaborations avec l'État, les communes, les Églises et communautés religieuses, ainsi qu'avec de nombreux partenaires institutionnels.*

*Force est de constater qu'à l'interne de l'Église, les relations du Conseil synodal avec les différents acteurs de l'Église ont été plus difficiles et parfois même conflictuelles. Le Conseil synodal reconnaît ici sur divers aspects une responsabilité partagée avec les acteurs concernés.*

*Concernant les quatre offices, ils sont là pour soutenir la mission de deux manières. D'une part, il s'agit d'assurer le cadre administratif, financier et juridique d'une institution de droit public subventionnée à 85% par l'État de Vaud et d'autre part d'appuyer le CS et les lieux d'Église dans l'exercice de leur mission.*

*Nous allons vous présenter maintenant oralement les éléments qui figurent de manière plus détaillée dans le document que vous allez recevoir tout à l'heure.*

*Concernant l'Office de la Chancellerie et des finances, le départ à la retraite au printemps 2015 de Claude Cuendet, chancelier, a conduit à une réorganisation de ses tâches. Le secrétariat du CS a été confié à Agnès Michel, tandis que Florence Baudraz a été engagée comme responsable de l'OCF.*

*En quelques années, on est passé d'une organisation très dépendante des personnes qui détenaient à elles seules le savoir de leur champ d'activité à une documentation large des différents processus et champs d'action de l'OCF. Concernant les finances, la responsable a mis en place le système de contrôle interne, rendu nécessaire par l'exigence d'un contrôle ordinaire des comptes. Des processus de reporting financiers ont été mis en place et la présentation des budgets et comptes pour le Synode ont été améliorés.*

*La mise en place d'outils de gestion et de suivi ont permis une optimisation des coûts en matière d'assurance, d'informatiques, de téléphonie et d'économat. Outre la gestion quotidienne de la logistique de la maison des Cèdres, l'Office offre également des formations et du support pour les utilisateurs du fichier AIDER.*

*Concernant l'Office de l'Information et de la Communication, son objectif de législature était le suivant : « En paroles et en actes, illustrer la valeur ajoutée de l'Église dans la vie des individus et de la société participant ainsi à augmenter sa visibilité. »*

*L'office l'a décliné en développant les outils multimédias, comme par exemple les applications pour visiter Romainmôtier et Saint-François. Il a soigné les liens avec les différents acteurs médiatiques des Églises et de la société civile, notamment la presse écrite. Enfin, il a réalisé de nombreux produits pour le CS et les différents lieux d'Église.*

*Le lancement du journal Réformés en novembre 2017 à la place de Bonne Nouvelle a également occupé l'OIC et des collaborations importantes et régulières sont en place pour assurer les pages régionales du journal.*

*Les différents acteurs des lieux d'Église ont pris l'habitude de recourir à l'OCF pour des questions juridiques, financières ou règlementaires et à l'OIC pour les questions de communications. Cela montre que leur expertise dans ces domaines sont utiles et reconnues.*

*L'Office Église et société, comme son nom l'indique, est à l'interface entre l'Église et la société. La préoccupation environnementale, les dialogues œcuméniques et interreligieux, sans oublier le lien à la culture sont autant de domaines qui ont vu des réalisations. La sensibilisation des lieux d'Église est importante, notamment en matière d'interreligieux, car le contexte actuel pousse au repli sur soi et à la diabolisation de l'autre.*

*L'OES est en contact avec la société civile, donc à même de soutenir une compréhension des mutations de la société et de celles de l'Église. À l'avenir, il est nécessaire de penser les synergies avec les autres services de l'EERV pour stimuler le changement en Église, vers une Église qui soigne sa spiritualité et qui annonce l'Évangile dans le monde de manière renouvelée.*

*Depuis le passage de l'EERV à une institution de droit public, l'Office des ressources humaines est en charge de la gestion de près de trois cents employés. Le responsable de l'Office s'est largement impliqué dans la mise en route du programme de législature pour que l'élan souhaité puisse infuser jusque dans les lieux d'Église, par son rôle auprès du colloque des coordinateurs et la responsabilité d'organiser les journées cantonales des ministres. Ce sont deux exemples de lieux dans lesquels une impulsion pour une vie spirituelle commune a été donnée.*

*En plus de la gestion courante, l'ORH a dû adapter les procédures aux décisions règlementaires de juin 2014 sur la théologie des ministères, puis à l'introduction de la Commission de traitement des litiges suite aux licenciements de 2014 et 2015. Ce travail est toujours en cours. La négociation et les conséquences de la nouvelle CCT ont également constitué un gros dossier de la législature.*

*L'organigramme de l'EERV prévoit d'une part des structures de coordination – régions et*

services cantonaux – entre les lieux d'Église et les instances cantonales. D'autre part, les quatre offices de support interviennent dans la transversalité pour soutenir l'ensemble du dispositif.

La complexité de l'organisation et la difficulté d'exploiter des règlements souvent assez lourds ont poussé le responsable de l'ORH – de par son lien à l'ensemble des structures de coordination – à prendre un rôle de chapeautage de l'ensemble des services et régions, ce qui a permis d'assurer les repourvues et le suivi des ministres malgré les difficultés conjoncturelles. En revanche, cela a fait passer au second plan la qualité du support RH et la collaboration avec le CS, notamment le suivi de l'information et le respect des délais. Le CS et le responsable de l'ORH ont essayé à maintes reprises de trouver des solutions à ces difficultés, sans y parvenir.

On pourrait se demander si les services Terre Nouvelle et Vie communautaire & culturelle pourraient être considérées comme des offices de support, en ce sens qu'ils fournissent aux acteurs de terrain des prestations spécifiques pour les aider à accomplir leur mission. La question est encore plus complexe avec les services Formation & Accompagnement et Santé & Solidarité qui ont à la fois un rôle dans la mission, un rôle de support et un rôle de coordination, notamment dans les missions exercées en commun.

La cellule Recherche & Développement créée en début de législature dans la suite du dossier sur l'Évangélisation pour soutenir le renouveau de la vie ecclésiale dans les différents lieux d'Église a pris une part importante dans la diffusion du programme de législature. Le soutien offert aux conseils des lieux d'Église pour faire un diagnostic de leur activité et imaginer des manières renouvelées d'annoncer l'Évangile a été précieux. Les outils développés pour cela ont trouvé un intérêt au-delà des frontières cantonales. Recherche & développement – labo Khi pourrait être pérennisé, cas échéant, en regroupant certains aspects support et développement de SFA et de VCC.

L'organisation de l'EERV et de son organigramme, ainsi que la relation du CS avec les structures de coordination devraient être reprises dans la prochaine législature.

Pour terminer ce point sur l'aspect institutionnel, le Conseil synodal tient ici à dire sa reconnaissance aux collaborateurs et collaboratrices des offices pour tout le travail fourni parfois dans un contexte très difficile. Leur travail souvent dans l'ombre est indispensable au bon fonctionnement de l'institution et permet à la mission de se déployer.

À propos de la mission, souvenez-vous des rubik's cubes déposés ici et là dans la maison des Cèdres et régulièrement amenés aux différentes rencontres que le Conseil synodal a initiées, avec les Services et Offices, pour concevoir puis présenter son programme de législature. Une image simple pour rappeler quelques impulsions.

Tel un rubik's cube, le programme de législature proposait divers domaines et offrait la possibilité, à chaque lieu d'Église, de choisir les domaines dont il voulait faire une priorité.

Il rappelait que petit ou grand, visible ou caché, dans un coin ou au milieu, chaque membre fait partie du même corps, que tout changement en Église provoque des frottements et des conflits, que le Christ est au centre et que c'est lui qui unifie tous les domaines de l'Église.

À côté des impulsions de 2014, il nous importe de rappeler, au moment du bilan de législature, les convictions qui nous ont guidés ces dernières années.

La société vaudoise est aujourd'hui fortement sécularisée, pluriculturelle, multi-religieuse. Les changements auxquels elle se trouve confrontée sont nombreux et leur rythme s'accélère. Cette réalité déstabilise les uns et stimule les autres. Dans tous les cas, elle invite chacun, personnellement comme dans le cadre de groupes institués, à se (re)positionner.

Face à ce constat, dans l'esprit de la Réforme et d'une Église qui se sait toujours à réformer, le Conseil synodal a placé la législature 2014-2019 sous le signe de l'audace. Entendez par là qu'il a renoncé à pleurer un passé et un statut révolus ; il a dénoncé toute tentation de repli identitaire ; il a encouragé chaque lieu d'Église à envisager les changements nécessaires avec lucidité, élan et confiance.

Persuadé que Dieu aime son Église de manière inconditionnelle et que c'est lui qui donne sens

à son existence, le Conseil synodal en a appelé à cesser de penser maintien pour penser mission ; en clair, à ne pas tant s'inquiéter de la sauvegarde de l'Église mais à se réjouir du partage de l'Évangile.

Nous en sommes convaincus. Les valeurs chrétiennes peuvent apporter des éléments de réponse aux nombreux défis qui se font jour sur des fronts variés. Que ce soit en matière de sens, d'éthique, de solidarité, d'écologie. En 2014 comme aujourd'hui, nous croyions et croyons encore que les axes de la liturgie, de la communauté, de la Parole et la diaconie sont des socles explicitant la mission de nos communautés pour nous-mêmes et pour d'autres acteurs de la société. Nous croyions et croyons encore qu'en acceptant de les revisiter à l'interne en profondeur, de travailler à les rendre audibles pour le plus grand nombre, nous leur donnons une chance réelle de rayonner loin alentour.

Nous avons accompli notre mandat avec la conviction que dans notre Église :

- tout homme, toute femme, tout enfant porte en lui une part de Dieu
- nul n'a besoin de se vouloir possesseur de la vérité dès lors qu'il a reconnu le Christ comme sauveur
- nous sommes de ce peuple qui n'oublie pas de chercher pour trouver, de demander pour recevoir
- un essai qui ne porte pas les fruits escomptés vaut autant que les efforts consentis pour que demain soit identique à hier
- le sens et la finalité de toute action se situe au-delà et en-deçà de ses acteurs, dans ce Tout Autre qui est tout à la fois origine, but et chemin.

Il serait impossible de rendre compte de tout ce qui a été fait comme de tout ce qui reste à faire. De la même manière que nous avons donné quelques impulsions en 2014, nous apportons aujourd'hui quelques éclairages à partir de ce qui a été initié dans les Offices, Services et Régions. »

## 9. Ratification constitution EERS

La Présidente : « Nous abordons maintenant un point important pour lequel le CS avait souhaité la présence du pasteur Gottfried Locher, président du Conseil exécutif de la FEPS, en vue qu'il présente, selon le point du vue du Conseil exécutif, cet important dossier. Or, comme la présentation souhaitée n'était pas prête et que le président aurait fait une présentation générale, déconnectée du sujet qui nous occupe, le Bureau a préféré repousser l'invitation de M. Locher à une prochaine session, de sorte que les délégués au Synode de la prochaine législature bénéficient d'une présentation de la nouvelle EERS.

Dès lors, Mme Bettina Beer, chargée des relations avec les Églises membres de la FEPS, n'est pas présente non plus.

Nous avons également invité pour l'occasion les deux délégués par notre Synode à l'AD de la FEPS, Marie Anne Jancik et le pasteur Guy Liagre. La première n'était malheureusement pas disponible aujourd'hui. Bienvenue donc à Guy Liagre, à qui le Bureau a souhaité donner une voix consultative pour l'occasion. Nous aurons le plaisir de l'entendre tout à l'heure. »

### 9.1. Introduction

Parole à **Laurent Zumstein**, pour le Conseil synodal :

« Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Chapitre 1, article 1 : « L'Église évangélique réformée de Suisse est la communion des Églises évangéliques réformées et d'autres Églises protestantes en Suisse ». Dans ces premiers mots de la nouvelle constitution, qui suivent le préambule, tout est dit : à la fois l'ambition spirituelle et les défis qui seront ceux de cette EERS.

**Ambition spirituelle** : être ensemble communion d'Églises sans que cette expression ne soit galvaudée, faisant directement allusion à la communion à laquelle le Christ nous invite à sa

table. Du coup, oser parler de Synode, où il va s'agir de trouver le rythme qui convient à tous pour faire route ensemble et alors discerner le bien commun, le bien des Églises mais surtout le bien du monde.

Pourtant aussi **défis** tant cette communion d'Églises ne se décrète pas à travers des articles de règlements. Rien que le nom est déjà tout un programme !

Vous l'avez lu, ce dernier n'était pas le choix des délégués vaudois. Au milieu des Églises romandes et, plus tard, au sein de l'assemblée, nous avons essayé de défendre des alternatives qui signifiaient mieux l'autonomie des différentes entités. Et je le sais, parce que certains en ont fait part dans la presse : quelques-uns d'entre nous regrettent amèrement cette appellation. Pourtant, aujourd'hui, plus d'une année après les discussions, je me demande si, finalement, cela n'est pas une occasion de nous mettre vraiment à l'école de l'Évangile : l'Église, qu'elle soit locale, cantonale, suisse ou universelle, est toujours invitée à se comprendre comme un corps qui ne peut jouer certains de ses membres contre les autres. Rappelez-vous le texte de Paul : « l'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin de toi... »

Ainsi, si, sur le nom de cette communion d'Églises, vos délégués ont été minorisés - notez-le : même par d'autres romands ! Il s'agit en effet de se souvenir que toute les Églises ne jouissent pas de la même légitimité institutionnelle que Berne, Zürich et Vaud ! -, sur la question de la direction dite tripartite de l'EERS, la « direction personnelle » comme voulue au départ a été vidée de ses prérogatives puisque le président ou la présidente n'est qu'un membre du conseil parmi les autres dont les compétences valent celles du président de notre Conseil synodal vaudois : représentation publique, promotion de la communion et dont le seul pouvoir est celui de la suggestion. On remarquera en plus que rien n'oblige à ce que la présidence soit assumée par un ministre.

L'EERS, une communion d'Églises, appelée à son niveau à vivre le subtil équilibre qu'est un corps entre spécificité du rôle de chacun des membres et solidarité fondamentale. Un corps dont la tête n'est autre que le Christ. Et c'est peut-être cela que les membres de ce futur Synode, comme c'est le devoir de tout législatif d'Église, se devront de rappeler à qui de droit, dans telle ou telle circonstance, si aujourd'hui vous prenez la décision de ratifier cette constitution : oui, rappeler que, certes, nous sommes un corps solidaire mais un corps dont la tête ne peut être que le Christ.

Ambition spirituelle et défi de vivre ensemble l'Église de Jésus-Christ dans sa dimension locale, cantonale, nationale et universelle : tel est le projet de la constitution de l'EERS ! Un projet à habiter. Un projet à faire vivre, un projet sans doute perfectible... Mais un projet finalement à goûter dans la confiance en Celui qui n'a pas hésité à perdre sa vie pour le bien de la multitude.

Alors, on y va ?

Merci de ratifier cette constitution. »

## 9.2. Point de vue d'un délégué à l'AD-FEPS

La parole est au pasteur **Guy Liagre** :

Après avoir remercié le Synode pour son invitation, il souligne que toutes les Églises membres de la FEPS sont de type cantonal, à l'exception de l'Église libre de Genève et de l'Église méthodiste. Il donne ensuite trois différents modèles de collaboration et d'union d'Églises réformées en usage dans d'autres pays européens (la Hollande, la France, l'Allemagne), et souligne que le modèle suisse en est un quatrième, et qu'il est unique.

« Comme notre conseiller synodal Laurent Zumstein vient de l'exprimer, en bonne logique, on ne peut désigner sous un nom en singulier une structure ecclésiale plurielle. Comme le terme heureux a une allure de pluriel, le mot Église a une allure de singulier. Et pourtant - et c'est ce qu'indique le mot heureux, comme l'indique aussi le mot Église, on ne peut pas être réellement heureux, ni Église, seul. Ce qui est affiché comme une Église a l'ambition d'être une communion d'Églises - au pluriel.

*Et si la nouvelle structure s'est dotée d'un Synode, c'est bien dans le sens étymologique de « voyage en compagnie », c'est-à-dire « Route ensemble ». Mais ne nous perdons pas dans l'étymologie discutée du mot « Synode ».*

*La chose est claire. Une structure existante, qui porte le nom de Fédération au sens associatif, c'est-à-dire représentant dans certains domaines plusieurs autres associations - dans ce cas les Églises cantonales - s'est transformée en structure portant le nom d'Église.*

*Dès le § 1 de la constitution, lorsqu'elle articule ses fondements, l'intitulé est appelé « communion d'Églises ». Ceci est répété tout au long du texte à six reprises.*

*Comme je viens de le souligner, et comme le Synode est une « route ensemble », le défi est de mutualiser les expériences et les compétences des Églises cantonales. Ceci, en ce qui concerne toutes les tâches qui incombent selon le bon vouloir des Églises membres, et selon le principe de subsidiarité, au niveau supra local. Je voudrais demander votre attention pour quelques points.*

*La nouvelle structure vit sa foi sur trois niveaux :*

- Communauté locale*
- Église membre, c'est-à-dire Église cantonale*
- Et au niveau de la communion d'Églises (article 4.1)*

*L'article 4.4 stipule par exemple qu'avec - je souligne « avec » - ses Églises membres, et non simplement « au nom de », elle est en communion avec le christianisme mondial.*

*Et comme la nouvelle structure, et ses Églises membres, se soutiennent mutuellement (Art.5.1) l'EERS, donc la nouvelle structure, peut demander à une ou plusieurs Églises cantonales d'effectuer certaines tâches (Art. 5.5).*

*L'article 6.3 souligne clairement que l'EERS, l'Église nationale, est au service des Églises membres. Elle contribue à leur cohésion ainsi qu'à la bonne entente. Ce ne sont que quelques exemples de l'esprit qui anime cette nouvelle constitution. Pas de « mainmise » du national sur le cantonal. Mais une main tendue d'un frère à une sœur, d'une Église à l'autre, dans un régime synodal.*

*Le Synode est l'organe suprême (Art 18.1)*

*Le conseil est l'organe exécutif et directeur (Art 26.1)*

*Le président / la présidente en est membre.*

*Ses tâches sont d'ordre représentatif. (Art.31.1) dans la sphère publique.*

*II/ Elle peut formuler des suggestions, mais qui suivront toujours le chemin normal. C'est-à-dire le chemin synodal, par l'intermédiaire du Conseil.*

*En guise de conclusion encore une remarque finale. Dans la nouvelle structure, certaines Églises perdent des délégués. Neuchâtel se voit réduire le nombre de représentants de l'Église cantonale de 30 %. 20 Églises gardent le nombre actuel. 5 Églises auront droit à plus de délégués. C'est-à-dire que leur nombre de délégués au niveau de l'assemblée générale qui se transforme en Synode augmente. L'Église vaudoise augmentera selon les propositions le nombre des délégués de 30 %. Comme St. Gall. Zurich un peu moins. Et Bern-Jura-Solothurn augmente le nombre d'environ 50 %. Si d'un côté on demande à notre Église plus de représentants, le pouvoir décisionnel de notre Église ne diminuera donc pas, à contrario des 20 Églises cantonales qui gardent le même nombre de délégués, pour un effectif total plus élevé. Il me semblait utile de le souligner.*

*Je vous remercie, Madame la présidente, pour le temps que vous m'avez accordé. »*

### **9.3. Discussion**

La parole est au Synode.

**Jean-Luc Crisinel** propose une motion d'ordre :



« Madame la Présidente, chère Sylvie,

Mesdames, Messieurs, chers sœurs et frères,

Tout changement d'un texte réglementaire, législatif ou (a fortiori) constitutionnel peut être lourd de conséquences. La décision d'un tel changement ne peut donc pas être prise sans une mûre réflexion.

C'est pour cette raison que les dispositions qui régissent nos débats prévoient que, dans un tel cas, la décision soit prise en deux (au besoin trois) débats.

Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est de dire « oui » ou « non » à une constitution complète. La portée d'une telle décision va bien au-delà de la simple formulation d'un article de règlement... et nous engage peut-être au-delà de ce que nous imaginons. Il serait irresponsable, à mon avis, de rendre une décision définitive dans la précipitation et sans avoir vraiment pu en mesurer les conséquences.

C'est pourquoi je propose la **motion d'ordre** suivante :

**Le Synode décide que la question de la ratification de la constitution de l'EERS sera traitée de la même manière qu'une modification de notre propre règlement ; le second débat étant porté à l'ordre du jour de notre session ordinaire d'automne.**

J'ajoute encore trois choses :

– La première, c'est qu'il me paraîtrait normal que le Synode de la prochaine législature ait la possibilité de confirmer ou d'infirmer notre décision d'aujourd'hui, plutôt que de devoir assumer une décision prise in extremis par son prédécesseur.

– La deuxième c'est que l'intervalle entre les deux débats donne le temps aux délégués de prendre le pouls des paroissiens, à défaut d'une consultation formelle qui interviendrait à un mauvais moment.

– La troisième, c'est que le statut provisoire de la décision d'aujourd'hui nous permettrait de débattre sereinement et en toute liberté, en disant clairement ce qui ne nous convient pas dans le texte que nous avons à ratifier.

JLC – 10.06.2019 »

La motion d'ordre est soutenue.

Discussion :

**Denis Candaux** : Il aimerait savoir jusqu'à quand peut être prise cette décision, quelles seraient les conséquences si elle n'est pas ratifiée, et enfin comment on pourrait « en sortir » si par la suite on n'en était pas satisfaits.

**Myriam Karlström** : Si nous ne ratifions pas, le CS devra écrire que l'EERV quitte l'EERS et qu'elle considère être « une Église toute seule » qui n'a pas à « participer à la communion de l'Église nationale » et qui dès lors se coupe aussi des liens « avec l'Europe voire le monde ». Par rapport à la motion d'ordre, elle signale que la « mûre réflexion » a déjà eu lieu au niveau de l'assemblée des délégués. Voilà cinq ans qu'elle a été déléguée par le CS à l'assemblée des délégués de la FEPS, elle a donc participé à cette réflexion. Et ça faisait déjà plus de trois ans que la FEPS travaillait cette question. Elle souligne l'importance des négociations, des discussions, des amendements qui ont eu lieu. « Ce travail s'est joué sur près d'une dizaine d'années au niveau suisse ». Elle dit que nous avons finalement été minorisés sur deux points : la question du nom de l'EERS et celle de l'autorité personnelle. Mais en tant que membre de la CoGest de la FEPS, elle atteste que ces deux concessions ne seront pas conséquentes, et qu'il faut les accepter sans crainte. Elle invite vivement le Synode à ratifier ce texte, pour pouvoir « expérimenter cette communion d'Églises ». Quant à la proposition de différer de six mois cette ratification, elle ne trouve pas ça judicieux, arguant que celles et ceux qui se sont penchés sérieusement sur cette question ne seront pour certains plus présents. Enfin, le délai est à la session de novembre. Elle rappelle par ailleurs qu'il n'y a pas d'obligation de demander la ratification au Synode vis-à-vis des instances dont « nous sommes

membres ».

**Gérald Dessauges** : Il trouve que beaucoup d'articles ne sont « *pas pertinents* », et en arrive à la question de la « *souveraineté de l'EERV et de son Synode* », qui, selon lui, serait « *élaborée différemment* ». Il pense que certaines questions de société feront l'objet de décisions du Synode national, et que celles-ci se répercuteront sur les Églises cantonales. Et il voit mal des délégués venir imposer auprès de l'EERV des décisions prises à l'échelle suisse. Il trouve cette perte de souveraineté « *inadmissible* ». Il n'admet pas d'avoir « *un pape protestant suisse* » ou « *un évêque* ». Il sait que ce ne sera pas un pape, selon la constitution, mais affirme que « *quand il prendra la parole au nom des protestants suisses, tous les protestants, dans les chaumières, vont dire « voilà le pape qui a parlé »* ». Et il trouve cela ni « *réformé* », ni « *suisse* ». Il considère cela comme une « *violation de la pensée de nos concitoyens et de nos paroissiens* ». Il rappelle que cette perte de souveraineté est au centre de toutes les discussions, que c'est une préoccupation suisse majeure, et que c'est pour cela que la Suisse n'est pas dans l'UE. Donc il trouve déplacé d'avancer ici des exemples en vigueur en France, en Allemagne ou ailleurs. « *En Suisse malheureusement, on est des têtus montagnards, on a des principes et on a des valeurs* ». Et ce projet s'oppose, selon lui, à ces valeurs.

**Guy Liagre** : Il répond à Gérald Dessauges que s'il a cité des exemples d'Églises européennes, c'était précisément pour mettre en lumière la spécificité suisse. Il dit qu'il y a deux aspects qu'il faut distinguer : la communication et l'organisation. Pour la communication, il existe des stratégies et cela se visualise... Ainsi, le Président devient ici le « *visage* » de l'organisation. Mais à l'interne, cela ne signifie pas que ce Président fait ce qu'il veut. Il ne fait qu'articuler à l'extérieur les prises de décision de l'organisation qu'il représente. « *Ce n'est pas parce qu'un président communique vers l'extérieur qu'il va prendre des décisions sans consulter sa base* ».

**Suzette Sandoz** : Elle remercie toutes les personnes qui ont travaillé à ce projet pour les efforts immenses qu'ils ont déployés. Elle revient ensuite sur la fin de l'intervention de Myriam Karlström, qui rappelait que le Synode n'a pas à ratifier cette constitution. Elle remercie le CS d'avoir demandé cette ratification par le Synode, en accord avec le Règlement Général d'Organisation approuvé par le conseil d'État, article 18, al.2, qui dit que « *le Synode a les compétences d'approuver les transferts de compétences au plan romand, suisse, œcuménique.* » Or, il y a là un « *énorme transfert de compétences* » du fait du principe de subsidiarité. Elle invite par conséquent le Synode à être « *très attentif à cette question* », car il est question d'un « *changement fondamental* », et trouve que la motion d'ordre, par conséquent, respecte au mieux « *l'importance du sujet* ».

**Frédéric Keller** : Il dit qu'en France voisine, également « *allergique au centralisme* », il y a également un président de la Fédération Protestante de France qui n'est « *ni un pape, ni un évêque, mais un porte-parole, un représentant des Églises auprès de l'État* ». Selon lui, il y a là un « *enjeu de communication* » : il s'agit de restaurer un dialogue entre l'Église et la société. Il sait que la parole du Président ne pourra pas représenter les avis de tout le monde, mais il vaut mieux avoir « *une parole portée personnellement* » par le président qu'« *une parole portée par l'ensemble de l'EERS* », qu'il serait plus difficile de contester. Il craint enfin que l'EERV ne disparaisse de l'espace public si elle ne ratifie pas cette constitution.

La Présidente rappelle que le débat actuel doit concerner la motion d'ordre.

**Pierre-Yves Brandt** : Il réfute la notion de « *pape de l'EERS* », arguant que le Président n'est pas présenté dans la Constitution (article 9) comme un organe juridique.

**Myriam Karlström** : Elle reconnaît que ces questions, par-delà la motion d'ordre, méritent d'être posées et qu'il est bon d'en discuter. Elle doute cependant que les résistances de certains puissent évoluer d'ici novembre.

Vote de la motion d'ordre :

voix pour : 22

voix contre : 30

abstentions : quelques-unes

La motion d'ordre est donc rejetée.

## 9.4. Décision

### 9.4.1 Proposition de Décision du CS

Le Synode ratifie la Constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) du 18.12.18.

Discussion :

**Denis Candaux** : Il rappelle qu'il y a quelques années, certains avaient voulu transférer une partie des prérogatives paroissiales au niveau régional, sans succès. Désormais, avec l'évolution qu'a connue l'Église, on peut considérer que ça a été une erreur de ne pas le faire. Il trouve que la situation actuelle rappelle ce cas de figure. Il reconnaît que c'est dur de perdre de la liberté, de l'autorité, mais cette évolution lui paraît normale.

**Simon Buttica** : Il dit qu'à juste titre, « *le débat s'est cristallisé sur la question de l'autorité personnelle* ». Certains trouvent que c'est inconciliable avec les principes de l'Église réformée. D'autres préfèrent ne pas faire de procès d'intention, se disant que ce n'est pas cela que propose cette constitution. Il souligne qu'il n'y a aucune analogie à faire avec l'Église vaudoise, qui, elle, n'a jamais eu d'autorité spirituelle à titre personnel. Ce n'est pas le modèle réformé. « *C'est un modèle qui est emprunté, entre autres, à une tradition que l'on connaît en Suisse allemande, peu en Suisse romande, qui est la tradition luthérienne.* » Il trouve ce point essentiel. Ce qui le gêne, c'est qu'en l'état, il n'y a pas de « *contre-pouvoir* », que le Président de l'EERS sera chargé d'une fonction épiscopale qui, dans les pratiques réformées, doit rester synodale et collégiale.

**Charles-Louis Rochat** : Pour lui, quelle que soit la structure dans laquelle on se trouve, on craint toujours de ne pas être justement représenté, de « *perdre des compétences* ». Il admet cependant qu'en l'occurrence, il faut effectivement, par souci de solidarité et d'unité, consolider une structure nationale. Il reconnaît qu'il y a peut-être une forme de risque quant à la question de la représentativité, mais pense qu'il serait bien d'assumer ce risque. Pour ce faire, il note qu'il faudrait pouvoir comparer l'ancienne et la nouvelle formule, voir ce qui change, et choisir par la suite d'en être ou non.

**Laurent Zumstein** : Il souligne, pour répondre à Simon Buttica, qu'il est signifié que « *le Synode, le Conseil et le président – ou la présidente – de l'EERS encouragent la vie spirituelle de l'EERS. C'est une dimension qui est donc partagée entre le Synode, le Conseil et la présidence* ».

**Christian Pittet** : Il a compris que suite à l'intervention romande et à certaines négociations, « *cette présidence personnelle avait perdu un peu de sa superbe* », il pense dès lors que si quelque chose ne convient pas, on saura le dire, voire désobéir, donc il n'est pas très inquiet sur le principe. Il peine cependant à voir l'enjeu de cette réorganisation de la FEPS, se demande s'il s'agit d'enjeux financiers, et demande enfin aux délégués de « *le motiver à dire oui, en une phrase* ». Il n'a pas envie de se couper de la communion avec les Églises de Suisse ou d'Europe, donc il est plutôt enclin à dire oui, mais encore une fois ne voit pas trop l'enjeu.

**Olivier Leuenberger** : « *« Le sculpteur encourage le fondeur ; celui qui polit au marteau encourage celui qui frappe sur l'enclume.*

*Josias établit les sacrificateurs dans leurs fonctions, et les encouragea au service de la maison de l'Éternel.*

*David dit au messager : voici que tu diras à Joab : ne sois point peiné de cette affaire, car l'épée dévore tantôt l'un, tantôt l'autre ; attaque vigoureusement la ville, et renverse-la. Et toi, encourage-le ! »*

*Mais pourquoi est-ce que je vous cite Esaïe, le deuxième livre des Chroniques ou le deuxième livre de Samuel ? Quel lien avec la Constitution de l'EERS ?*

*Il y a le verbe « encourager ».*

*La constitution qui nous est présentée utilise ce verbe à plusieurs reprises. Certes je me pose des questions sur cette proposition de constitution. J'ai bien compris qu'elle avait fait l'objet de*

*négociations et suis bien conscient que tout un travail a été réalisé au niveau suisse. [...] Je suis un peu dubitatif sur une présidence forte, sur une plus grande visibilité résultant de cette EERS, sur le fait que les décisions prises par le Synode de l'EERS ont un effet contraignant pour les Églises membres, notamment en matière de finances où le Synode de l'EERS peut obliger les Églises à verser des contributions extraordinaires. L'absence de possibilité de notre Synode de faire une proposition ou l'absence de possibilité de référendum... Mais dans la mesure où on n'est d'accord de passer d'une vision de Fédération à une vision de communion d'Église, je peux probablement vivre avec.*

*Mais je ne peux accepter la formulation de l'article 11, Égalité.*

*Je me rallie volontiers à la formulation du 2<sup>e</sup> alinéa "Elle encourage une représentation équilibrée des sexes dans ses structures", ce qui veut dire que nous ne fixons pas de quota, mais qu'on essaye de faire en sorte qu'il y ait équilibre dans nos assemblées entre hommes et femmes.*

*Mais alors que nous sommes convoqués en Synode le 14 (et le 15) juin 2019, ratifier que "l'EERS encourage l'égalité des sexes" est pour moi totalement insuffisant. Selon notre droit suisse, tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Il s'agit d'un fait et l'EERS ne doit pas encourager l'égalité des sexes. Mais, comme cette règle fondamentale n'est pas encore totalement appliquée, on peut effectivement encourager toute initiative qui vise à améliorer cette situation. N'est-ce qu'une question de traduction ? après analyse, je ne le pense pas. La version allemande dit "Die EKS fördert die Gleichstellung der Geschlechter". Je me suis demandé ce que disait la constitution suisse et d'autres constitutions bilingues. Celle de Fribourg stipule : "L'État et les communes veillent à l'égalité de droit et de fait..." Mais probablement que celle de Berne est un meilleur modèle. Cette constitution stipule "Le canton et les communes encouragent la réalisation de l'égalité de fait entre l'homme et la femme". Ce qui donne en allemand "Kanton und Gemeinden fördern die tatsächliche Gleichstellung von Mann und Frau." Cette dernière formulation qui "encourage la réalisation" postule de l'égalité et, comme elle n'est pas réalisée, il faut donc y travailler et l'encourager. En théologie réformée, cette égalité doit être affirmée haut et fort. On pourrait certes demander à nos délégués de faire modifier ultérieurement cette constitution, ça risque d'être très difficile à faire passer, et donc, à mon sens, je ne peux que vous encourager à ne pas accepter cette ratification aujourd'hui. »*

**Jean-Frédéric Leuenberger** : Il s'oppose à l'avis de son frère Olivier. Ses expériences de 2017 et 2018, où il a assisté à des assemblées de la Communion des Églises protestantes en Europe, lui ont « *démontré l'indispensable nécessité de faire partie de ce genre d'assemblées* ». Il dit que la FEPS, dont l'EERV fait partie, va changer de nom, de forme, et il pense qu'il ne faut pas se couper de cette communion. Quant au texte, il en commente certains points... Le préambule lui pose déjà problème, semblant remettre en cause le dogme trinitaire (Dieu n'est plus que créateur, le Christ n'est pas nommé comme Dieu, l'Esprit saint est « réduit » à son rôle consolateur). À l'article 3, il est question des « confessions » de « l'Église ancienne », sans autres précisions, ce qui paraît très problématique. Quant à l'article 11, sur l'égalité des sexes, il trouve que ceux qui ont rédigé ces lignes « *n'ont pas réfléchi au sens des mots* ». « *Réduire un homme et une femme à des sexes me paraît juste inadmissible* ». À l'article 16, « *une Église membre peut être exclue lorsqu'elle contrevient aux intérêts fondamentaux de l'EERS* », il déplore le terme « intérêt » et dit qu'il lui aurait préféré ceux de « *principes fondamentaux* ». Sur l'article 36, il s'étonne de la notion d'« *Église protestante de Suisse à l'étranger* », alors que nous défendons en Suisse l'idée d'Églises cantonales. Enfin, sur l'article 17, il évoque « *la façon de contraindre ses membres par une décision centrale* ». Il se demande notamment ce qu'il en sera de la communion d'Églises le jour où une Église membre dira qu'elle n'adhère pas à « *une liturgie commune* ».

**Nadine Huber** : Elle souhaite entrer dans le détail, qui n'est pas inscrit dans la constitution. Elle parle du Président de la FEPS, élu en juin 2018, et des luttes de pouvoir qui ont sévi au sein de la Fédération. Puis elle en vient aux chiffres, au « *salaire des cadres de la FEPS, du président* », qui, actuellement, est « *de plus de 220 000.-* ». Elle parle du futur salaire du président de l'EERS, « *un 3 et 5 zéros* »... Elle aimerait en savoir plus, considérant que « *de nos jours, c'est parfois un peu trop la théologie qui parle, mais les chiffres parlent beaucoup également.* »

**Pierre-Yves Brandt** : Il souligne que nous allons passer « *d'une fédération à une communion* ». Or, « *parler de communion a un sens théologique profond puisque ça veut dire qu'on a "en commun" une chose avec d'autres* ». « *On n'est plus une fédération d'Églises, mais une Église qui est une communion d'Églises.* » Et il considère que « *d'un point de vue ecclésial* », cela correspond mieux à ce que devrait être l'Église à travers le monde. D'autre part, sur la notion « *d'autorité spirituelle du président* », il réfute cette idée, faisant un parallèle avec le Président de la Confédération suisse, qui a un rôle de représentant mais qui reste avant tout un membre du Conseil fédéral. « *Et donc il peut être sanctionné par l'assemblée, s'il fait quelque chose qui ne convient pas, et le Synode tous les quatre ans peut lui dire au revoir* ». En tant que membre du Conseil, le Président devra « *rendre des comptes* », comme tous les autres membres.

**Myriam Karlström** : Sur la question de la subsidiarité, elle répond que si ce terme n'apparaît pas dans l'actuel constitution de la FEPS, c'est probablement qu'au moment de sa rédaction, il n'était pas utilisé pour signifier ce qu'on entend aujourd'hui. Elle cite l'article 6 de la constitution de la FEPS : « *Les membres s'obligent à observer et à exécuter les décisions qui sont régulièrement prises par la FEPS conformément à la présente Constitution, sous réserve des dispositions de leur propre droit ecclésiastique.* » Dans la nouvelle constitution, le terme de « *subsidiarité* » est donc ajouté, mais à l'article 17, on peut lire : « *Les décisions prises par le Synode de l'EERS ont un effet contraignant pour les Églises membres. Les règlements en vigueur dans les différentes Églises membres restent réservés* ». Elle souligne encore que l'expérience de la FEPS a montré qu'il existe de grandes différences entre les grandes Églises (dont l'EERV) et les petites, qui ont parfois très peu de moyens et dépendent dès lors de la FEPS pour pouvoir fournir certaines prestations. Il y a par conséquent un certains nombres de choses « *qui ne nous intéressent pas, parce que nous sommes suffisamment grands, suffisamment riches* ». Et par conséquent, il faut aussi considérer la teneur solidaire de cette démarche. Quant aux réserves de certains par rapport aux formulations de la constitution, elle souligne que chacun des points a été l'objet de nombreuses heures de débats, et rappelle « *sans acrimonie* » qu'il a été organisé « *une soirée de consultation sur le projet de constitution* » et « *qu'il y avait cinq personnes à cette soirée, dont trois membres du Synode* ». Enfin, pour répondre à Christian Pittet, elle dit que pour elle, « *la raison de dire oui* », c'est qu'elle est convaincue – notamment en tant que déléguée de l'EERV à la FEPS – que « *nous ne pouvons pas, dans ce pays, être Église cantonale toute seule* ». Et sur les Églises suisses à l'étranger, elle souligne qu'il s'agit de « *tenir compte de la réalité actuelle. Il existe encore quelques Églises suisses à l'étranger, mais elles sont de moins en moins nombreuses* », et que celles qui restent sont de plus en plus intégrées aux Églises locales.

**Laurent Zumstein** : Il souhaite « *donner le pouls* » de ce qui s'est passé à Schaffhouse il y a un an : ils y ont passé beaucoup de temps « *pour savoir si le Saint-Esprit était masculin ou féminin* ». Il y a donc eu de nombreux débats, des tensions, des suspensions de séances... Il reste encore sans doute des imperfections théologiques ou dogmatiques, il le concède. Ensuite, quoique ne voulant pas trop « *personnaliser les choses* », il revient tout de même à la question financière, disant que lui non plus ne comprend pas le montant de certains salaires, qu'il trouve excessifs.

**Esther Gaillard** : Elle revient sur le règlement financier de l'EERS : une proposition est actuellement en cours pour que le montant des salaires du Conseil et du Président soient déterminés par le Synode. Ils vont donc vers une plus grande transparence. Par ailleurs, elle rappelle qu'actuellement, l'EERV bénéficie de la FEPS sur plusieurs points... Il y a une dizaine de projets romands soutenus chaque année par la FEPS. De plus, c'est la FEPS qui coordonne et contribue à financer l'aumônerie dans les centres fédéraux, ainsi que l'aumônerie militaire. Elle souligne enfin que la structure de l'EERS va permettre un immense travail d'échanges entre différents professionnels au niveau suisse. Enfin, le Conseil aura, dans l'EERS, un plus grand travail que dans la FEPS et dès lors le Président n'aura plus « *ce rôle seul* », comme c'était le cas jusque-là.

**Olivier Delacrétaz** : Il souligne l'ambiguïté qu'il trouve entre les notions « *une Église* » ou « *une communion d'Églises* », qui se trouve dans les deux premiers articles de la constitution. Il dit que « *l'obsession* » de transformer la FEPS en « *Église suisse* » est très ancienne. Déjà en 62, une brochure intitulée « *La Fédération des Églises protestantes de Suisse* » concluait en

affirmant que « *le temps est venu que la FEPS devienne une Église* ». Vingt ans plus tard, le Synode suisse disait « *exactement la même chose* ». La FEPS veut devenir une Église, elle « *souffre de cet état intermédiaire* ». Mais les négociations sont dures, alors « *on a coupé la poire en deux, on dit "c'est une communion d'Églises mais on l'appelle l'Église", comme ça tout le monde est content* ». Il dit que c'est délicat, car au fond ce que veut la FEPS, c'est « *une communion, mais à l'intérieur de l'Église suisse* ». Selon lui, c'est un vieux principe de communication : « *ils ont accepté le mot, ils accepteront bien la chose* ».

**Simon Buttica** : Il souligne lui aussi cette « *ambiguïté* » : « *on nous vend une communion d'Églises en disant "il faut insister sur ce qui nous unit sans perdre notre indépendance, sans perdre nos particularités cantonales", mais on l'appellera Église Évangélique Réformée de Suisse* ». Il aimerait connaître l'argument qui a permis à ce nom de s'imposer, en dépit de ce qui a été proposé.

**Guy Liagre** : Il confirme l'ambiguïté des termes retenus, parle de « *nom hybride* ». Il dit que la délégation romande n'était pas favorable à ce nom, et que c'est elle qui a pu faire accepter la notion de « *communion d'Églises* ». « *On parle d'Église pour la communication vers l'extérieur, mais à l'intérieur c'est une communion* ».

**Claude Neyroud Busslinger** : Elle revient aux comptes 2018, qui disent que le montant dévolu à la FEPS est de 600'277 francs. Elle se demande s'il est prévu d'augmenter cette contribution et, par rapport à la subvention que l'État de Vaud accorde à l'EERV, elle aimerait savoir quelle est la position du Conseil d'État face aux montants fixés, et celle de l'État de Vaud face à leur redistribution à l'extérieur du canton.

**Myriam Karlström** : Concernant le montant de la subvention à la FEPS et éventuellement à l'EERS, elle souligne qu'il n'a pas évolué depuis plusieurs années, et qu'une motion va être déposée par les Églises romandes pour que « *tout nouveau financement fasse clairement l'objet d'une demande au Synode* ». Ensuite, pour ce qui est des subventions de l'État, une partie du montant « *est dévolue aux organismes, aux subventions que nous-mêmes on donne à l'extérieur, il se trouve que ce montant-là ne couvre même pas notre contribution à la CER.* »

**Esther Gaillard** : Elle ajoute que le but est aussi que la FEPS prenne en charge « *certaines choses* » que les Églises n'auront dès lors plus à assumer.

**Julian Woodford** : Il évoque l'article 8 : « *L'EERS reconnaît "Mission 21" et "DM – échange et mission" comme ses œuvres missionnaires en Suisse.* » Il souhaiterait qu'on retire le « *en Suisse* », puisque ces œuvres « *dépassent largement le cadre de la petite Suisse.* »

**Florence Clerc Aegerter** : Elle ne comprend pas en quoi le fait de devenir « *EERS* » apporte un plus « *par rapport à la situation actuelle* », et trouve que le fait d'être membre de la FEPS paraît suffisant.

**Laurent Zumstein** : Il lui répond que la FEPS ne va plus exister, et qu'il faut décider de monter ou non dans l'EERS. Par ailleurs, il insiste sur la teneur symbolique et théologique du fait de passer d'une « *fédération* » à une « *communion* ».

**Michel Henry** : Comme principale motivation, il cite la prière sacerdotale du Christ : « *Qu'ils soient un, afin que le monde croie* ». L'EERS lui paraît être un pas considérable vers cette unité que demande le Christ, ce qui rendra nos discours plus clairs et unis auprès du public, « *afin que le monde croie* ».

**Jean-Luc Crisinel** : Il revient sur l'invitation de Laurent Zumstein à « *ne pas personnaliser* ». Il fait un parallèle entre le futur Président de l'EERS et le Président de la Confédération. Il rappelle que sur dix Suisses, on dit souvent que neuf ne savent pas qui est leur Président... Il y voit là le génie de notre politique. Le Président change chaque année, « *et c'est pour ça que le Conseil fédéral est réellement collégial* ». Il encourage par conséquent l'EERS à changer de Président à chaque législature. Il salue le travail de nos délégués, reconnaissant qu'ils ont fait de leur mieux, même s'ils ont été minorisés sur certains plans malgré leurs efforts. Il reprend là l'analogie avec l'État fédéral suisse : il souligne qu'il existe, en plus du jeu démocratique, un « *respect des minorités* » qui empêche cet État d'éclater. Et il craint que dans le système proposé ici, ce respect ne soit pas de mise. Par exemple, si le Président peut rester en fonction plus de vingt ans, on risque de ne jamais voir à ce poste un président romand ou une femme

présidente. Il se demande enfin pourquoi cette nouvelle forme de la FEPS ne s'appellerait pas simplement « Communion des Églises de Suisse ». D'ailleurs, il note que si l'EERV refuse de ratifier cette constitution, l'EERS ne pourra pas se réclamer de son nom : en effet, l'« EERS » ne pourra exister que si toutes les Églises du pays en sont membres.

**Jacques Ballenegger** : Il reconnaît la pertinence de toutes les remarques formulées à l'encontre de la constitution. Il dit que si, il y a une vingtaine d'années, lorsque nous avons voté les constitutions suisse et vaudoise, on nous avait demandé de les rédiger, nous ne serions certainement jamais tombés d'accord. Et pourtant nous les avons votées. Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'avoir 10/10 pour réussir ses examens, mais simplement la moyenne. Il suffit aujourd'hui de déterminer si « *le verre est à moitié vide ou à moitié plein* », et il trouve qu'on a beaucoup parlé de la partie vide. Il rappelle qu'il fut une époque où la Suisse était encore largement protestante, et que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Alors malgré les défauts de ce projet, il enjoint le Synode à le soutenir pour permettre à l'Église réformée de faire entendre sa voix.

**Esther Gaillard** : Elle souligne la richesse des Régions, des vingt-six Églises suisses, et rappelle que ce sont les délégués de ces vingt-six Églises qui ont travaillé à cette constitution. Elle trouve extrêmement fort le fait que ces septante personnes soient finalement tombées d'accord et aient ainsi eu envie de travailler et de construire ensemble.

**Jean-Baptiste Lipp** : Ce débat le désole. Il est convaincu que l'EERV a encore besoin de faire partie de la FEPS. Il salue le travail de la FEPS, et se réjouit qu'elle se mute en une « communion d'Églises ». Il évoque également la visibilité et l'audibilité menacées des chrétiens. Il déplore la polémique suscitée par le nom de l'EERS : « *on ne peut pas changer l'étiquette d'un vin et avoir un autre vin à l'intérieur.* »

**Olivier Delacrétaz** : Il affirme que « *les décisions du Synode de l'EERS sont contraignantes pour les Églises cantonales* », et que celles-ci n'ont pas le contre-pouvoir du référendum, contrairement aux cantons par rapport aux Conseil fédéral.

**Françoise Schneiter** : Elle dépose une motion d'ordre : que le vote soit fait par bulletins secrets. [Note du Bureau, formellement, pas besoin de déposer une motion d'ordre pour demander le bulletin secret. Selon l'article 153, le scrutin secret peut être demandé par 5 personnes]

10 personnes (au moins) demandent le vote au scrutin secret.

Vote de la décision (par bulletins secrets) :

voix pour : 34

voix contre : 20

abstentions : 4

Le Synode ratifie la Constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) du 18.12.18.
--

La décision est donc acceptée.

## 10. Réponse au postulat sur l'écologie du 7 novembre 2015

### 10.1. Introduction

La parole est à Line Dépraz, pour le CS :

« *Madame la présidente,*

*Mesdames, Messieurs les délégués,*

*Cette dernière session synodale de la législature touche à son terme et voilà que nous revenons à la session de novembre 2015. Nous siégeons alors au Palais de Rumine, ça paraît*

loin.

*Ce qui reste d'une étonnante proximité, par contre, ce sont les préoccupations des 613 personnes qui avaient signé une pétition transformée en postulat.*

*Ce sont les constats rappelés dans l'énoncé. L'impression aussi d'une certaine urgence.*

*14 sessions synodales après, les choses ont-elles bougé malgré les silences tant du CS que du Synode sur ces questions ? La réponse est plutôt oui que non. Mais peu au niveau synodal, il est vrai.*

*Dans notre Église, plusieurs initiatives locales ou régionales sont à relever, sachant que la majorité d'entre elles ne nous sont sans doute pas connues. Nos partenaires aussi on fait évoluer la question et se sont engagés concrètement ; je pense tout spécialement à PPP. La société civile et les jeunes ne nous ont pas attendus pour se mobiliser avec force.*

*Il reste difficile de savoir ce qui peut être fait concrètement au niveau cantonal de l'EERV. Comme dit dans le rapport qui vous a été transmis, c'est compliqué de savoir où peut se situer une réelle force de changement. Car les recommandations et les discours sont toujours aisés ; mais bien peu pertinents s'ils ne sont pas suivis d'actions.*

*Pour donner toutes ses chances à ce domaine de réflexion, nous préconisons donc que le Synode demande au futur Conseil synodal de l'inclure dans son Programme de législation. Pour rappel, la demande de 2015 était arrivée trop tardivement pour être plus développée qu'elle ne l'a été... ainsi, nos successeurs et les vôtres pourront décider ensemble d'une concrétisation à la hauteur des enjeux. »*

## 10.2. Discussion du rapport

Selon la table des matières :

1. Introduction 2-3
2. Les demandes du postulats et quelques éléments de réponse 3-7
3. Pour poursuivre 7

Il n'y a pas d'intervention.

## 10.3. Proposition de décision

Le Synode demande au Conseil synodal d'intégrer la thématique de l'écologie à son programme de législation 2019-2024.
---

**Gérald Dessauges** : Il n'est pas contre la proposition. Il trouve que le monde contemporain, comme l'Église, est marqué par le premier chapitre de la Genèse. Il trouve « *vieillot* » de considérer qu'on peut disposer des biens terrestres à notre guise. Il considère que nous sommes de passage, et qu'il nous faut considérer la création de manière responsable et respectueuse. Il nous faut être « *le bon jardinier* ». Il s'insurge contre la vision contemporaine et capitaliste du monde. Il invite le monde d'aujourd'hui à changer de langage, d'attitude et de comportement vis-à-vis de la création. Il aimerait que l'Église enseigne à ses fidèles à avoir un comportement adéquat à l'égard de l'environnement.

Vote de la décision :

voix pour : majorité

voix contre : 1

abstention : 1

La décision est donc acceptée.



# 11. Informations du CS

## 11.1. Information concernant Saint-Laurent-Eglise

La parole est à **Xavier Paillard**, pour le CS :

*« Nous avons prévu une informations relatives à Saint-Laurent Église, en réponse également à la question de Mme Sandoz. Je vais me permettre d'être assez long dans la réponse en citant deux rapports que vous avez lus.*

*Le rapport du CS sur l'année 2017 disait : « Dès lors que SLE n'est plus un lieu-phare à proprement parler mais une communauté ecclésiale alternative, la question de sa forme organique dans l'EERV se pose. SLE ne saurait être considérée comme une paroisse puisqu'elle n'a pas de territoire ; la forme d'un service communautaire ne lui correspond pas non plus dans la mesure où elle ne permet pas de prendre en compte la dimension communautaire du projet, l'actuelle assemblée SLE n'ayant de fait aucune prérogative. Dans ce contexte, le CS envisage l'intégration de SLE à la Région Lausanne-Epalinges dès le début de la législature 2019-2024. En l'état, il ne voit pas mieux que de considérer SLE comme un service communautaire. À terme, il n'est pas impossible que de telles expériences nécessitent quelques ajustements du Règlement ecclésiastique afin de stabiliser un mode de gouvernance et de nouvelles formes d'Église.*

*Dans le rapport de cette année, sur l'année 2018, le CS a écrit : « Après une année 2017 de normalisation, l'année 2018 a vu SLE prendre de plus en plus la forme d'une petite communauté ecclésiale alternative au centre de Lausanne. Les préoccupations de SLE restent la petitesse de la communauté, fragilisée en 2018 par le départ de trois familles, et le départ à la retraite du pasteur Jean Chollet convenu à fin juin 2019. Le projet SLE – lié dès le départ à la personnalité de ses pasteurs – qui s'est peu à peu mué de lieu-phare en petite communauté ecclésiale alternative est appelé à renaître différemment sous l'égide de la Région Lausanne-Epalinges. Des contacts dans ce sens sont actuellement en cours. »*

*Alors quels sont ces contacts actuellement en cours ?*

*Le 27 novembre 2018 une délégation du CS (Esther Gaillard et Xavier Paillard) a rencontré le conseil de service communautaire et le conseil de la région 4 pour une longue séance d'explications sur l'état de la situation et les perspectives à venir.*

*Il a fallu un mois et demi, presque deux, pour se mettre d'accord sur les notes de ladite séance. Nous étions donc à la mi-janvier.*

*Et le 18 février, après quelques échanges avec Saint-Laurent-Église et avec la région 4, j'ai pu dire à la commission de médiation de l'EERV, je cite : « La nomination des pasteurs Fatzer et Chollet fut l'aboutissement d'un concours de projet. Certains développements du projet furent porteurs ; d'autres problématiques. M. Fatzer n'est plus employé de l'EERV depuis juin 2016 ; M. Chollet prendra sa retraite en juin 2019. Dans ce contexte, le Conseil synodal a décidé que l'activité de SLE sous sa forme actuelle se terminait à fin juin 2019 – que l'église St-Laurent serait à l'avenir placée sous la responsabilité de la région 04 – qu'il s'agirait alors d'imaginer quel projet la région veut y développer. Durant les années d'activité de SLE, la collaboration avec la région a été difficile, pour ne pas dire impossible. Les différends sont nombreux entre SLE et le CR04 ainsi qu'avec le colloque des ministres, de même avec le CS. Réunis autour d'une même table le 27 novembre, les représentants des trois partenaires se sont entendus pour dire qu'il serait important de pouvoir s'expliquer et tirer un trait sur le passé pour solde de tout compte avant de pouvoir imaginer quelque suite que ce soit.*

*Une option était de demander un intervenant externe pour mettre en perspective les choses et aider à solder le passif entre les parties. M. Nicolas Perrin (qui avait fait l'évaluation intermédiaire des lieux-phares) a décliné le mandat. Il paraîtrait trop chronophage et trop coûteux de mandater une autre personne qui ne connaît rien de l'expérience conduite. L'autre option est de solliciter la commission de médiation pour animer une séance où chaque partie pourrait exposer son point de vue, ses attentes déçues et ses erreurs... et voir cela quittancé par les autres parties... Il y a évidemment une démarche à mettre sur pied.... Mais il y a*

*accord des parties pour éviter un processus long. »*

*À partir de cette communication du 18 février et de l'entrée en matière de la commission de médiation, il a fallu attendre jusqu'au 1er mai pour que la commission de médiation trouve une date qui convienne à toutes les parties : le 7 juin.*

*Dès lors, pour éviter un vide juridique, le Conseil synodal a consenti à renouveler le mandat du CSC de SLE afin d'avoir un partenaire de dialogue pour boucler la boucle, comme cela avait été convenu, et, si accord des parties, pour imaginer avec la région 4 un nouveau projet pour cette Église.*

*Le 21 mai, nous avons reçu de la commission de médiation un court mail disant, je cite : « Par email du 20 mai 2019, la présidente Sylvette Delessert du SLE nous a informés, que pour différents raisons, la rencontre de « mise à plat » ne se justifiait plus pour eux. »*

*Dans la logique de ce contexte, nous avons informé le CSC que SLE ne serait pas intégré au budget cantonal 2020. Nous sommes aujourd'hui en attente des réponses de SLE et du CRO4 à une lettre du CS qui, suite à l'annulation de la rencontre du 7 juin visant à clarifier les déterminations de chacun, a besoin d'une réponse pour savoir comment est-ce que les deux instances entendent continuer et mettre fin à l'expérience.*

*Donc finalement, vous le voyez, il est difficile de faire avancer les choses quand on a l'impression que les gens n'ont pas envie que les choses avancent. Les décisions ont été prises, la forme de l'avenir est claire, le poste de SLE, tel qu'aujourd'hui, n'a pas été renouvelé et ne sera pas repourvu, le budget n'a pas été fait et ne sera pas fait, SLE devra exister dans le cadre la région 4, selon quelque chose qui reste à convenir, et j'ai bon espoir qu'avec le CR et la Communauté ecclésiale alternative, qui se réunit toujours à Saint-Laurent, on arrive à trouver un terrain d'accord pour une suite. Mais à l'impossible nul n'est tenu, et c'est vrai que nous sommes actuellement face à une difficulté, vous l'avez bien compris, vous l'avez entendu, qui nous inquiète. Nous n'avons pas simplement envie de repasser la patate chaude aux suivants, et nous espérons vraiment que nous puissions arriver à rencontrer ces parties d'ici fin juin. Si tel n'est pas le cas, eh bien il faudra qu'on trouve une solution avec la communauté qui existe, parce qu'elle existe, cette petite communauté, pour, d'une manière ou d'une autre, trouver un modus vivendi et le développement d'un projet autour de l'Église Saint-Laurent. »*

**Gérald Dessauges** : Il demande s'il y existe un Conseil régional nommé dans la région en question.

L'assemblée lui répond que oui.

## 11.2. Semaine de Jeûne

**Laurent Zumstein** : Le CS a été approché par « Évangile en chemin », et a accepté d'entrer en collaboration avec eux : un tipi sera installé aux Cèdres en septembre, avant le jeûne fédéral, et sera à disposition du quartier. « Évangile en chemin » suggère à l'EERV de prendre quelques jours de pause, dans cette semaine précédant le jeûne : arrêter ses activités durant trois jours pour discerner ce que nous avons à vivre, pour se poser, pour prendre une « respiration spirituelle ».

## 11.3. Fête des Vignerons

Même si ce n'est pas la coutume, la Présidente donne la parole à Christian Pittet pour l'annonce d'un événement.

**Christian Pittet** : Il annonce qu'à l'occasion de la Fête des Vignerons, le colloque œcuménique de la région de Vevey a appelé les fidèles à s'engager comme bénévoles. Le 14 juillet, il y aura une célébration œcuménique à Saint-Martin. Et à Sainte-Claire, l'Église sera aménagée en lieu de repos (transats, tables de massage, bibliothèque, musique, expositions, méditations bibliques etc.). « Vive la fête ! »

## 12. Questions et interpellations

Le Bureau n'a pas reçu de question.

Une interpellation relative à la discussion sur le rapport de gestion de l'année en cours et déposée par quelques coordinateurs a été retirée, ceux-ci considérant que le sujet avait été suffisamment traité.

## 13. Clôture

La parole est à la Présidente :

*« Mesdames, Messieurs, chères toutes et tous,*

*Nous en arrivons au dernier point de notre ordre du jour. Car même si j'ai eu quelques doutes tout à l'heure, on y est arrivé. Il y a beaucoup d'émotion pour moi, surtout après vos applaudissements et les mots de François qui me touchent. Et que dire maintenant pour que les mots sonnent juste ? D'autant que les sentiments sont très partagés.*

*Nous avons vécu des moments difficiles, en Synode... et je vous rappelle qu'en cours de la législature, au sein du Synode, il y eut deux décès. Celui du pasteur Pierre-André Bettex, en mars 2015 et celui, en octobre dernier, de Sonia Estoppey. Cela nous a éprouvés.*

*Malgré tous ces coups durs, j'ai envie de dire MERCI !*

*À Dieu, tout d'abord, qui nous fait confiance et nous laisse être ses bras pour agir dans ce monde.*

*Merci à chacune et chacun pour tout ce qui a pu être fait dans la législature pour profiler l'Évangile dans notre société. Merci et reconnaissance pour toutes ces réponses données à l'appel d'engagement et de service que nous adresse le Christ. Engagement bénévole ou rétribué, précieux dans tous les cas.*

*À vous tous, membres du Synode, merci de votre travail, de votre engagement, de votre esprit critique. Un salut particulier à celles et ceux qui vivent aujourd'hui leur dernier Synode.*

*Merci aux membres des commissions qui se sont également énormément investis.*

*Merci au Bureau, François, Alain, Véronique, Roby pour l'immense travail qui se fait en coulisse et le soutien offert.*

*Merci au greffier qui commence aujourd'hui son travail et qui, je l'espère, n'est pas découragé par la tâche.*

*Merci à la paroisse de Villeneuve Haut-Lac qui nous a accueillis pour cette session.*

*Merci au staff des Cèdres pour la préparation logistique des Synodes. Merci à l'OIC et l'OCF. Merci à Agnès Michel toujours beaucoup sollicitée par le Bureau en période de Synode et encore plus dans cette période de transition vers une nouvelle législature.*

*Merci à chacun d'entre vous, membres du Conseil synodal.*

*Nous avons été appelés à travailler assez étroitement. J'ai eu envie de me rappeler comment je vous connaissais, chacune et chacun et souligner légèrement quelque chose qui me plaît, dans l'ordre alphabétique de vos prénoms.*

**Boris.** *Nous sommes de la même région du Nord vaudois, et nous nous connaissons depuis une dizaine d'années : tu étais trésorier de Grandson et je redoutais tes coups de gueule. Merci de ton exigence et de ton soin à cultiver la vérité au cœur des relations.*

**Esther.** *Nous nous connaissons depuis une petite vingtaine d'années, par le Synode. Il y a dix ans, tu me demandais de te présenter au Conseil synodal. Tu as le goût des relations, celui des belles choses et celui de l'élégance. Après un engagement local, régional, synodal, tu sembles t'épanouir aujourd'hui au niveau fédéral. C'est important.*

**Line.** *A mes tout débuts au Synode où tu siégeais aussi, je t'agaçais parce que je te disais toujours « Bonjour Madame » et te vousoyais, ce qui vieillissait d'un coup la jeune trentenaire*

que tu étais. J'ai toujours eu un profond respect pour toi, pour ton exigence critique, ta connaissance des enjeux du monde contemporain et ta capacité à en rendre compte.

**Laurent.** Je te connais un peu moins sans doute. Il y a 5 ans, j'avais essayé, en vain, de te tirer du côté de la vice-présidence du Synode, tu m'avais dit préférer rester dans l'arène pour défendre activement tes idées, ta région. Peut-être entrevoyais-tu déjà d'aller au Conseil synodal...

**Myriam.** À l'automne, Myriam, cela fera trente ans que l'on se côtoie. J'étais en 3<sup>e</sup> année du gymnase quand toi tu le commençais. Éric Bornand, alors responsable vaudois des GBEU m'avait invitée à aller te chercher pour faire partie du groupe biblique du gymnase que j'animais avec d'autres. Cela a marqué le début d'une amitié durable. Je ne saurais articuler le nombre d'heures de téléphone de débriefings que nous avons eus !

**Pascale.** Janvier 2008. Je suis enceinte presque jusqu'aux oreilles lors du Synode extraordinaire où tu te fais élire au Conseil synodal. Mais les débats du jour sur l'homosexualité éclipsent un peu ton entrée à l'exécutif. Tu sais combien j'ai de l'estime pour toi, pour ta maîtrise des dossiers, ta capacité d'analyse, ta discrétion. Ton engagement généreux. On est bien loin des comptes d'apothicaires !

**Xavier.** Tu es assurément le membre du CS avec lequel j'ai travaillé le plus durablement en Église. D'abord une collaboration étroite et fructueuse au Conseil régional du Nord vaudois où j'étais ta présidente. Tu as été stimulant pour mes engagements et tu m'as poussée en avant. Je n'avais d'autres choix que d'être présidente du Synode si je voulais rester « au-dessus » de toi ! En quelque vingt ans de collaboration, même si on a frotté beaucoup d'idées ensemble on ne s'est jamais frittés. Merci pour la confiance partagée.

Chers amies et amis du Conseil synodal, chers frères et sœurs, quelles que soient les routes qui s'ouvrent à vous aujourd'hui ou qui se referment peut-être, j'aimerais que vous soyez toujours emplis de cette conviction et de cette force d'être aimés de Dieu et je vous dis ma sincère et profonde reconnaissance pour votre engagement et tout votre travail pour cette Église.

Quelques mots encore.

Ma filleule a fait récemment un intéressant lapsus. Parlant de la Maison des Cèdres, elle a dit la Maison des Cernes. Hélas, les Cèdres sont devenus un lieu de difficultés, de souffrances, d'amertume. Pour les uns et pour les autres. Je le dis avec d'autant plus de tristesse que j'apprécie un grand nombre de personnes, à tous les étages de la Maison et alors que la symbolique du Cèdre invite à tout autre chose.

Origène disait quelque part : « le cèdre ne pourrait pas ; faire de cèdre les poutres de nos maisons, c'est préserver l'âme de la corruption. »

Alors mon souhait :

Qu'au sein de la Maison des Cèdres, entre Conseil synodal, offices, services et collaborateurs, des relations pacifiées, imputrescibles puissent être rétablies et rayonnent dans notre Église entière.

Alors que je cherchais quelques renseignements sur la symbolique du Cèdre – c'était le matin de Pentecôte, je veux croire que j'étais inspirée – je suis tombée sur un passage de Citadelle, cette œuvre inachevée et posthume d'Antoine de St-Exupéry. Je vous lis quelques extraits du chapitre 17.

« Car la paix, je ne puis l'établir que si je fonde la paix. [...] Seul un langage insuffisant oppose les hommes les uns aux autres, car ce qu'ils souhaitent ne varie point. Je n'ai jamais rencontré celui-là qui souhaitât ou le désordre, ou la bassesse, ou la ruine. L'image qui les tourmente et qu'ils aimeraient fonder se ressemble d'un bout à l'autre de l'univers, mais les voies par lesquelles ils cherchent à l'atteindre diffèrent. [...]

Les voilà qui prennent les armes à cause de mots inefficaces, au nom du même amour. Et c'est la guerre [...].

La paix je ne l'impose point. Je fonde mon ennemi et sa rancune si je me borne à le

*soumettre. Il n'est grand que de convertir et convertir c'est recevoir. C'est offrir à chacun, pour qu'il s'y sente à l'aise, un vêtement à sa mesure. [...]*

*C'est pourquoi je répète ma prière :*

*« Seigneur, éclaire[z]-moi. Fai[te]s-moi grandir en sagesse afin que je réconcilie non par abandon, exigé des uns et des autres, de quelque souhait de leur ferveur. Mais par visage nouveau qui leur apparaîtrait le même. Ainsi du navire, Seigneur ! Ceux-là qui, sans comprendre, tirent les cordages de bâbord luttent contre ceux qui tirent à tribord. Ils se hairaient dans l'ignorance. Mais s'ils savent, ils collaborent et tous deux servent le vent. [...] »*

*Fin de citation.*

*« Mais s'ils savent, ils collaborent et tous deux servent le vent. »*

*Alors, servons le vent, servons le Souffle !*

*Et avant un chant final, je vous invite à une prière de bénédiction avec les mots de la première épître aux Thessaloniens (I Thess. 5 16-22 +24) qui met en avant la joie, la joie profonde qui m'est chère :*

*« Soyez toujours joyeux, priez sans cesse, remerciez Dieu en toute circonstance. Voilà ce que Dieu demande de vous, dans votre vie avec Jésus-Christ.*

*Ne faites pas obstacle à l'action du Saint-Esprit, ne méprisez pas les messages inspirés. Mais examinez toutes choses, et gardez-vous de toute forme de mal.*

*Que le Dieu qui donne la paix fasse que vous soyez complètement à lui, qu'il garde votre être tout entier, l'esprit, l'âme et le corps, sans tache pour le jour où viendra notre Seigneur Jésus-Christ. Celui qui vous appelle accomplira cela car il est fidèle.*

*[...] Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. »*

*AMEN ! »*

L'assemblée est invitée à chanter un dernier cantique.

Le Bureau remercie chaleureusement le greffier, **Antoine Rosselet** pour son premier et excellent procès-verbal. Il se réjouit de poursuivre la collaboration avec lui.

Bureau du Synode,

Yverdon-les-Bains, le 7 juillet 2019

La Présidente :



Sylvie Arnaud

Le Secrétaire :



François Paccaud